



Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI du Grand Bastia :

La démarche d'élaboration, sa gouvernance et son plan d'action



Table des matières

1.	Démarche d'élaboration de la stratégie	1
1.1	Aboutir à un programme d'action opérationnel de mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Bassin Corse (PGRI)	1
1.2	Etre conforme aux objectifs de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015	2
2.	La gouvernance de la SLGRI	4
2.1	Le périmètre de la SLGRI	4
2.2	Une gouvernance au-delà de l'arrêté préfectoral	5
2.3	Le rôle de la « structure porteuse »	5
2.4	Les enjeux de gouvernance à l'échelon local	6
2.5	Le calendrier d'élaboration de la SLGRI	6
3.	La stratégie développée	9
3.1	Des constats de vulnérabilité aux pistes de réflexion.....	9
3.2	Les objectifs et dispositions retenues dans la SLGRI du TRI du Grand Bastia	11
3.3	Les enjeux stratégiques d'intervention de la SLGRI sur le territoire.....	28

Annexe 1 : Arrêté préfectoral du 30 mars 2015

Annexe 2 : Arrêté préfectoral du 4 mai 2015

Annexe 3 : Présentation et comptes rendus des réunions de concertation ayant accompagnées la démarche d'élaboration de la SLGRI

Annexe 4 : Tableaux de correspondance objectifs / dispositions PGRI – SLGRI - actions PAPI et éléments de diagnostic ayant conduit au choix de la stratégie et du programme d'action

Liste des figures

Figure 1 : Périmètres des documents de gestion du risque inondation sur le territoire de la CAB	4
Figure 2 : Photos des réunions de concentration.....	7
Figure 3 : Les enjeux du territoire corrélés aux domaines d'intervention de la gestion du risque inondation	28

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs des ateliers thématiques des 9 – 10 avril 2018.....	8
Tableau 2 : Synthèse des principaux constats et pistes d'amélioration issus du diagnostic du territoire. ...	9

Acronymes et abréviations

AEP	Adduction en Eau Potable
AZS	Atlas des Zones Submersibles
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAB	Communauté d'Agglomération de Bastia
CAPA	Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
CEREMA	Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DREAL	Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EPRI	Évaluation Préliminaire du Risque Inondation
EU	Eaux Usées
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
OEC	Office de l'Environnement de la Corse
OEHC	Office d'Équipement Hydraulique de Corse
PAPI	Programmes d'Action de Prévention des Inondations
PICS	Plan Intercommunal de Sauvegarde
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
REX	Retour d'EXpérience
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risques Inondation
SNGRI	Stratégie nationale de gestion du risque inondation
TRI	Territoires à Risque Important
ZEC	Zones d'Expansion des Crues
ZRDC	Zones de Ralentissement Dynamique des Crues

1. Démarche d'élaboration de la stratégie

Ce paragraphe vise à fournir les principes qui ont conduit à l'élaboration de la SLGRI et du programme d'action du PAPI d'intention du Grand Bastia. Ces démarches ont été menées conjointement sur un même périmètre : celui de la Communauté d'Agglomération de Bastia soit les cinq communes de Santa-Maria-di-Lota, San-Martino-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno, Bastia et Furiani. Ce périmètre a été fixé par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 (cf. Annexe1)

Ces principes sont :

- Aboutir à un programme d'action opérationnel de mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Bassin Corse
- Etre conforme aux objectifs de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.

1.1 Aboutir à un programme d'action opérationnel de mise en œuvre du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Bassin Corse (PGRI)

Dès le début de la démarche, les acteurs du territoire, soutenus par les services de l'Etat, ont émis la volonté d'aboutir à un programme d'action opérationnel pour mettre en œuvre les dispositions définies dans le PGRI, document opposable à l'administration validé le 23 décembre 2015. Les fiches action du PAPI d'intention (actuellement en cours de construction) traduiront ce programme en définissant le contenu, le montant et le calendrier des actions ainsi que les maitres d'ouvrages associés.

Afin d'optimiser la manière d'y parvenir, les objectifs du PGRI ont été repris à l'identique dans la SLGRI et les dispositions du PGRI ont été adaptées –si nécessaire- au territoire de la CAB (ou écartées dans le cas de dispositions d'ores et déjà réalisées).

La critique des dispositions PGRI a été réalisée sur la base :

- Des éléments de caractérisation issus du diagnostic du territoire
- Des échanges menés lors les réunions et ateliers de travail

Une première version des actions du PAPI d'intention a été définie de manière simultanée aux dispositions SLGRI ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ces dernières est assurée.

1.2 Etre conforme aux objectifs de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 a –notamment- définis les principaux objectifs des SLGRI à élaborer pour les TRI du bassin Corse (cf. Annexe 1).

Pour la stratégie locale du TRI du Grand Bastia, ces objectifs sont :

- **Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain : approbation des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Bastia et Ville-di-Pietrabugno, révision du PPRI de Furiani.**

Depuis l'édition de l'arrêté, on note que :

- Les PPRI de Bastia et Ville-di-Pietrabugno ont été approuvés le 10 août 2015
- La démarche de révision du PPRI de Furiani a été engagée par la DDTM

La disposition 1.1 de la SLGRI répond à cet objectif et l'axe 4 du PAPI visant à définir des actions pour prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme fourni les deux actions opérationnelles envisagées suivantes :

- ✓ Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux
- ✓ Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU

De plus, compte-tenu de la pression foncière inhérente au caractère urbain des zones à enjeux exposées, les actions structurelles sont difficilement réalisables et cet axe d'intervention faisant parti de l'objectif du PGRI « Mieux connaître pour mieux agir » a été jugé comme prioritaire par les acteurs locaux.

- **Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion littoral**

Les dispositions 2.1 et 6.2 de la SLGRI répondent à cet objectif.

Des actions d'amélioration de la connaissance du risque de submersion marine ont été réalisées et d'autres sont actuellement en cours.

Concernant la submersion marine, l'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme a été diffusé en février 2018. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est d'ores et déjà engagée par la DDTM avec la collaboration du BRGM et un AZS révisé devrait être disponible fin 2019.

Concernant l'érosion littorale, le projet européen Maregot, actuellement en cours (en collaboration avec le BRGM) répond à cet objectif d'amélioration de connaissance.

Si des compléments d'études doivent venir préciser ce projet, une action du PAPI d'intention est envisagée.

- **Favoriser la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées, via notamment l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).**

La disposition 6.3 de la SLGRI –notamment- répond à cet objectif

La démarche de PAPI d'intention a été initiée de manière conjointe à celle de la SLGRI, en décembre 2017. Les 5 actions opérationnelles envisagées de l'axe 5 du PAPI visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens répondent pleinement à cet objectif.

2.2 Une gouvernance au-delà de l'arrêté préfectoral

La Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) a été désignée, par arrêté préfectoral du 4 mai 2015 (cf. Annexe 2), structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Grand Bastia.

Cet arrêté fixe également les parties prenantes de la SLGRI.

Les parties prenantes définies par l'arrêté préfectoral du 4 mai 2015 sont les suivantes :

- Communauté d'agglomération de Bastia,
- Commune de Ville di Pietrabugno,
- Commune de Bastia,
- Commune de Furiani,
- Commune de San Martino di Lota,
- Commune de Santa Maria di Lota,
- Collectivité Territoriale de Corse (OEHC et Service des infrastructures),
- Conseil Général de haute Corse,
- Service départemental d'Incendie et de Secours de Haute Corse,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Corse,
- Chambre d'Agriculture de haute Corse,
- Chambre des métiers et de l'artisanat de haute Corse,
- Centre national de la Propriété Forestiaire – Délégation Régionale Corse,
- GDF – SUEZ (Site Arinella),
- Météo France,
- Conservatoire du littoral,
- DDTM de haute corse,
- SIDPC – Préfecture de haute Corse,
- DREAL Corse.

Toutefois dans un souci de concertation, la Communauté d'Agglomération de Bastia a élargi le cercle de réflexion, en proposant à la Communauté de communes de Marana-Golo, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), Acqua Publica, EDF et l' Office de l'Environnement de la Corse (OEC) de se joindre à la démarche.

Dans cette même volonté de concertation, la CAB conduit une consultation publique non-formelle du 1^{er} octobre au 22 octobre 2018. Tout un chacun peut prendre connaissance de l'ensemble des documents constituant la SLGRI et émettre un avis soit par courriel (slgri@agglo-bastia.fr), soit dans les registres dévolus à cet effet et disposés dans chaque commune de l'espace communautaire et dans les services de la CAB (direction générale et direction des services techniques).

2.3 Le rôle de la « structure porteuse »

L'élaboration de la SLGRI nécessite une coordination forte des parties prenantes par une « structure porteuse » identifiée pour obtenir une coopération et des maitres d'ouvrage pertinents pour réaliser la programmation des mesures.

Elle a pour rôle le pilotage et la coordination de son élaboration puis de la mise en œuvre.

2.4 Les enjeux de gouvernance à l'échelon local

À l'échelon local, les enjeux identifiés vis-à-vis de la gouvernance concernent :

- L'appropriation par les collectivités territoriales des démarches conduisant à une gestion partagée et efficace des risques inondation (organisation et développement des compétences) ;
- La désignation des parties prenantes afin de suivre l'avancée de la stratégie, l'adapter et, à terme, la réviser.

2.5 Le calendrier d'élaboration de la SLGRI

Afin de conduire à bien l'élaboration de la stratégie, la Communauté d'Agglomération de Bastia a constitué un comité de pilotage basé sur la liste des parties prenantes définies dans l'arrêté préfectoral du 4 mai 2015 et de partenaires.

Les réunions suivantes ont été réalisées :

1. **Copil 1 le 3 mars 2017** : Validation du cahier des charges de la prestation de définition de la SLGRI et du PAPI du Grand Bastia.
2. **Copil 2 le 20 septembre 2017** : Réunion de démarrage de l'étude de définition de la SLGRI et du PAPI du Grand Bastia : présentation de la méthodologie et de la gouvernance mises en œuvre

Ce comité de pilotage a défini la démarche d'élaboration de la SLGRI et du PAPI. Il a acté le fait de réaliser un PAPI d'intention et a montré la volonté des acteurs locaux de mise en œuvre d'un programme d'action opérationnel.

3. **Copil 3 le 7 février 2018 : Réunion de restitution du diagnostic du territoire.**

Ce comité de pilotage a permis de prendre les remarques des acteurs locaux sur le diagnostic réalisé et de le valider.

4. **Cotech le 8 février 2018 (en présence de la DDTM et de la DREAL)** : Réunion de travail sur les conclusions du diagnostic / dispositions SLGRI.
5. **9 avril 2018 (matin) : Atelier de travail n°1** « Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme »
6. **9 avril 2018 (après-midi) : Atelier de travail n°2** « Prévision et gestion de crise »
7. **10 avril 2018 (matin) : Atelier de travail n°3** « Réduction de la vulnérabilité »
8. **10 avril 2018 (après-midi) : Réunion plénière de restitution des ateliers** et de présentation des dispositions SLGRI / actions PAPI retenues.
9. **Cotech le 4 septembre 2018 (en présence de la DDTM et de la DREAL)** : Réunion de travail sur les dispositions de la SLGRI / procédure d'approbation SLGRI - PAPI

10. **Copil 4 le 4 septembre 2018 de présentation de la stratégie**

Ce comité de pilotage a permis de prendre les remarques des acteurs locaux sur la stratégie développée et de la valider. Il a également permis de les mobiliser pour la construction du programme d'action PAPI.

Figure 2 : Photos des réunions de concentration



Les dispositions SLGRI ont été retenues à l'issues de 3 ateliers de travail avec les acteurs du territoire (représentant des communes, partenaires techniques et représentant de l'Etat).

Afin d'optimiser leur rôle d'aide à la décision, ces ateliers ont donné lieu :

- A une synthèse des éléments disponibles dans le diagnostic (cf. document « Les enseignements du diagnostic – Ébauche de stratégie ») : ce document a été diffusé avant les ateliers.
- A une présentation ppt en préalable à chaque atelier
- A une réunion plénière de restitution de l'ensemble des ateliers
- A des comptes rendus

La présentation et les comptes rendus sont fournis en Annexe 3.

Les objectifs des ateliers ont été définis de la manière suivante :

Tableau 1 : Objectifs des ateliers thématiques des 9 – 10 avril 2018

Nom de l'atelier	Objectifs	
	Communs à tous les ateliers	Spécifiques à chaque atelier
Atelier 1 : Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	<p>Objectifs généraux des ateliers:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Définir une ambition pour les thématiques traitées dans les ateliers / une stratégie d'intervention * Hiérarchiser les dispositions de l'ébauche de stratégie * Définir des actions opérationnelles qui pourront être reprises dans le PAPI (identification du contenu / des Moa potentiels et des partenaires) <p><u>Thématiques communes à l'ensemble des ateliers:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Améliorer la culture du risque * Sensibiliser les différentes parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> * Définir les besoins en études de caractérisation du risque inondation sur le territoire * Comment gérer le foncier existant en zone inondable? * Comment préserver les zones inondables / maîtriser l'urbanisation future?
Atelier 2 : Prévision et gestion de crise		<ul style="list-style-type: none"> * Comment améliorer la prévision? <p>Communication sur le système de prévision en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> * Faire le lien entre la prévision et l'alerte * Comment améliorer la gestion de crise?
Atelier 3 : Réduire la vulnérabilité		<ul style="list-style-type: none"> * Comment réduire la vulnérabilité des enjeux exposés? (entreprises / établissements publics / infrastructures réseaux / habitations...)

3. La stratégie développée

3.1 Des constats de vulnérabilité aux pistes de réflexion

Le diagnostic de la SLGRI présenté en comité de pilotage 7 février 2018 a mis en exergue les faiblesses et les opportunités du territoire face aux risques inondation.

A partir de ce constat, les parties prenantes ont débutées un travail collaboratif et partagé pour aboutir à des objectifs et dispositions permettant au territoire communautaire d'appréhender le risque et de réduire sa vulnérabilité.

Nota : Les éléments de diagnostic détaillés ayant conduits aux choix des objectifs et dispositions sont fournis au paragraphe suivant.

Tableau 2 : Synthèse des principaux constats et pistes d'amélioration issus du diagnostic du territoire.

Les principaux constats du diagnostic	Les pistes d'amélioration issues du diagnostic
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement urbain sont indissociables et dommageables <ul style="list-style-type: none"> - Écoulements conditionnés par les ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) - capacité des réseaux insuffisante - Les enjeux « spécifiques » vulnérables identifiés montrent que tous les cours d'eau impactent des enjeux forts (entreprises structurantes / établissements sensibles / de gestion de crise / STEP ou station de pompage...) - Actualisation des aléas sur Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani par la DDTM - Fango et San Pancrazio: cours d'eau les plus dommageables / sans projet d'intervention programmé ▪ L'aléa submersion marine: <ul style="list-style-type: none"> - AZS diffusé et actualisation en cours (fin 2019) afin de mieux prendre en compte les spécificités du territoire - Érosion méconnu (base nautique Minelli à VDP) ▪ Même si les enjeux vulnérables par BV / submersion marine sont peu nombreux, ils sont vulnérables (établissements de gestion de crise / sensibles / campings / Seveso Arinella / Réseau (AEP – EU – Transport – Gares) <ul style="list-style-type: none"> ↳ Pas de démarche de réduction de la vulnérabilité des enjeux engagée ▪ Les ouvrages existants sont des merlons associés à un risque de rupture important et des recalibrages (ou des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la culture du risque sur le territoire (à destination des populations et des acteurs locaux ➤ Approfondir la connaissance de l'aléa érosion marine (notamment au niveau de la base nautique Minelli à VDP) ➤ Intégrer la gestion des risques et des milieux naturels dans les politiques d'aménagement du territoire via, notamment, leur prise en compte dans les PLU / Limiter le ruissellement à la source. ➤ Actualiser la définition des aléas inondation en prenant en compte le débordement de cours d'eau et le ruissellement pour les cours situés au Nord du Corbaïa. ➤ Améliorer la gestion de crise et mutualiser les moyens au niveau du territoire ➤ Communiquer sur les outils de prévision et d'alerte actuellement en cours de déploiement

<p>interventions sur des sections enterrées : ouvrages existants et projetés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de digue classée ou de système d'endiguement déclaré sur le territoire. - Réalisation d'aménagements de protection complexes (peu d'emprise disponible / ZEC urbanisée sur Bastia et Ville-Di-Pietrabugno). - Entretien des cours d'eau problématique - Pas de prise en compte des milieux aquatiques dans la définition des aménagements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des projets d'amélioration de la prévision et de la vigilance sont d'ores et déjà engagés sur le territoire: - Densification du réseau de mesures en cours de finalisation (station de Bastia SAPC / Radar bande S d'Ajaccio) - Réseau « Vigicrue » en Corse programmée en 2020 (calendrier et les actions envisagées présentés au Préfet de Corse en janvier 2018) <ul style="list-style-type: none"> ▪ PCS / DICRIM / PPRI: approuvé ou engagé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Schémas Directeurs Pluviaux: - Bastia: en attente d'approbation - Ville-Di-Pietrabugno: marché lancé - Santa-Maria-Di-Lota – San-Martino-Di-Lota – Furiani: non pourvu - Pas de zonages pluviaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise en compte du risque inondation dans le PLU varie en fonction des communes: - Tous les PLU du territoire étudié intègrent les éléments réglementaires du PPRI (emprise de zone inondable / bandes de recul / dispositions particulières de construction), - Mesures compensatoires sur SMartinoDI et Bastia uniquement - Pas de mesure visant à réduire le ruissellement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture du risque peu développée / pas de démarche existante / pas de repères de crue 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'entretien des cours d'eau en respectant le milieu - Restaurer la ripisylve et les berges / Gérer les embâcles ➤ Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées.
---	--

3.2 Les objectifs et dispositions retenues dans la SLGRI du TRI du Grand Bastia

Les éléments de contexte, issus du diagnostic et de la concertation réalisée, qui ont conduits à la définition des dispositions SLGRI sont rappelés pour chacune d'entre elles (cf. parties « *Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?* »).

Chaque disposition a ensuite été analysée afin de la traduire (ou pas) en actions opérationnelles dans le programme d'action du futur PAPI d'intention dont la labellisation devrait intervenir courant 2019 (cf. parties « *Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?* »)

Notas :

- *Des tableaux, (dont une version provisoire a été présentée aux acteurs du territoire lors des ateliers de travail des 9 et 10 avril 2018), ont été conçus de manière à faire une analyse de la pertinence des objectifs / dispositions du PGRI sur le périmètre de la CAB d'après les éléments de diagnostic disponibles enrichis des échanges avec les acteurs locaux. Une corrélation avec les fiches action envisageables est également fournie. Ces tableaux sont fournis en Annexe 4.*
- *Le programme d'action du PAPI d'intention du Grand Bastia étant en cours de finalisation au moment de l'édition du présent document, il est possible que les actions évoquées soient modifiées c'est pourquoi leur contenu n'est pas détaillée (il sera disponible dans les fiches actions).*

Objectif n°1 : Mieux connaître pour mieux agir

Disposition 1.1 : Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (aléa débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine)

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

Sur le territoire, toutes les communes disposent d'un PLU et d'un PPRI approuvé : les zones inondables, bandes de recul sur les cours d'eau et dispositions particulières de constructions imposées par le PPRI sont donc annexées au PLU.

On note que :

- Seuls les PLU de San Martino et de Bastia prescrivent des mesures compensatoires à l'urbanisation (donc mesures non définies sur Santa-Maria-di-Lota / Ville-di-Pietrabugno / Furiani).
- Bastia a un Schéma Directeur Pluvial utilisé mais non approuvé mais pas de zonage pluvial et Ville-di-Pietrabugno a un zonage pluvial.
- Un Atlas des Zones Submersibles (AZS) a été porté à connaissance en février 2018: cet AZS est d'ores et déjà en cours de révision afin de prendre en compte des paramètres de définition spécifiques au territoire (bathymétrie principalement). Une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme est en cours de réalisation.
- Manque de données sur toutes les communes pour intégrer le risque ruissellement dans les documents d'urbanisme en vue d'éventuellement adapter les règlements: absence d'études de caractérisation de cet aléa / de zonages pluviaux.

Nota: même sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno où le PPRI intègre le ruissellement, les caractéristiques de cet aléa ne sont pas définies et la distinction entre les zones de production et d'aggravation n'est pas disponible. Les éléments disponibles ne permettent pas de fournir des prescriptions d'urbanisme opportunes pour l'ensemble des zones impactées (l'emprise de cet aléa en zone urbaine étant très importante).

- Le diagnostic a mis en exergue une dynamique similaire et une concomitance probable des aléas débordement de cours d'eau et ruissellement urbain: ainsi la caractérisation de l'aléa débordement de cours d'eau tel que défini dans le PPRI peut présenter des défaillances : il semblerait opportun de l'actualiser en prenant en compte les deux phénomènes sur les cours d'eau non couverts par l' "Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia" commanditée par le DDTM (actuellement en cours).

Nota: cette étude vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PPRI sur les cours d'eau principaux du Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani.

↳ **Les contraintes de reliefs et d'occupation du sol rendent la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la prise en compte du **risque inondation dans les documents d'urbanisme est donc un domaine de prévention contre les inondations majeur sur le territoire.** Il permet d'agir sur les projets urbains actuels et futurs et contribuent à l'évolution de la conscience du risque.**

La mise en œuvre de cette disposition nécessitera des études de définition préalables.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

3 actions du PAPI d'intention sont envisagées pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition. Elles visent à :

- ❖ Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux
- ❖ Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
- ❖ Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)

Disposition 1.2 : Développer la culture du risque

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

En dehors de la communication réalisée dans le cadre des démarches réglementaires (type PPRI, dossier loi sur l'eau...), il n'existe pas, sur le territoire, de communication spécifique relative au risque inondation.

Les ateliers de travail réalisés dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI ont montré, lors de l'évènement de 2016, des comportements inappropriés (voire dangereux) dans certains établissements publics (écoles notamment) tant de la part des particuliers que du personnel administratif.

Ce manque de connaissance est également constaté du côté du personnel des collectivités en charge de la gestion de crise.

D'une manière générale, une culture du risque peu développée induit des comportements en crise peu maîtrisés pouvant compromettre la sécurité des personnes (par insouciance le plus souvent).

A contrario, la connaissance du phénomène contribue à améliorer sa perception / son acceptation et permet d'agir sur de nombreux axes de la gestion des inondations : prévision, préparation à la crise, mise en sécurité des populations, réduction de la vulnérabilité et des dommages, retour à la normale...

Les acteurs du bassin versant sont demandeurs d'information et d'outils de sensibilisation au risque inondation permettant de favoriser la compréhension et l'intégration du risque par les acteurs du territoire.

Cette disposition a pour objectif de ;

- Développer la connaissance et conscience du risque ;
- Développer la connaissance des actions de prévention possibles (vulnérabilité, gestion de crise, alerte,...) auprès de la population, des élus et services techniques ;
- Cibler un certain nombre de publics jusqu'alors peu touchés et constituant pourtant des cibles stratégiques à prioriser (néo-arrivants, services urbanismes et aménagements, élus concernés, scolaires...).

Ces outils visent à la fois le grand public (avec les limites inhérentes aux difficultés à toucher cette cible) et des publics cibles plus précis, de manière à favoriser la portée (efficacité) des documents et des messages produits (public scolaire, personnel technique des communes, élus, etc....).

La démarche vise à développer une culture commune du risque, nécessaire à la compréhension et à l'acceptation de ces phénomènes naturels afin d'adopter pour les années à venir les bonnes pratiques pour se prémunir au maximum.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

6 actions du PAPI d'intention sont envisagées pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition. Elles visent à :

- ❖ Créer d'une page internet de centralisation de la connaissance
- ❖ Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC
- ❖ Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
- ❖ Elaborer une stratégie de communication à destination du grand public
- ❖ Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires
- ❖ Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)

Objectif n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

Disposition 2.1 : Elaborer des Plans de Prévention des Risques Littoraux

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

A l'heure actuelle, il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrit ou approuvé sur le territoire.

L'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme a été diffusé en février 2018. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est d'ores et déjà engagée par les services de l'Etat avec la collaboration du BRGM. Fin 2019, un AZS révisé devrait être disponible. Sur la base de ces données, l'élaboration d'un PPRL sera alors possible.

Outre la submersion, l'érosion des côtes peut constituer un risque pour les populations et les biens sur les zones côtières qui sont des lieux de pression démographique, économique et écologique.

Bien que le phénomène d'érosion littorale soit national, il n'est pas assimilé en tant que tel sur le territoire de la CAB.

Les enjeux associés à cet aléa semblent peu nombreux d'après les échanges avec les acteurs locaux :

- La base nautique Minelli (Ville-di-Pietrabigno) est identifiée comme potentiellement exposée.
- Et la route départementale littorale qui a subi des dommages conséquents lors des derniers évènements tempétueux.

On note également que, bien que des études existes sur le sujet (et certaines sont en cours comme le projet européen Maregot), elles sont peu (voire pas) connues des élus et personnels techniques du territoire.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Si les études actuellement entreprises par l'OEC (dont le projet Maregot) doivent être précisées / complétées, une action du PAPI d'intention pourra être développée.

Disposition 2.2 : Continuer la démarche de prévention des risques inondations

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

L'ensemble des communes de la CAB sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé : en 2004 pour Furiani, 2013 pour Santa-Maria-di-Lota et San-Martino-di-Lota et 2015 pour Bastia et Ville-di-Pietrabugno.

Nota : les PPRI de Bastia et Ville-di-Pietrabugno intègrent l'aléa ruissellement. Cependant, les zones de production et d'aggravation n'étant pas distinctes, l'aléa couvre une grande partie des territoires communaux, rendant le phénomène peu intelligible.

Le diagnostic de la SLGRI a montré que les deux sources de données principales disponibles sur le débordement de cours d'eau (PPRI et cartographie de la Directive Inondation) présentent des résultats divergents :

- Dans la détermination des débits de crue
- Dans la détermination des paramètres hydrauliques en crue (emprise et hauteurs d'eau)

Les différences les plus notables ont été signalées sur les cours d'eau du San Pancrazio (Furiani) et du Corbaïa (Bastia) où le PPRI actuellement en vigueur ne retranscrit pas l'évènement historique de 2016. Il semble que divers dysfonctionnements (dont les embâcles) sont à l'origine de ces écarts.

De plus, les éléments disponibles et les échanges avec les acteurs locaux montrent que les aléas ruissellement et débordement de cours d'eau ne peuvent être dissociés sur le territoire pour les principales raisons suivantes :

- La concomitance des deux aléas (forte probabilité)
- Des temps de réponse rapides
- Les cours d'eau présents sur le territoire sont temporaires et l'aménagement de leurs parties terminales (généralement enterrées) conduit à penser qu'ils ont été longtemps considérés comme des exutoires pluviaux.
 - Une dynamique influencée par des sections enterrées ou des ouvrages de franchissement qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit des cours d'eau et pouvant être assimilées à du ruissellement.

L'« Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia » commanditée par la DDTM est actuellement en cours. Elle vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PPRI sur les cours d'eau principaux du Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani.

Pour les cours d'eau non pris en compte dans cette étude, une révision du PPRI est envisagée à l'issue d'études prenant en compte les aléas indissociables de débordement de cours d'eau et ruissellement urbain. La connaissance et la compréhension de la dynamique globale des inondations, propre à chaque bassin versant, sera ainsi appréhendée.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

1 action du PAPI d'intention est envisagée pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition : elle vise à réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha.

Objectif 3 : Réduire la vulnérabilité

Cf également « Disposition 6.3 : Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées » des « Objectifs particuliers du TRI Grand Bastia ».

Disposition 3.1 : Examiner la compatibilité entre le risque et les projets d'ICPE

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

Une seule ICPE est identifiée en zone inondable sur le territoire: c'est un établissement SEVESO seuil haut ENGIE (GDF Suez) soumis à PPRT approuvé le 25 janvier 2016.

Cette disposition, applicable sur le territoire de la CAB, rappelle l'obligation définie dans le PGRI, pour les inspecteurs de l'environnement en charge de dossier de création d'ICPE de saisir la DDTM pour vérifier la conformité du projet au regard des règles existantes (PLU, PPR, AZS, ...). Le cas échéant, le projet ne sera pas autorisé.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'amène pas la détermination d'actions opérationnelles.

Disposition 3.2 : Gérer de manière pérenne l'ouvrage de protection

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

La gestion des ouvrages de protection doit permettre d'assurer au mieux la sécurité des riverains.

Elle s'appuie sur le contrôle et l'entretien par les gestionnaires des ouvrages existants.

Les ouvrages de lutte contre les inondations tels que les digues participent à réduire localement le risque, mais sont susceptibles de générer des dysfonctionnements du cours d'eau en amont et en aval. Ces dispositifs, dont la vocation est de réduire le risque, ne parviennent toutefois pas à le supprimer, des ruptures de digue restant possibles. Par ailleurs, leur action est limitée à la crue pour laquelle ils ont été dimensionnés.

De plus, la création de nouveaux ouvrages ne peut être envisagée qu'à titre exceptionnel ; dans les cas où aucune autre alternative n'est possible, et quand l'existence d'enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes est démontrée (cf. Disposition 5.4 : Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser).

Pour chaque ouvrage de protection d'une zone à enjeu majeur existant, le gestionnaire doit réaliser un diagnostic, qui permettra d'évaluer la pertinence du dispositif au regard de la persistance du risque et de la nécessité de préserver l'espace de mobilité des cours d'eau.

Une étude portant sur le transfert de la compétence GEMAPI à la CAB, réalisée simultanément à la définition de la SLGRI, viendra préciser l'implication des différents acteurs vis-à-vis de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et définira les contours de la gestion des ouvrages hydrauliques à mettre en œuvre.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

L'étude GEMAPI en cours (commanditée par la CAB) apportera une réponse opérationnelle pour la mise en œuvre de cette disposition.

Objectif 4 : Mieux préparer la gestion de crise

Disposition 4.1 : Accompagner les acteurs pour améliorer la gestion de crise

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

Initiés en Haute-Corse dans le cadre de réunions d'arrondissement des sous-préfectures, les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) ont été réalisés entre 2014 et 2016 ou sont en cours d'élaboration (3 communes sont dotées de ses documents / ils sont en cours d'élaboration sur Santa-Maria-di-Lota et Bastia).

Cependant la pratique des exercices de secours et de gestion de crise (visant à mettre en œuvre les actions proposées par le PCS) est marginale et, le cas échéant, rarement réalisée de manière régulière. On note également que la CAB n'est pas intégrée dans les cellules de crise des PCS, limitant ainsi la circulation de l'information et des moyens.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de démarches d'accompagnement des élus / personnels techniques pour les préparer à la gestion de crise.

De plus, le retour d'expérience complet de l'évènement récent de 2016 n'a pas été réalisé (hormis éléments hydrauliques relevés par la DDTM), notamment sur l'aspect 'gestion de crise' alors que des dysfonctionnements ont été constatés et qu'une problématique importante liée au déplacement en temps de crise a été soulevée.

Une coordination et des interactions fortes entre les collectivités sont nécessaires pour améliorer la gestion de crise afin – notamment - d'optimiser les moyens humains et matériels (notamment pour l'assistance des petites communes) et limiter les déplacements en crise.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

3 actions du PAPI d'intention sont envisagées pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition. Elles visent à :

- ❖ Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)
- ❖ Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) à l'échelle de la CAB
- ❖ Anticiper les actions de gestion de crise (exercices / REX)

Disposition 4.2 : Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

En Corse, le seul dispositif sur l'île pouvant apporter des éléments quant à l'anticipation des phénomènes d'inondation est actuellement la vigilance météo assurée par Météo-France. L'alerte dans des délais suffisants semble difficile du fait que l'aléa inondation liées aux crues torrentielles est un phénomène très rapide (contrairement aux crues de plaine) et marqué par des fortes vitesses de courant, surtout lorsqu'il est dû à des épisodes orageux.

Des projets d'amélioration de la prévision et de la vigilance sont d'ores et déjà engagés sur le territoire :

- La densification du réseau visant à améliorer la connaissance de la pluviométrie et de l'hydrométrie est en cours de finalisation :
 - La station automatique de Bastia-SAPC est en service depuis 2016
 - Le radar à bande S d'Ajaccio sera en service fin 2018.

- **La mise en œuvre d'un réseau « Vigicrue » en Corse est programmée en 2020 :**

La feuille de route DREAL-SCHAPI-SPC MedEst a été présentée le mardi 23 janvier 2018 au Préfet de Corse avec le calendrier et les actions envisagées pour parvenir à la mise en service du réseau. Ce document est appelé à servir d'ossature pour les déclinaisons dans les SLGRI sur ce thème.

Il n'est cependant pas garanti que les cours d'eau du territoire soient éligibles à la mise en œuvre de ce type de dispositif (dépend de la taille du BV, du temps de réponse...).

A ce stade, avant d'envisager d'autres alternatives, la stratégie consiste à suivre l'avancée de la définition du réseau Vigicrue et son potentiel déploiement sur le territoire.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

1 action du PAPI d'intention est envisagée pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition : elle consiste à communiquer sur l'avancée du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation (auprès des élus et de la population notamment).

Disposition 4.3 : Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque quand les données nécessaires à leur détermination seront disponibles

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

Aucun dispositif de ce type existant à l'heure actuelle

Sur le territoire de la CAB, les campings des Sables Rouges (Bastia), des Orangers (San-Martino-di-Lota) et le village Club Igesa (Furiani) sont localisés sur des sites à risque inondation et/ou submersion marine élevé. Il est important de les accompagner dans la mise en place de Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL) sous la responsabilité directe de leurs gestionnaires.

Ces SDAL pourront être mis en œuvre uniquement quand:

- Le radar d'Ajaccio sera opérationnel
- Les études de caractérisation des risques liés au littoral initiées par l'OEC¹ donneront leurs conclusions.

En l'état des connaissances actuelles, il est prématuré de réaliser des SDAL sur les campings (éligibilité des cours d'eau au réseau Vigicrue à définir).

Cette disposition traduit cependant une problématique sur le territoire et pourra donner lieu à une action spécifique à définir pour le programme d'action à développer à l'issue du PAPI d'intention (dans le cadre d'un PAPI complet a priori).

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Compte-tenu de l'avancée du dispositif de prévision en cours de réalisation, la mise en œuvre de cette disposition a été jugée non réalisable dans les délais du PAPI d'intention.

¹ Ces études pourront éventuellement être complétées par une action du PAPI d'intention : cf. « Disposition 2.1 : Elaborer des Plans de Prévention des Risques Littoraux »

Objectif 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Disposition 5.1 : Identifier les possibilités de rétentions / zones de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) prioritairement sur Furiani

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

La lutte contre les effets parfois dévastateurs des crues suppose l'application du principe de prévention et la mise en œuvre du principe de solidarité amont-aval s'appuyant sur le respect du fonctionnement naturel des milieux aquatiques : dans ce cadre, la préservation des zones d'expansion de crue, ou de l'espace de mobilité des cours d'eau constituent des dispositions dont les bénéfices multiples profitent à l'atteinte des objectifs environnementaux mais également à la réduction de l'aléa inondation.

Nota: la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables définit les zones d'expansion de crue de la manière suivante : « [...] des secteurs non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés, et où la crue peut stocker un volume d'eau important, comme les zones naturelles, les terres agricoles, les espaces verts urbains et périurbains, les terrains de sports, les parcs de stationnement,... »

Sur le territoire de la CAB, la morphologie des bassins versant des cours d'eau se caractérise schématiquement de la manière suivante:

- *Les parties amont des bassins versant sont rurales.*

Elles se caractérisent par un lit très encaissé et de très fortes pentes qui génèrent un régime d'écoulement torrentiel et de très fortes vitesses. Les enjeux impactés y sont marginaux voire inexistants dans la plupart des cas.

- *Les parties aval traversent les zones urbaines où la pente s'atténue mais où les vitesses restent notables (généralement 1 m/s).*

Les hauteurs d'eau sont généralement inférieures à 1m. Les écoulements sont conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit du cours d'eau.

Cette configuration induit des zones d'expansion de crues limitées et les espaces de mobilité semblent inexistants.

Les champs d'inondation (couvrant des zones à enjeux faibles) les plus notables sont signalés sur le Poggiolo, le Grigione, et les cours d'eau de Furiani mais restent restreints (voire en aval des zones à enjeux).

Sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno, les zones d'expansion de crue (ZEC) ont été urbanisées.

Même si la possibilité de mobiliser le lit majeur pour préserver les ZEC ou réduire l'aléa ne semble pas une stratégie pouvant être fortement développée sur le territoire, il paraît important de rappeler que cette possibilité (souvent délaissée car réalisable dans peu de cas), doit être intégrée aux études de caractérisation de l'aléa ou d'aménagement.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

L'action du PAPI d'intention visant à réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha intégrera l'analyse des possibilités de rétentions en lit majeur.

Disposition 5.2 : Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

La gestion de la ripisylve participe à une meilleure gestion des crues.

L'entretien des cours d'eau relève du devoir des propriétaires. Toutefois, le constat général est fait de l'absence d'entretien des cours d'eau par les propriétaires, d'autant plus qu'une gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant s'avère souvent plus pertinente.

Dans certains secteurs, la ripisylve ne fait l'objet d'aucune gestion, et l'on observe des peuplements vieillissants sur le bord des cours d'eau, pouvant à terme s'effondrer dans le cours d'eau et déstabiliser les berges. Le phénomène d'érosion est alors accentué, amplifiant ses effets, et aggravant le risque d'inondation.

Afin de prévenir ce phénomène, le SDAGE préconise de mettre en œuvre des programmes d'entretien de la ripisylve et des berges.

De plus, les berges sont localement très détériorées.

En outre, dans les zones urbaines, les écoulements sont conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) qui génèrent des débordements.

La gestion des embâcles potentiels est un facteur pouvant améliorer la gestion des crues sur le territoire de la CAB (via un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et des berges / la pose de nouveaux pièges à embâcles ou la restauration des 4 pièges existants).

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Il est envisagé, dans le cadre du PAPI d'intention de mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien des cours d'eau et de gestion des embâcles.

Disposition 5.3 : Limiter le ruissellement à la source

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

Malgré les enjeux impactés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. D'une manière générale, à l'échelle du bassin versant, seuls les éléments disponibles dans les PPRI sont intégrés.

Les prescriptions visant à gérer les ruissellements urbains sont marginales alors qu'ils peuvent entraîner une aggravation du phénomène, faute de mesures pensées et appréciées en amont des projets.

Le diagnostic a mis en exergue :

- Qu'aucune commune ne dispose de zonage pluvial
- Seuls les PLU de San Martino et de Bastia prescrivent des mesures compensatoires à l'imperméabilisation
- Bastia dispose d'un schéma directeur pluvial (SDP) non approuvé que la commune exploite pour la gestion de son réseau pluvial (pour connaître les secteurs d'intervention, les aménagements envisageables, bénéficier d'opportunités foncières...).
- Ville-di-Pietrabugno est sur le point de lancer un marché pour réaliser son SDP.
- Un manque de données sur toutes les communes pour intégrer le risque ruissellement dans les documents d'urbanisme et adapter le règlement : absence d'étude de caractérisation de l'aléa et de zonages pluviaux et des mesures compensatoires à l'urbanisation non définies sur Santa-Maria-di-Lota / Ville-di-Pietrabugno / Furiani.

Nota : même sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno où le PPRI intègre le ruissellement, les paramètres de cet aléa ne sont pas définis et la distinction entre les zones de production et d'aggravation n'est pas disponible et ne permet pas de fournir des prescriptions d'urbanisme opportunes sur l'emprise fournies (l'emprise de cet aléa en zone urbaine étant très importante).

D'une manière générale, les mesures visant à limiter le ruissellement ne sont pas développées sur le territoire de la CAB. Cependant, elles contribuent à améliorer la gestion et la fréquence des écoulements.

Leur intégration dans les documents d'urbanisme est un levier d'action d'autant plus important que la possibilité de réduire l'aléa inondation via des infrastructures² est limitée sur le territoire (disponibilité foncière restreinte).

De plus,

- Les PLU des communes de Bastia, Furiani et Ville di Pietrabugno sont en cours de révision
- Les PLU doivent être mis en compatibilité avec le PADDUC d'ici le 24 novembre 2018.
- Un PLUi à l'échelle de la CAB n'est pas envisagé.

En milieu urbain comme en milieu rural, toutes les mesures doivent être prises pour limiter les ruissellements à la source, notamment dans les documents et décisions d'urbanisme, y compris dans les secteurs à risque faible ou nul, mais dont toute modification pourrait aggraver le risque en amont ou en aval.

² Type digues ou autres.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une démarche d'ensemble assise sur un diagnostic du fonctionnement des systèmes aquatiques qui prend en compte la totalité du bassin générateur du ruissellement, dont le territoire urbain vulnérable ne représente couramment qu'une petite partie.

Il s'agit notamment, au travers des documents d'urbanisme, de :

- limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées ;
- favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux ;
- favoriser le recyclage des eaux de toiture ;
- maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en différant l'apport direct des eaux pluviales au réseau ;
- préserver les éléments du paysage déterminants dans la maîtrise des écoulements, notamment au travers du maintien d'une couverture végétale suffisante et des zones tampons pour éviter l'érosion et l'aggravation des débits en période de crue ;
- préserver les fonctions hydrauliques des zones humides.

En complément de l'OF2 du SDAGE qui rappelle l'importance de poursuivre la mise en place et de réviser les schémas directeurs d'assainissement, notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, il est recommandé que ces schémas intègrent un volet « gestion des eaux pluviales » assis sur un diagnostic d'ensemble du fonctionnement des hydrosystèmes établi à une échelle pertinente pour tenir compte de l'incidence des écoulements de l'amont vers l'aval (bassin versant contributeur par exemple).

L'atelier de travail n°1 du 9 avril 2018 avec les acteurs locaux sur la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme³ a mis en évidence la nécessité de réaliser des zonages pluviaux associés à des règlements pluviaux. Ces dispositifs nécessitent toutefois des études de définition préalables.

De plus, afin d'homogénéiser les mesures visant à limiter le ruissellement entre les cinq communes de la CAB, et dans le cadre de la mise en œuvre d'un futur PLUi⁴, il semble opportun de définir une « ligne de conduite commune ». Les spécificités locales pouvant cependant être conservées.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Outre l'action visant à réaliser les schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux (répondant à la disposition 1.1), le PAPI d'intention pourrait contenir une action visant à définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU.

³ Atelier réalisé dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI.

⁴ Rappel : il n'est pas envisagé de PLUi à l'heure actuelle sur le territoire de la CAB.

Disposition 5.4 : Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

- Cette disposition reprend un principe énoncé dans le PGRI.

La construction de nouveaux ouvrages dont l'objectif principal est la réduction de la vulnérabilité et qui créeraient des points durs dans le lit majeur des cours d'eau ou en zone de submersion marine ne peut être envisagée, à titre exceptionnel et uniquement sur le périmètre des TRI⁵, que **dans les cas où aucune autre alternative n'est possible, et quand l'existence d'enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes est démontrée**. Elle doit être réservée à la protection de zones densément urbanisées ou d'infrastructures majeures, et ne doit en aucun cas entraîner une extension de l'urbanisation ou une augmentation de la vulnérabilité. Leur pertinence hydraulique, économique et environnementale devra être évaluée.

En outre, les nouveaux ouvrages ne doivent pas compromettre l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE pour les masses d'eau concernées ou pour celles qui en dépendent. Ces nouveaux ouvrages ne pourront être autorisés que si les projets précisent le mode de mise en place et de fonctionnement pérenne de la structure de gestion et d'entretien.

La réalisation d'ouvrages en zone inondable ou de submersion marine sera formellement évitée: ce principe est applicable au territoire de la CAB.

Ainsi les nouveaux projets sur le territoire devront être justifiés: un scénario prenant en compte des mesures de réduction de la vulnérabilité devra être étudié et une analyse multicritère sera élaborée.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'amène pas la détermination d'actions opérationnelles.

⁵ Soit les communes de Ville-di-Pietrabugno, Bastia et Furiani et les cours d'eau du Toga, Fango, Guadello, Lupino, Corbaïa, San Pancrazio et Santa Agatha.

Objectifs particuliers du TRI Grand Bastia

Disposition 6.1 : Faire approuver le PPRI de Furiani

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

L'« Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia » commanditée par le DDTM est actuellement en cours. Elle vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PPRI sur les cours d'eau principaux du Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani. L'approbation du PPRI sera son aboutissement.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Action déjà engagée, pas de complément envisagé dans le PAPI.

Disposition 6.2 : Améliorer la connaissance des risques littoraux

Pourquoi cette disposition a-t'elle été retenue ?

L'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme a été diffusé en février 2018. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est d'ores et déjà engagée par par les services de l'Etat avec la collaboration du BRGM. Fin 2019, un AZS révisé devrait être disponible. Sur la base de ces données, l'élaboration d'un PPRL sera alors possible.

Outre la submersion, l'érosion des côtes peut constituer un risque pour les populations et les biens sur les zones côtières qui sont des lieux de pression démographique, économique et écologique. Différentes stratégies peuvent être mise en œuvre pour une gestion adaptée du trait de côte : le « laisser faire » qui consiste à suivre l'évolution naturelle lorsque les enjeux locaux ne nécessitent pas une action de gestion ; l'adaptation (intervention limitée accompagnant les processus naturels) ; la fixation et la protection du trait de côte, pour les zones à enjeux importants (réalisées par des techniques rigides ou souples) et le « repli stratégique » (retrait de constructions existantes derrière une nouvelle ligne de défense, pour les zones à faibles enjeux ou lorsqu'il constitue la seule option garantissant le niveau de sécurité souhaité.

Bien que le phénomène d'érosion littorale soit national, il n'est pas assimilé en tant que tel sur le territoire de la CAB.

Les enjeux associés à cet aléa semblent peu nombreux d'après les échanges avec les acteurs locaux :

- La base nautique Minelli (Ville-di-Pietrabugno) est identifiée comme potentiellement exposée.

- Et la route départementale littorale qui a subi des dommages conséquents lors des derniers évènements tempétueux.

On note également que, bien que des études existent sur le sujet (et certaines sont en cours comme le projet européen Maregot), elles sont peu (voire pas) connues des élus et personnels techniques du territoire.

Cette disposition vise à communiquer sur les éléments disponibles afin de développer la compréhension et la connaissance des risques littoraux par les acteurs locaux.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

Si les études actuellement entreprises par l'OEC (dont le projet Maregot) doivent être précisées / complétées, une action du PAPI d'intention pourra être développée.

Des actions de communication contribueront à l'amélioration de la connaissance.

Disposition 6.3 : Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées

Pourquoi cette disposition a-t-elle été retenue ?

Il n'existe pas de démarche visant à communiquer sur les mesures de réduction de la vulnérabilité envisageables sur les bâtiments (habitations / entreprises / bâtiments à enjeux) en zone inondable (aléa fort ou modéré).

Le diagnostic a identifié les enjeux exposés aux différents aléas inondation du territoire: hormis pour l'aléa ruissellement (dont la détermination est partielle et disponible uniquement sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno); les enjeux vulnérables sont localisés ou peu nombreux sur la plupart des zones exposées aux débordement de cours d'eau ou submersion marine.

Les contraintes de reliefs et d'occupation du sol rendant la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la réduction de la vulnérabilité est un axe d'intervention sur la prévention du risque inondation important sur le territoire de la CAB.

Quelles sont les actions du PAPI d'intention qui vont contribuer à sa mise en œuvre ?

5 actions du PAPI d'intention sont envisagées pour la mise en œuvre opérationnelle de cette disposition : elles visent à réduire la vulnérabilité des habitations, activités économiques, établissements publics, réseaux d'énergie (électricité et gaz). Une action spécifique au site de l'Arinella (bassin versant du Corbaïa) est également envisagée ; en effet ce site regroupe des enjeux spécifiques tels que la STEP Acqua Publica et le site Seveso de stockage de propane d'Engie.

3.3 Les enjeux stratégiques d'intervention de la SLGRI sur le territoire

Les différentes réunions de concertation menées dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ont conduit à définir quatre thématiques d'enjeux stratégiques d'intervention de la SLGRI sur le territoire :

- **Enjeu 1 : Mieux connaître pour mieux agir**

Cet enjeu vise à traduire la nécessité : d'une part, d'approfondissement des connaissances et d'autre part, de développer la culture du risque.

La finalité est d'améliorer la perception et l'acceptation du risque afin de réduire ses conséquences : limiter les comportements dangereux, les dommages, réduire le temps de retour à la normale mais également intégrer les aléas dans les documents d'urbanisme pour préserver les constructions existantes et maîtriser l'incidence de l'urbanisation future.

- **Enjeu 2 : Entretien des ouvrages**

La gestion des ouvrages est une préoccupation majeure des acteurs locaux. La spécificité du territoire (topographie, événements climatiques, etc.) induisent des difficultés de gestion, qu'il convient d'appréhender et surmonter.

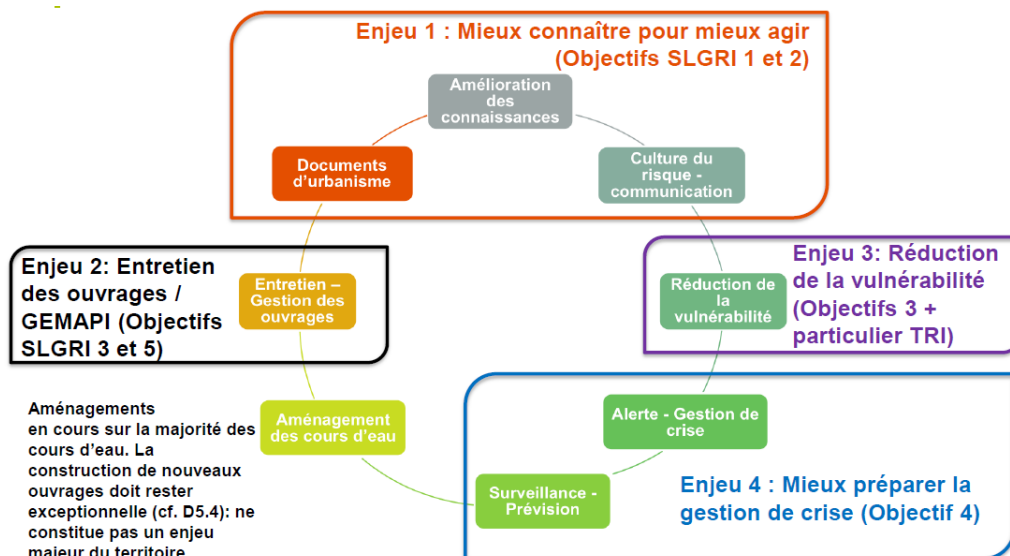
- **Enjeu 3 : Réduction de la vulnérabilité**

Les possibilités de création d'infrastructures de protection contre l'aléa inondation devant rester exceptionnelle (cf. disposition 5.4), afin de répondre aux réglementations et, dans tous les cas, complexe dans leur mise en œuvre sur le territoire, la réduction de la vulnérabilité est un axe majeur de préservation des enjeux exposés.

- **Enjeu 4 : Mieux préparer la gestion de crise**

Cet enjeu traduit la volonté des acteurs de coordonner, mutualiser les actions nécessaires à la gestion d'une crise afin d'assurer la sauvegarde des populations et réduire les conséquences dommageables potentielles

Figure 3 : Les enjeux du territoire corrélés aux domaines d'intervention de la gestion du risque inondation



Annexe 1 : Arrêté préfectoral du 30 mars 2015



Arrêté n° 2015 083-0001 en date du 30 MARS 2015
portant sur la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation, leurs
périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse

**LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD,
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN DE CORSE**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8 et R.566-14, relatifs aux stratégies locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin de Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de Corse ;

Vu les avis de la commission administrative du bassin de Corse rendus les 31 juillet 2014 et 11 septembre 2014 ;

Vu l'avis du préfet de département de Haute-Corse exprimé au cours de cette commission administrative de bassin ;

*Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
Corse ;*

ARRÊTE

Article 1 - Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du bassin de Corse sont les suivantes :

- Stratégie locale du TRI d'Ajaccio ;
- Stratégie locale du TRI du Grand Bastia ;
- Stratégie locale du TRI de la Marana.

Article 2 - Le périmètre de ces stratégies locales comprend les communes suivantes :

Dénomination de la stratégie locale	Liste des communes concernées
Stratégie locale du TRI d'Ajaccio	Afa ; Alata ; Ajaccio ; Appietto ; Cuttoli-Corticchiato ; Peri ; Sarrola-Carcopino ; Tavaco ; Valle-di-Mezzana ; Villanova
Stratégie locale du TRI du Grand Bastia	Bastia ; Furiani ; San-Martino-di-Lota ; Santa-Maria-di-Lota ; Ville-di-Pietrabugno
Stratégie locale du TRI de la Marana	Bigorno ; Biguglia ; Borgo ; Campile ; Campitello ; Crocicchia ; Lento ; Lucciana ; Monte ; Olmo ; Ortiporio ; Penta-Acquatella ; Prunelli-di-Casacconi ; Scolca ; Vescovato ; Vignale ; Volpajola

Article 3 - Les principaux objectifs de ces stratégies locales à élaborer pour les Territoires à Risque Important d'inondation du bassin de Corse tels que définis à l'article L. 566-8 du code de l'environnement sont :

Dénomination de la stratégie locale	Objectifs principaux de la stratégie
Stratégie locale du TRI d'Ajaccio	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement afin de ne pas créer d'enjeux nouveaux dans les zones exposées - Développer la connaissance des phénomènes et des aléas submersion marine et érosion littorale - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces zones - Développer les actions en matière d'information préventive

Stratégie locale du TRI du Grand Bastia	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain : approbation des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Bastia et Ville-di-Pietrabugno, révision du PPRI de Furiani - Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion de littoral - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées, via notamment l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
Stratégie locale du TRI de la Marana	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain : révision des PPRI dont les aléas et les enjeux ont évolués - Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion de littoral - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées : élaboration d'un PAPI et amélioration de la prévision des inondations en créant un système d'alerte en cas de crue du Golo

Article 4 - Les stratégies locales du bassin Corse seront approuvées par arrêté des préfets de département concernés le 31 décembre 2016 au plus tard.

Article 5 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Corse.

Fait à Ajaccio, le **30 MARS 2015**

Le préfet de Corse, préfet coordonnateur de bassin



Christophe MIRMAND

Annexe 2 : Arrêté préfectoral du 4 mai 2015



PREFET DE HAUTE-CORSE

Arrêté DDTM2B/SRCS/URN/n° 020

En date du 04 mai 2015

portant sur la liste des parties prenantes de la stratégie locale du territoire à risque important d'inondation du Grand Bastia

Le préfet de Haute-Corse,

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-7, L.566-8, R.566-14 et R.566-15, relatifs aux stratégies locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté n°2013035-0003 du 4 février 2013 du préfet de la région Corse, préfet du département de Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin Corse, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Corse ;

Vu l'arrêté n° 2015039-001 du 30 mars 2015 du préfet de la région Corse, préfet du département de Corse du Sud, préfet coordonnateur du bassin Corse, arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres et leurs délais d'arrêt pour le bassin Corse ;

Vu l'avis de la commune de Bastia rendu le 11 septembre 2014.

Vu l'avis de la commune de Furiani rendu le 25 août 2014.

Vu l'avis de la commune de Ville di Pietrabugno rendu le 31 juillet 2014.

Vu la saisine de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 02 juillet 2014.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse ;

ARRÊTE

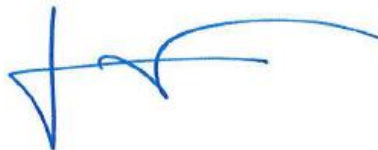
Article 1 - L'annexe 1 du présent arrêté fixe la liste des parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation du Grand Bastia.

Article 2 - La direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse est chargée pour l'Etat de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le TRI du Grand Bastia sous l'autorité du préfet de Haute-Corse.

Article 3 - La structure porteuse de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI du Grand Bastia est la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Secrétaire général chargé de l'administration de
l'Etat dans le département,



Jean RAMPON

Annexe 1

Liste des parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du TRI de la Marana tels que définis aux articles L. 566-8 et R566-15 du code de l'environnement :

- Communauté d'Agglomération de Bastia
- Commune de Ville di Pietrabugno
- Commune de Bastia
- Commune de Furiani
- Commune de San Martino di Lota
- Commune de Santa Maria di Lota
- Collectivité Territoriale de Corse (OEHC et Service des infrastructures)
- Conseil Général de Haute Corse
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute Corse
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse
- Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse
- Centre National de la Propriété Forestière – Délégation Régionale Corse
- GDF -SUEZ (site de l'Arinella)
- Météo France
- Conservatoire du Littoral
- DDTM de Haute Corse
- SIDPC-Préfecture de Haute Corse
- DREAL Corse

Annexe 3 : Présentation et comptes rendus des réunions de concertation ayant accompagnées la démarche d'élaboration de la SLGRI



egis | Définition d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation et de son programme opérationnel

Réunion de démarrage

20 septembre 2017 – Ville d'I Pietrabugno

Sommaire

- A | Présentation d'EGIS Eau
- B | Présentation de l'équipe projet
- C | Contexte et enjeux
- D | Méthodologie de l'étude
- E | Planning

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 2



A – Présentation d'EGIS Eau

- ▶ Notre société
- ▶ Nos principales références

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 3

A | Présentation d'EGIS Eau

Notre société

- ▶ EGIS Eau société spécialisée du groupe EGIS dans en matière de gestion de l'eau, environnement, développement durable et énergie
- ▶ Egis Eau (ex-BCEOM) intervient depuis plus de 30 ans sur le territoire Corse pour des projets de gestion de l'Eau et de l'environnement. Nos interventions portent à la fois sur les études d'assainissement pluvial, eaux usées, ainsi que sur les études pour la prévention et la lutte contre les inondations.

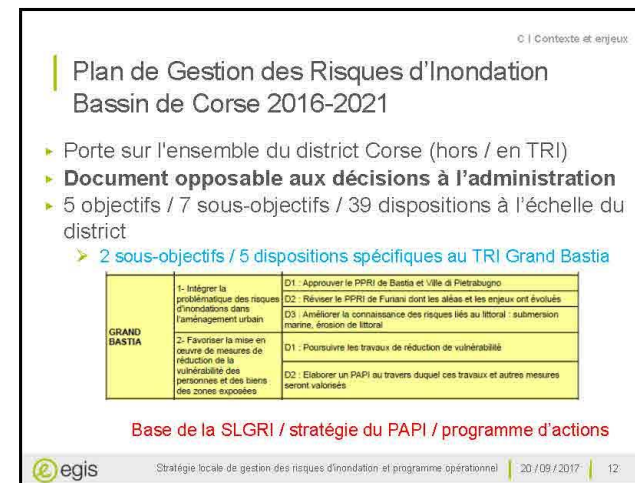
CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaire :
2015 : 49,4 M€

Effectifs :
300 collaborateurs dont 80 % sont des ingénieurs, des experts et des techniciens de haut niveau.



egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 4



A | Présentation d'EGIS Eau

Principales références

- ▶ Directive inondation
 - Cartographie des zones inondables du TRI Fort-de-France / Le Lamentin, DEAL Martinique, 2014
 - Elaboration du PGRI de Martinique, DEAL Martinique, 2015
 - Elaboration de la **SLGRI du TRI Fort-de-France / Le Lamentin**
 - Elaboration de la **SLGRI de Mayotte**, DEAL Mayotte, 2017






Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 5

A | Présentation d'EGIS Eau

Principales références

- ▶ Etudes hydrauliques – agglomération de Bastia
 - Etude hydraulique du ruisseau de San Pancrazio suite aux crues du 24 novembre 2016, Corin SA, en cours
 - Etude hydraulique des ruisseaux de l'Olivetto et du Terra Nueva à Furiani, CAMA SA, en cours
 - BASTIA- PPRI du Gd Bastia (4 communes), DDTM, 2010
 - BASTIA – Schéma directeur assainissement pluvial, mairie de Bastia, 2005
 - BASTIA- Rocade Ouest – étude hydraulique, CT Corse, 2004
 - Aménagement hydraulique ruisseau de TOGA à BASTIA, Mairie de Bastia, 2000


Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 6

A | Présentation d'EGIS Eau

Principales références

- ▶ PAPI / AMC-ACB:
 - PAPI du Vidourle, de l'Ouvèze Provençale, de l'Arve, du Calavon Coulon, de la CASA et de la Cagne
 - ACB dont les plus récentes sont : SYMBHO (2017 : en cours) Argens (2015), Bordeaux Métropole (2015), Vidourle (2015), Cauterets (2015), Bastant (2015), Saint Laurent du Var (CG06), Rhône (SYMADREM), Arve (SM3A), Ville de Cagnes-sur-Mer, Calavon-Coulon (SIRCC), Durance (SMAVD)...

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 7



B – Présentation de l'équipe projet


- ▶ Organigramme

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 8

D | Méthodologie de l'étude

Volet 1 : Diagnostic initial

- Basé sur des synthèses (cartes, tableaux)
- Éléments communs SLGRI / PAPI:
 - Contexte géographique global
 - Le contexte environnemental
 - Une étude historique : il s'agira ici de recenser les événements historiques d'après les données disponibles
 - Caractérisation de l'aléa inondation : il s'agira de décrire les différents types d'inondation, leur dynamique et de la synthétiser de manière cartographique.
 - Recensement des ouvrages de protection existants : une synthèse des données disponibles sur la qualité des ouvrages sera également fournie
 - Analyse des dispositifs de protection existants (bilan sur les dispositifs d'alerte, PCS, schémas directeurs pluviaux...)
 - Détermination des enjeux exposés aux inondations / Évaluation des conséquences potentiellement négatives des inondations

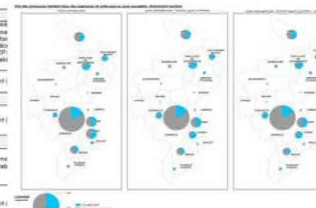


Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 17

Volet 1 : Évaluation des conséquences potentiellement négatives des inondations

Indicateurs issus de Guide de CCSD de Juillet 2014	Indicateurs proposés dans le cadre de l'étude	Adaptations réalisées
Indicateur P1: Nombre de personnes habitant en zone inondable - part communale	Indicateur 7: Part des personnes habitant en zone inondable	Autrice à priori (selon des données disponibles)
Indicateur P2: Part des personnes habitant dans des logements de plus de 6 ans en zone inondable par commune	Indicateur 8: Nombre de personnes habitant dans les logements de plus de 6 ans en zone inondable	Autrice à priori (selon des données disponibles)
Indicateur P3: Capacité d'accueil des établissements scolaires	Indicateur 9: Nombre de bâtiments recevant une population vulnérable en zone inondable	Adaptation de l'indicateur de CCSD en vue de permettre une meilleure appropriation des résultats d'indicateurs de capacité d'accueil vulnérables exposés.
Indicateur P4: Part des bâtiments participant à l'entretien et à la gestion de l'ouvrage en zone inondable	Indicateur 10: Nombre de bâtiments participant à l'entretien et à la gestion de l'ouvrage en zone inondable	Autrice à priori (selon des données disponibles)
Indicateur P5: Nombre de bâtiments en zone inondable	Indicateur 11: Nombre de bâtiments en zone inondable	Autrice à priori
Indicateur P6: Nombre de bâtiments par commune et surface de sites recevant du public en zone inondable	Indicateur 12: Nombre de bâtiments par commune et surface de sites recevant du public en zone inondable	Autrice à priori
Indicateur P9: Part d'entreprises ayant à leur disposition des machines-outils en zone inondable	Indicateur 13: Nombre d'activités commerciales et artisanales en zone inondable	Le indicateur retenu n'a pas de lien avec le caractère des machines-outils exposées.
Indicateur P7: Nombre d'entreprises en zone inondable	Indicateur 14: Nombre d'entreprises en zone inondable	Autrice à priori



Quantification des conséquences sur les enjeux (PAPI)



Volet 1 : Évaluation des conséquences potentiellement négatives des inondations

Commune	Missions	Surfaces inondées (ha)		Populations exposées		Bâtiments exposés		Enjeux
		2014	2017	2014	2017	2014	2017	
Saint-Maur	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Denis	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Omer	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-André	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Étienne	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Just	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Louis	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Nicolas	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Pierre	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100
Saint-Yves	Administration	100	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100	100


Quantification des dommages monétaires (SLGRI)

Stratégie locale de gestion des risques

Volet 1 : Évaluation des conséquences potentiellement négatives des inondations

Fiche de synthèse par secteur / zone à enjeux où un aménagement pourrait avoir une incidence (SLGRI)




Secteur	Description	Surfaces inondées (ha)		Populations exposées		Bâtiments exposés	
		2014	2017	2014	2017	2014	2017
Secteur 1	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 2	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 3	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 4	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 5	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 6	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 7	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 8	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 9	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100
Secteur 10	Administration	100	100	100	100	100	100
	Population	100	100	100	100	100	100

D | Méthodologie de l'étude

Volet 2: La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

- Stratégie locale = Stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations
- Elle fixe les objectifs en déclinaison du PGRI et de la SNGRI et liste les dispositions à mettre œuvre pour atteindre ces objectifs dans un délai de 6 ans
- Le périmètre de la stratégie locale contient a minima celui du TRI mais peut étendre son champ d'action à un territoire hydrographique cohérent



Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 21

D | Méthodologie de l'étude

Volet 2: La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

- Articulation Stratégie locale et PAPI
 - A la différence des PAPI, la stratégie locale n'est pas un programme d'actions opérationnel
- Articulation Stratégie locale et GEMAPI
 - Il est nécessaire que la stratégie locale repose sur une approche globale de la gestion des risques, intégrant la dimension GEMAPI
 - Une étude GEMAPI vient d'être lancée par la CA du Grand Bastia
- Travail de transposition des objectifs du PGRI pour une mise en œuvre locale – le cœur de la SLGRI

Une stratégie locale comprend

- La synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans son périmètre ;
- Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le ou les TRI inclus dans son périmètre ;
- Les objectifs fixés par le PGRI pour le ou les TRI inclus dans son périmètre ;
- Les dispositions à l'échelle de son périmètre pour atteindre ces objectifs, abordant notamment les volets :
 - Prévention des inondations ;
 - Surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation ;
 - Réduction de la vulnérabilité des territoires face au risque d'inondation ;
 - Information préventive, éducation, résilience et conscience du risque.

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 22

D | Méthodologie de l'étude

Volet 2: La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

Lien PGRI / SLGRI / PAPI (exemple)

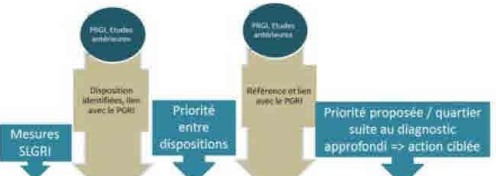


Objectifs PGRI	Mesures SLGRI	PAPI Axes labellisés
5 Objectifs pour le PGRI	Mesure SLGRI à adapter au diagnostic territorial	Aménagement
1. Mieux comprendre le risque.	Prévention – meilleure connaissance	Surveillance, la prévention des crues et des inondations
2. Se préparer et mieux gérer le crise	Préparation – gestion	L'alerte et la gestion de crise
3. Réduire la vulnérabilité actuelle	Protection	Le plan en compte du risque inondation dans l'aménagement
4. Concilier les aménagements futurs et les sites	Information – rétablissement	Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
5. Responsabiliser, sous aspects de la gestion du risque inondation		Le ralentissement des écoulements
		La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 23

D | Méthodologie de l'étude

Volet 3: Définition d'un programme d'actions



Plan d'Action	Intitulé de l'intervention	Prévu au PGRI	N° d'intervention au PGRI	N° d'intervention au PGRI	Commune ou communes concernées	Des Dates	Bien	Bien	Bien	Bien	Source
Complément SLGRI	Aménagement hydraulique de la zone de risque	1	0.1	0.1	0	0	0	0	0	0	Complément SLGRI
Complément SLGRI	Maintenance et entretien des ouvrages hydrauliques existants	1	0.1	0.1	0	0	0	0	0	0	Complément SLGRI
Complément SLGRI	Aménagement et entretien des ouvrages hydrauliques existants	1	0.1	0.1	0	0	0	0	0	0	Complément SLGRI

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 24

D | Méthodologie de l'étude

Volet 3: Définition d'un programme d'actions

Axe prévention (1/2)

N° de l'action	Titre de l'action	Objectif de l'action	Méthode / Forage / Forage / Forage	Coût estimé en M€	Prévoir l'action	Échéance de réalisation (date)
PRÉVENTION						
		Mettre en œuvre les moyens nécessaires au sein et à l'entretien des ouvrages de protection, sur la base d'une actualisation de l'état des ouvrages existants				
N1	2	Sous-action N.1.1.1 : Décider la mise en place des moyens affectés au sein de l'état et de l'entretien des ouvrages	Commune de Saint-Benoît	20K	1	Court terme
		Sous-action N.1.1.2 : Valider et mettre en œuvre des procédures d'opérations de traitement, en particulier la succession patrimoniale des ouvrages (actualisation de l'état des ouvrages)	Commune de Saint-Benoît	10K	1	Court terme
		Sous-action N.1.1.3 : Développer et professionnaliser le suivi de l'entretien des ouvrages en favorisant la mutualisation	CDESP	25K		
N2	3	Études de vulnérabilité des zones pour les questions immobilières des zones habitées (cartes de l'état de l'état et proposition de dispositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité et favoriser la gestion de crise - Informations utiles à la population, intégration au PCS des communes (action E.6.1.4)	Commune de Saint-Benoît	80	1	Court terme
		Sous-action N.2.1 : Promouvoir l'étude de vulnérabilité de l'état des zones habitées (cartes de l'état de l'état et proposition de dispositions d'aménagement pour réduire la vulnérabilité et favoriser la gestion de crise - Informations utiles à la population, intégration au PCS des communes (action E.6.1.4)	CDESP			
		Sous-action N.2.2 : Accroître la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable notamment pour le quartier de Bois-Faillé / Meudonb puis diffuser ces informations	Commune de Saint-Benoît / CDESP	75	1	Court terme

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 25

D | Méthodologie de l'étude

Volet 3: Définition d'un programme d'actions

- Synthèse sous forme de fiches actions

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 26

D | Méthodologie de l'étude

Volet 4 : Mise en forme d'un dossier de candidature PAPI:

Élaboration d'un PAPI d'intention

- Qu'est-ce qu'un PAPI d'intention:
 - Programme d'action basé sur des études d'approfondissement des connaissances et de définition / consolidation des actions travaux (« structurelles »)
 - Actions axes 1 à 5 uniquement (vulnérabilité, sensibilisation, gestion de crise, alerte)
 - Durée moyenne des PAPI d'intention: entre 1 et 3 ans (durée max des PAPI: 6 ans)
- Pourquoi un PAPI d'intention?
 - CCTP PAPI 3: les PAPI d'intention sont un « passage obligé » pour la définition des aménagements mis en œuvre dans un PAPI « complet »
 - Nécessité d'un programme de travaux opérationnel dans les PAPI complets (travaux dans les 2-3 ans après la signature de la convention cadre)

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 27

D | Méthodologie de l'étude

Volet 4 : Mise en forme d'un dossier de candidature PAPI

- Composition du dossier (PAPI d'intention)
 - Pièce A : Note introductive (présentation synthétique du dossier PAPI)
 - Pièce B : Note administrative : fiche de synthèse, statuts, carte du périmètre d'étude et partie « gouvernance » du dossier
 - Pièce C : Diagnostic du territoire / stratégie locale
 - Pièce D :
 - Note détaillant la stratégie de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire
 - Note relative à la prise en compte du monde agricole et des espaces naturels dans la gestion du risque inondation (si actions structurelles)
 - Pièce E : Description des actions structurelles du PAPI (si actions structurelles)
 - Pièce F : Analyse Multicritère des actions structurelles du PAPI
 - Pièce G : Analyse environnementale (si actions structurelles)
 - Pièce H : Programme d'action et Annexes financières (dont calendrier) : il s'agit ici de réaliser des tableaux synthétiques de l'ensemble des actions une fois qu'elles sont validées.

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 28



D – Planning

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 29

Planning prévisionnel de l'opération

D-1 Planning

Planning prévisionnel de l'opération

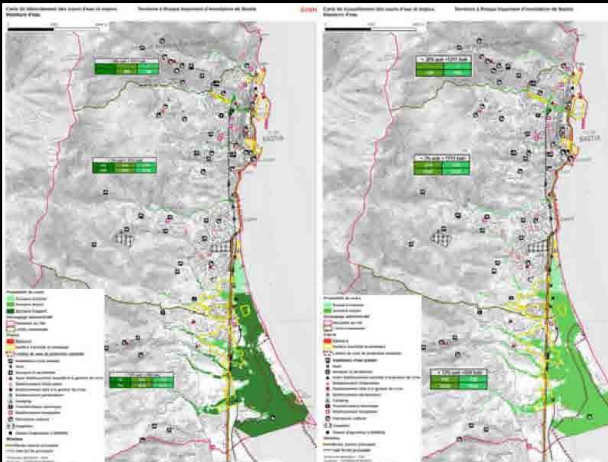
Mars 16	Mars 17	Mars 18	Mars 19	Mars 20	Mars 21	Mars 22	Mars 23	Mars 24	Mars 25	Mars 26	Mars 27	Mars 28	Mars 29	Mars 30	Mars 31	Avril 1	Avril 2	Avril 3	Avril 4	Avril 5	Avril 6	Avril 7	Avril 8	Avril 9	Avril 10	Avril 11	Avril 12	Avril 13	Avril 14	Avril 15	Avril 16	Avril 17	Avril 18	Avril 19	Avril 20	Avril 21	Avril 22	Avril 23	Avril 24	Avril 25	Avril 26	Avril 27	Avril 28	Avril 29	Avril 30	Avril 30	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026	Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026	Janvier 2027	Février 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Août 2027	Septembre 2027	Octobre 2027	Novembre 2027	Décembre 2027	Janvier 2028	Février 2028	Mars 2028	Avril 2028	Mai 2028	Juin 2028	Juillet 2028	Août 2028	Septembre 2028	Octobre 2028	Novembre 2028	Décembre 2028	Janvier 2029	Février 2029	Mars 2029	Avril 2029	Mai 2029	Juin 2029	Juillet 2029	Août 2029	Septembre 2029	Octobre 2029	Novembre 2029	Décembre 2029	Janvier 2030	Février 2030	Mars 2030	Avril 2030	Mai 2030	Juin 2030	Juillet 2030	Août 2030	Septembre 2030	Octobre 2030	Novembre 2030	Décembre 2030	Janvier 2031	Février 2031	Mars 2031	Avril 2031	Mai 2031	Juin 2031	Juillet 2031	Août 2031	Septembre 2031	Octobre 2031	Novembre 2031	Décembre 2031	Janvier 2032	Février 2032	Mars 2032	Avril 2032	Mai 2032	Juin 2032	Juillet 2032	Août 2032	Septembre 2032	Octobre 2032	Novembre 2032	Décembre 2032	Janvier 2033	Février 2033	Mars 2033	Avril 2033	Mai 2033	Juin 2033	Juillet 2033	Août 2033	Septembre 2033	Octobre 2033	Novembre 2033	Décembre 2033	Janvier 2034	Février 2034	Mars 2034	Avril 2034	Mai 2034	Juin 2034	Juillet 2034	Août 2034	Septembre 2034	Octobre 2034	Novembre 2034	Décembre 2034	Janvier 2035	Février 2035	Mars 2035	Avril 2035	Mai 2035	Juin 2035	Juillet 2035	Août 2035	Septembre 2035	Octobre 2035	Novembre 2035	Décembre 2035	Janvier 2036	Février 2036	Mars 2036	Avril 2036	Mai 2036	Juin 2036	Juillet 2036	Août 2036	Septembre 2036	Octobre 2036	Novembre 2036	Décembre 2036	Janvier 2037	Février 2037	Mars 2037	Avril 2037	Mai 2037	Juin 2037	Juillet 2037	Août 2037	Septembre 2037	Octobre 2037	Novembre 2037	Décembre 2037	Janvier 2038	Février 2038	Mars 2038	Avril 2038	Mai 2038	Juin 2038	Juillet 2038	Août 2038	Septembre 2038	Octobre 2038	Novembre 2038	Décembre 2038	Janvier 2039	Février 2039	Mars 2039	Avril 2039	Mai 2039	Juin 2039	Juillet 2039	Août 2039	Septembre 2039	Octobre 2039	Novembre 2039	Décembre 2039	Janvier 2040	Février 2040	Mars 2040	Avril 2040	Mai 2040	Juin 2040	Juillet 2040	Août 2040	Septembre 2040	Octobre 2040	Novembre 2040	Décembre 2040	Janvier 2041	Février 2041	Mars 2041	Avril 2041	Mai 2041	Juin 2041	Juillet 2041	Août 2041	Septembre 2041	Octobre 2041	Novembre 2041	Décembre 2041	Janvier 2042	Février 2042	Mars 2042	Avril 2042	Mai 2042	Juin 2042	Juillet 2042	Août 2042	Septembre 2042	Octobre 2042	Novembre 2042	Décembre 2042	Janvier 2043	Février 2043	Mars 2043	Avril 2043	Mai 2043	Juin 2043	Juillet 2043	Août 2043	Septembre 2043	Octobre 2043	Novembre 2043	Décembre 2043	Janvier 2044	Février 2044	Mars 2044	Avril 2044	Mai 2044	Juin 2044	Juillet 2044	Août 2044	Septembre 2044	Octobre 2044	Novembre 2044	Décembre 2044	Janvier 2045	Février 2045	Mars 2045	Avril 2045	Mai 2045	Juin 2045	Juillet 2045	Août 2045	Septembre 2045	Octobre 2045	Novembre 2045	Décembre 2045	Janvier 2046	Février 2046	Mars 2046	Avril 2046	Mai 2046	Juin 2046	Juillet 2046	Août 2046	Septembre 2046	Octobre 2046	Novembre 2046	Décembre 2046	Janvier 2047	Février 2047	Mars 2047	Avril 2047	Mai 2047	Juin 2047	Juillet 2047	Août 2047	Septembre 2047	Octobre 2047	Novembre 2047	Décembre 2047	Janvier 2048	Février 2048	Mars 2048	Avril 2048	Mai 2048	Juin 2048	Juillet 2048	Août 2048	Septembre 2048	Octobre 2048	Novembre 2048	Décembre 2048	Janvier 2049	Février 2049	Mars 2049	Avril 2049	Mai 2049	Juin 2049	Juillet 2049	Août 2049	Septembre 2049	Octobre 2049	Novembre 2049	Décembre 2049	Janvier 2050	Février 2050	Mars 2050	Avril 2050	Mai 2050	Juin 2050	Juillet 2050	Août 2050	Septembre 2050	Octobre 2050	Novembre 2050	Décembre 2050
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-----------	------------	----------	-----------	--------------	-----------	----------------	--------------	---------------	---------------

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 30

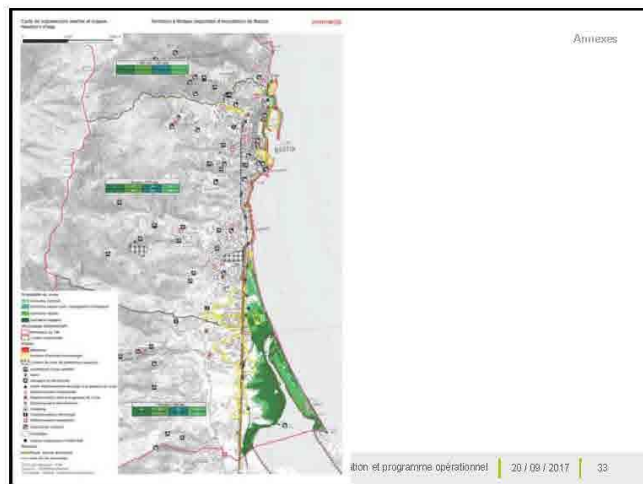


Annexes

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 31



Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 20/09/2017 | 32



Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 7 FEVRIER 2018

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.























	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Nathalie MORALES	Chef de projet	EGIS EAU

Phase :	Volet 1 : Diagnostic initial
Date et lieu de la réunion :	Mercredi 7 février 2018 – 9h – CAB
Ordre du jour :	▪ Restitution du diagnostic du territoire
Prochaines réunions :	Ateliers de travail visant à définir les dispositions SLGRI / actions PAPI projetés entre le 12 et le 30 mars (doodle en préparation)

Liste des participants

Cf feuille de présence ci-après


Comité de pilotage SLGRI & Workshop ADAPT / Comitato direttivo SLGRI & Workshop ADAPT
 Comunità di Agglomerato di Bastia | Sede della CAB | 07/02/2018 | 9H à 12H / Communauté d'Agglomération de Bastia | Siège de la CAB - TOGA | 07/02/2018 | 9H à 12H


Cognome / Nom	Nome / Prénom	E-mail	Ente / Organisme	Firma / Signature
MOALES	Nathalie	nathalie.moales@egis.fr	Egis Eau	
B. JUMMICAER	ALBERT	boulanger.albert@cm-muscov.com	CDI (ARO CAB)	
Paul DOLCEROCCA		p.dolcerocca@ca-ajaccien.fr	CAPA	
NAR, Muriel	SO SOPH		SDIS 2B	
ESPOSITO	Fredéric	frederic.esposito@sd2b.fr	" "	
RENAUT	Maélys	maelys.renaud@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
YVIRIKS	OSGUE	osgue@haute-corse.gouv.fr	" "	
CAMPANELLA	Alexandre	a.c@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
CHIARBOLI	Ange	ange.chiarioli@smail.net	SAR-S MARIN d. LORA	
VIVANEU - Muriel	Zoé	zoe.vivaneu@smail.com	NANE BASTIA	
ZANCA ROSSI	Stéphane	m.zanca-rossi@communitaire-de-bastia.fr	Communauté de Bastia	
Henneguez	Florent	f.henneguez@haute-corse.gouv.fr	" "	
MILLHE	Jérôme	direction.bastie@netco.fr	NETCO FRANCE	
RATIER	Oliver	oratier@bastia.corsica	Mairie Bastia	
Guillouet	Bruno	bruno.guillouet@bastia.corsica	Mairie de Bastia	
TEJERIER	Jérôme	tejerier@bastia.corsica	Ville de Bastia	
JAUET	Emmanuel	emmanuel.jauet@cm-muscov.com	CDI (ARO CAB)	
HONORE 2	Audrey	audrey.honore@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
ELAPHOS	Alexandre	alexandre.elaphos@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
CALENDINI	Serge	serge.calendini@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
VARDON	Pascal	pascal.vardon@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	
BEVEDETTI	FILIP	filip.bevedetti@haute-corse.gouv.fr	DDTM 2B	

Egis Eau (Nathalie Morales) a présenté la restitution des principaux éléments contenus dans le diagnostic. Le ppt est fourni en annexe du présent compte-rendu.

Thématiques abordées	Synthèse des échanges
Contexte	<p>M Vardon (DDTM) insiste la spécificité topographique du territoire : la montagne plonge dans la mer ce qui induit des écoulements torrentiels et des temps de réaction restreints.</p>
Atlas des Zones Submersibles	<p>L'AZS (Atlas des Zones Submersibles) récemment porté à connaissance par l'État est actuellement en cours de révision par le BRGM afin de mieux prendre en compte les paramètres locaux servant à la définition de ces zones.</p> <p>Cette révision, qui devrait être disponible en 2019/2020 prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La bathymétrie locale (en cours de réalisation) o La même méthodologie de réalisation que celle développée par le BRGM en Corse du Sud. <p>Les enjeux exposés à l'aléa submersion marine ont été définis par rapport à l'AZS porté à connaissance. Bien que ce dernier présente des incertitudes, il constitue une 1^{ère} définition de cet aléa et permet de l'intégrer dans l'urbanisme local.</p>
Les ouvrages existants	<p>M Mauriès (DDTM) insiste sur le fait qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations et que les merlons recensés présentent un risque de rupture plus important que la protection qu'ils apportent : ces ouvrages induisent un réel danger pour les enjeux à proximité.</p>
Le ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les caractéristiques de l'aléa ruissellement pris en compte dans le diagnostic sont issues des emprises fournies par les PPRI de Bastia et Ville-di-Pietrabugno (seuls éléments disponibles) avec l'hypothèse d'une hauteur d'eau moyenne de 30cm. <p>L'analyse des enjeux montre que cet aléa, bien que disponible sur 2 communes uniquement, est le plus dommageable en termes de structures, habitants, emplois, et montants de dommages exposés.</p> <p>Compte-tenu des imprécisions sur les données utilisées (les emprises PPRI cumulant zones de production et d'aggravation notamment), les résultats sont à modérer.</p> <p><i>NDR : l'hypothèse de hauteur d'eau moyenne va être revue à baisse (10 à 15cm sur l'ensemble de la zone) afin d'essayer de retranscrire l'importance de cet aléa dans les montants de dommages estimés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M Rossi (CAB) précise que le pluvial induit des débordements qui provoquent des sinistres notamment sur les immeubles à proximité des voiries (qui représentent les cheminements privilégiés des écoulements) ▪ Il est mentionné que la problématique « ruissellement » est un enjeu d'urbanisme / à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. La réalisation de schémas directeurs pluviaux et des zonages pluviaux en découlant (annexés aux PLU) sont un moyen de prendre en compte cet aléa pour les réalisations futures d'urbanisation. <p><i>NDR : les schémas directeurs pluviaux permettent, à l'issue du diagnostic des réseaux d'assainissement pluviaux, de fournir des propositions d'aménagement et de définir, par</i></p>

	<p><i>secteur urbanisé aux caractéristiques similaires (prise en compte du COS généralement) des mesures compensatoires à l'urbanisation future (noues / bassins de rétention par exemple). D'autres mesures peuvent être définies, emplacements réservés aux endroits jugés pertinents pour réaliser de la rétention / écrêtement, zone non aedificandi, amélioration de l'infiltration à la parcelle, zones à désimperméabiliser...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Renaut (DDTM) précise que la CAB ayant d'ores et déjà la compétence en assainissement eaux usées, elle acquiert automatiquement la compétence assainissement pluvial.
<p>L'entretien des ouvrages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des remarques sur l'entretien des bassins de compensation de l'imperméabilisation existants est évoqué : cet entretien est peu / pas pratiqué. Comment les communes peuvent-elles intervenir pour améliorer les choses ? ▪ Il est également évoqué la problématique d'entretien des cours d'eau, ces derniers étant tous non domaniaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'entretien n'est pas fait par les riverains ○ Une sollicitation de la commune de Bastia à destination des particuliers a été réalisée : la propriété du foncier en Corse étant difficile (nombreuses indivisions / propriétaires inconnus), la moitié des courriers envoyés ont été retournés. ○ Il est évoqué la possibilité de faire une DIG ainsi que la nécessité pour la collectivité de réaliser cet entretien, nécessaire à une bonne gestion des inondations. À contrario, un manque d'entretien est un facteur aggravant, générateur de débordements.
<p>Les ateliers de travail sur la SLGRI / le programme d'action PAPI</p>	<p>Il est envisagé de réaliser 3 ateliers dont les thématiques pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier 1 : Prévision et gestion de crise ○ Atelier 2 : Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme ○ Atelier 3 : Réduire la vulnérabilité <p>Des parties prenantes spécifiques à chaque atelier seront sollicitées ainsi qu'un représentant par commune. Les ateliers se feront en présence d'Egis eau et de la CAB et se dérouleront sur 2 jours avec une réunion plénière de restitution de l'ensemble des échanges menés en ateliers.</p> <p>Ils se dérouleront entre le 12 et le 30 mars (dates à fixer).</p>





**Définition d'une Stratégie
Locale de Gestion des
Risques d'Inondation et de
son programme opérationnel**

Restitution du diagnostic du territoire
(Volet 1)

7 février 2018

Sommaire

- A Rappel du phasage / Contenu de l'étude
- B Diagnostic: généralités
- C Caractérisation de l'aléa inondation
- D Ouvrages et dispositifs de protection existants
- E Diagnostics sectoriels
- F Synthèse des conséquences négatives des inondations sur les enjeux les plus forts


 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 2




**A – Rappel du
phasage / Contenu
de l'étude**



 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 3

A | Rappel du phasage / Contenu de l'étude

Le phasage

- ▶ **Volet 1 : Diagnostic initial**
 - Elaborer de manière à satisfaire aux exigences PAPI et SLGRI
- ▶ **Volet 2 : Définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation**
 - Basée sur les dispositions du PGRI enrichies des enseignements du diagnostic
 - Vise à définir les orientations du programme d'actions du PAPI
 - **Proposition de SLGRI**
- ▶ **Volet 3 : Définition d'un programme d'actions**
 - Objet d'un atelier de travail spécifique (date à fixer)
- ▶ **Volet 4 : Mise en forme d'un dossier de candidature PAPI**
 - Pièce A : Note introductive
 - Pièce B : Note administrative (fiche de synthèse, statuts, carte du périmètre d'étude)
 - **Pièce C : Diagnostic territorial** (dont de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et gouvernance)
 - Pièce D : Stratégie locale
 - Pièce E : Programme d'action (dont calendrier et annexes financières)
 - **Lettres d'intention des Maa à joindre au dossier**


 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 4



B – Diagnostic: généralités

- Contenu du diagnostic
- Principales caractéristiques du territoire
- Le réseau hydrographique

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 5

Document de 243 p (hors annexes) Fondement SLGRI / actions PAPI

Contenu du diagnostic

- Présentation du contexte du diagnostic (SLGRI-PAPI)
- Périmètre d'étude retenu pour la stratégie locale (arrêté préfectoral du 30 mars 2015) et le PAPI
- Contexte général du territoire:**
 - Présentation générale (géologie, climat, météo, réseau hydrographique, démographie, environnement...)
 - Caractérisation de l'aléa inondation: débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine
- Recensement des ouvrages de protection existants et projetés**
- Analyse des dispositifs de protection existants:**
 - Dispositifs d'alerte
 - PCS / DIGRIM / SD ruissellement urbain / repères de crue
 - Outils encadrant le risque: PPR / le risque inondation dans les PLU
 - Outils de gestion de la ressource en eau, du risque et du patrimoine naturel du bassin versant: DI et SDAGE notamment
- Gouvernance
- Diagnostics sectoriels** (identification des enjeux exposés)
- Synthèse des conséquences négatives des inondations sur les enjeux les plus forts** (« structures » / emplois / population / dommages monétaires)

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 6

Principales caractéristiques du territoire

B | Diagnostic Initial

Un massif montagneux (400 - 1 000 mNGF):

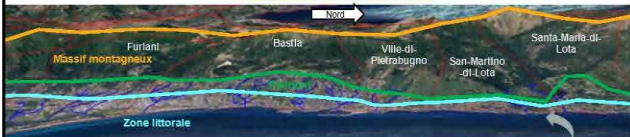
- Relief très marqué lignes de crête plongeant vers la mer
- Entaillé de vallées étroites
- Inhabité
- Enjeux environnementaux (ZNIEFF)

Un secteur de piémont (100 - 400 mNGF):

- Série de vallées étroites,
- Succession de collines aux pentes plutôt douces,
- Peu de population = secteur des hameaux historiques (Parine, Castagnetu, Alzetu, ...)

Une zone littorale = zone à enjeux

- Plaine formée par l'embouchure des cours d'eau,
- Secteur plat
- Fortement urbanisé (habitations / activités / équipements)



L'occupation du sol...

- Très forte dominante des espaces naturels (75%)
- Surface cultivée restreinte (7% - relief accidenté)
- Seulement 18% du territoire est artificialisé (bande littorale: 42% sur Bastia / 26% sur Furiani)
- Bastia concentre 1/4 de la population du territoire de la CAB (44 000 hab. / 58 400) / pôle économique et administratif
- Croissance démographique forte sur les 4 autres communes / stabilisée sur Bastia

La topographie...


Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 7

14 cours d'eau sur le territoire :

BV restreints / fortes pentes:

- des crues rapides,
- des temps de réponse courts,
- des crues violentes, torrentielles ou de ruissellement.

Ruisseau	Commune	Pris en compte dans :	
		PPRI (13)	TRI (7)
Poggiolo	Santa-Maria-di-Lota	OUI	Non
	San-Martino-di-Lota	OUI	Non
Grigione	San-Martino-di-Lota	OUI	Non
	San-Martino-di-Lota	Non	Non
Toga	Ville-di-Pietrabugno	OUI	OUI
Fango	Ville-di-Pietrabugno	OUI	OUI
	Bastia	OUI	OUI
Guadello	Bastia	OUI	OUI
Monserato	Bastia	OUI	Non
Lupino	Bastia	OUI	OUI
Corbala (dint Montlesaro)	Bastia	OUI	OUI
San Pancrazio	Furiani	OUI	OUI
Terra Nuova (RN 193)	Furiani	OUI	Non
Olivetto (RN 193)	Furiani	OUI	Non
Santa Agatha (RN 193)	Furiani	OUI	OUI



Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 8



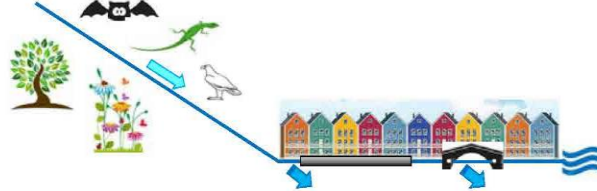
C – Caractérisation de l' aléa inondation

- ▶ L'aléa débordement de cours d'eau
- ▶ L'aléa ruissellement urbain
- ▶ L'aléa submersion marine

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 9

C | Caractérisation de l'aléa Inondation

L'aléa débordement de cours d'eau: dynamique



Partie amont des BV: RURALE

- Un lit encaissé avec de très fortes pentes (>15%)
- Un régime d'écoulement torrentiel engendrant de très fortes vitesses
- Enjeux environnementaux (ZNIEFF)
- Enjeux bâtis marginaux voire inexistants

Partie aval des BV: URBANISÉE

- Une atténuation de la pente, mais des vitesses toujours importantes (1m/s)
- Écoulements conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques (section enterrées / ouvrage de franchissement: RN193, rte impériale, VFC) – écoulements lit majeur dissociés (ruissellement)
- Hauteurs d'eau généralement inférieures à 1m
- Les enjeux exposés sont localisés, peu nombreux mais vulnérables (principalement entreprises / habitations)

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 10

C | Caractérisation de l'aléa Inondation

L'aléa débordement de cours d'eau: à retenir...

- ▶ Les deux sources de données principales (PPRI / DI) présentent des résultats divergents :
 - Dans la détermination des débits de crue
 - Dans la détermination des paramètres hydrauliques en crue (emprise et hauteurs d'eau) sur le San Pancrazio / Corbaia (cf. Q2014).
- ▶ Les enjeux exposés sont majoritairement sur le **Fango** (CV Bastia) 173 « structures » / 464 (37%)
- ▶ Les enjeux « spécifiques » vulnérables identifiés montrent que **tous les cours d'eau impactent des enjeux forts** (entreprises structurantes / établissements sensibles / de gestion de crise / STEP ou station de pompage...)

L'aléa débordement de cours d'eau est associé à des écoulements rapides induisant un **risque important** pour les biens et les personnes exposées.

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 11

C | Caractérisation de l'aléa Inondation

L'aléa ruissellement urbain: caractéristiques

Dynamique générale:

- Talwegs obstrués / rétrécis avec l'anthropisation: multiplication des accès / voies de communication (cheminements privilégiés des eaux)
- Réseau d'assainissement insuffisant (pour les pluies < 10 ans)
- Les infrastructures = obstacles aux écoulements (VFC / RN193 / RD464)

La définition du ruissellement pluvial urbain diverge entre les données PPRI (Bastia / VDP) et DI (=débordement de cours d'eau)

- Aléa PPRI couvre XX% surface communale de Bastia et XX% de VDP
- **Aléa le plus dommageable du territoire mais définition partielle**

Dissociation entre l'aléa débordement de cours d'eau et ruissellement urbain difficile: dynamiques similaires (confusion questionnaires):

- Temps de réponse rapides,
- Zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit mineur générées par sections enterrées / OH franchissement

Aléa qui reste à appréhender (même pour Bastia et VDP)

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 12

C | Caractérisation de l'aléa Inondation

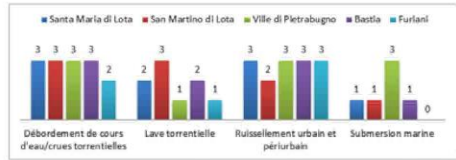
L'aléa submersion marine

- ▶ **L'aléa mal connu :**
 - Seule l'élévation du niveau de la mer a été définie,
 - Action mécanique des vagues / érosion non déterminée.
- ▶ Les résultats AZS - DI identiques.
 - AZS disponible sur les 5 communes.
- ▶ C'est le 2nd type d'aléa inondation (derrière le ruissellement) pour lequel les communes de Ville-di-Pietrabugno, Bastia et Furiani ont été classées en TRI.


 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 13

C | Caractérisation de l'aléa Inondation

Hierarchisation des sources de risque par les communes




Débordement de cours d'eau / ruissellement urbain = sources d'inondation les plus problématiques pour ensemble des communes.

- Les questionnaires des communes montrent également la difficulté de dissocier ces deux sources d'aléas.

Les phénomènes de lave torrentielle et de submersion marine sont perçus comme des sources d'inondation moins dangereuses.

- Absence événements marquants récents / manque de connaissance


 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 14

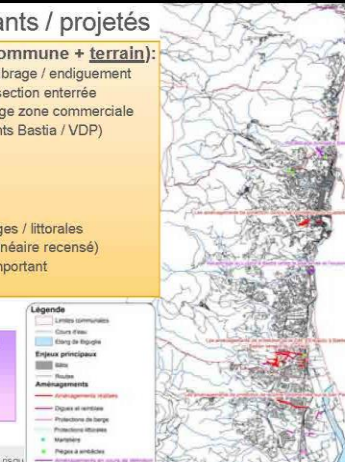
D – Ouvrages et dispositifs de protection existants


- ▶ Aménagements existants / projetés
- ▶ Bilan des dispositifs de protection existants


 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 15

Aménagements existants / projetés

- ▶ **Aménagements existants (commune + terrain):**
 - Corbaia: (Erbajolo - Bastia): recalibrage / endiguement
 - Guadello (Bastia): augmentation section enterrée
 - San Pancrazio (Furiani): recalibrage zone commerciale
 - ▶ Protections littorales (enrochements Bastia / VDP)
 - ▶ Protections de berges
 - ▶ Digues
- Caractéristiques:
 - Majoritairement sur Bastia
 - Majoritairement protection de berges / littorales
 - Digues sous-représentées (17% linéaire recensé)
 - État de dégradation localement important
- ▶ **Aménagements en cours de définition:**
 - Recalibrage du Lupino à Bastia
 - Recalibrage du Toga à Bastia




 Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07 / 02 / 2018 | 16

Bilan des dispositifs de protection existants

Dispositif de prévision	<ul style="list-style-type: none"> Pluvio Bastia mis en place / Radar bande C Ajaccio en cours (en service 2018/2019) Service avertissement pluies intenses en temps réel (Predict) : VDP uniquement Dispositifs d'avertissement sont disponibles mais peu connus / non utilisés
PCS	<ul style="list-style-type: none"> Réalisés pour toutes les communes à moyen terme (3 approuvés / 2 en cours)
DICRIM	<ul style="list-style-type: none"> Réalisés pour toutes les communes à moyen terme (3 approuvés / 2 en cours)
Schémas Directeurs Pluviaux	<ul style="list-style-type: none"> Démarches engagées pour les communes de <u>Ville-di-Pietrabugno et Bastia</u> <u>Pas de zonages pluviaux disponibles</u> sur toutes les communes de la CAB
Repères de crue	<ul style="list-style-type: none"> <u>Aucun repère de crue</u> sur le territoire de la CAB
PPRI	<ul style="list-style-type: none"> <u>Approuvé</u> pour les 5 communes
Mesures compensat. urba	<ul style="list-style-type: none"> <u>Bastia et Santa-Maria-di-Lota uniquement</u>

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 17



E – Diagnostics sectoriels

- Méthodologie
- Exemple de diagnostic sectoriel

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 18

Méthodologie

► Données caractéristiques d'aléa issues de :

Débordement de cours d'eau

Ruissellement pluvial urbain

Submersion marine

PPRI
PPRI = Q2016, Corbala et Sani Pancrazio

PPRI (Bastia et VDP)

AZS (niveau marin de référence)

Heau retenue = Moyenne classes dispo (0,25 / 0,75 / 1,5m...)

► Recensement des enjeux à partir :

- des données SIG disponibles sur le périmètre d'étude,
- vérification des données par visite de terrain (aléas débordement de cours d'eau et submersion marine).

► Hypothèse de sélection des enjeux inondables :

- Surface bâtie > 30m²,
- plus de 20% de la surface du bâti se situe en zone inondable.

► Détermination :

Montants de dommages (dâts)

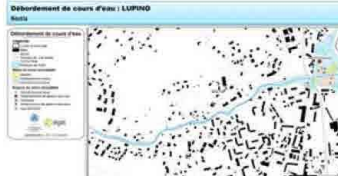
« Structures »

Population

Emplois

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 19

Exemple de diagnostic sectoriel



Caractéristiques de l'aire d'étude	
Superficie de l'aire d'étude (km ²)	11,1
Superficie bâtie (km ²)	1,2
Population (habitants)	1000
Emplois (emplois)	100

Zone	Superficie (km ²)	Population	Emplois
Zone 1	0,5	50	5
Zone 2	0,5	50	5
Zone 3	0,5	50	5

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 20



F – Synthèse des conséquences négatives des inondations sur les enjeux les plus forts

- Par aléa
- Par commune

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 21

F | Synthèse des conséquences négatives des inondations sur les enjeux les plus forts

Par aléa

Ruissellement pluvial urbain	Débordement de cours d'eau	Submersion marine
<ul style="list-style-type: none"> 86,1M€ dommages (57%) dont 56M€ soit 65% aux entreprises (et 54M€ aux entreprises bastiaises) 5 991 structures: 73% entreprises / 93% sur Bastia 7 075 emplois / 33 268 habitants, (73% Bastia / 25% VDP) 7 ét. sensibles (dont caserne, mairies) 33 ét. sensibles (8 crèches, 19 scol, 2 m. retraite, 3 hospitaliers, camping Sables Rouges) STEP / pompage / gares 	<ul style="list-style-type: none"> 58,6M€ dommages (39%) dont 51M€ soit 87% aux entreprises (et 34M€ sur les entreprises de Furiani) 464 structures: 62% entreprises Entreprises majoritaires Bastia / Furiani (6 / 11 c. de) Habitat prépondérant VDP / SMaria / SMartino 1 569 emplois (615 pour 6 entrep) / 2 828 habitants Fango: c d'e le + dommageable 4 et. gestion de crise 3 et. sensibles (crèche, 2 campings) Et. SEVESO GDF / STEP / pompage / gares 	<ul style="list-style-type: none"> 6,6M€ dommages (4%) dont 2,7M€ soit 42% aux établissements pub (dont 2,3M€ aux établissements publics de Bastia) 140 structures: 53% habitations (Santa-Maria-di-Lota, San-Martino-di-Lota et Furiani), 138 emplois / 227 habitants 2 et. gestion de crise 2 et. sensibles (campings) Et. SEVESO GDF / STEP
Conséquences les plus importantes	Enjeux impactés moins nombreux / voire localisés mais vulnérables	

F | Synthèse des conséquences négatives des inondations sur les enjeux les plus forts

Par commune

	SMaria	SMartino	VDP	Bastia	Furiani
Ruissellint	Non défini.	Non défini.	•1 clinique, •1a mairie, •271 habit (888 pers.) •136 entr (182 empl.)	•6 gestion crise •34 sensibles •1 289 habit (32 380 pers.) •4 219 ent (6 893 emplois) •Gares / pompage / STEP	Non défini.
Sub. Marine	3 habit (7pers.)	5 habit (12 pers.)	•5 entr (22 emplois) •Maison du Cap Corse •Base nautique Minelli	•30 habit (120 pers.) •48 ent (97 emplois) •STEP / Sables Rouges / 2 gares	•36 habit (88 pers.) •6 ent (19 emplois) •Igesa / ecomusée •Enjeux environnementaux
Débordement	<u>Poggiolo:</u> •36 pers. (14 habit) •garage auto •stade et club de tennis Miomo	<u>Poggiolo / Grigione:</u> •208 pers. (6 habit indiv. 1 immeuble), •1 chapelle •camping des Orangers	<u>Toga / Fango:</u> •12 pers. (5 hab indiv.) •4 entr. (5 emplois)	<u>Toga / Fango / Lupino / Corbaia:</u> •2 0174 pers. (47 habit) •191 entr. (780 emplois) •SEVESO / STEP / caserne pompiers / Gares / mairie / pref	<u>S Pancrazio / Olivetto / Terra Nueva / S Agatha / Collines:</u> € LES PLUS IMPORTANTS •569 pers. (68 hab indiv) •90 entr. (846 emplois) •Sables Rouges / ecomusée / pompage

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 23



Annexes

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 24

Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER N°1 : Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.

	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Fabienne FALCOU BENDINELLI	Chargée d'études	EGIS EAU
	Nathalie MORALES	Chef de projet Confirmée	EGIS EAU

Phase	Volet 2 « Définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » et 3 « Définition d'un programme d'actions »
Date et lieu de la réunion	Lundi 9 avril 2018 – 9h – Mairie annexe de Ville di Pietrabugno
Ordre du jour :	Présentation de dispositions SLGRI et actions PAPI pouvant être mises en œuvre sur la thématique de l'amélioration de la conscience/connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.
Prochaines réunions	Copil fin juin (date non fixée)

Liste des participants

Ateliers animés par Egis Eau, représenté par Fabienne Falcou Bendinelli et Nathalie Morales.

Les participants sont mentionnés dans la feuille de présence ci-après

Atelier 1 : Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte dans les documents d'urbanisme				
Institution invitée	Présent	Absent	Nom	Coordonnées
Communauté d'agglomération de Bastia	X		Mr ROSSI Michel Mme SCOFFONI Audrey Mr FILIPPI Ludovic	
Commune de Bastia	X		Mr RATIER olivier	oratier@bastia.corsica
Commune de Furiani		X		
Commune de Ville-di-Pietrabugno	X		Mr ROSSI Michel Mme CASTIGLIONI Audrey	urbanisme@pietrabugno.com
Commune de San Martino di Lota		X		
Commune de Santa Maria di Lota		X		
Collectivité de Corse - O.E.H.C.		X		
Collectivité de Corse	X		Mr SANTUCCI Christophe Mr ALBERTINI Christian	csantucci@haute-corse.fr
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse		X		
D.D.T.M. de Haute-Corse	X		Mme MURATI Davia Mr CAMPANELLA Alexandre	davia.murati@haute-corse.gouv.fr alexandre.campanella@haute-corse.gouv.fr
SIDPC- Préfecture de Haute-Corse		X		
DREAL Corse		X		
Collectivité de Corse - O.E.C.		X		
Acqua Publica		X		

Egis Eau (Nathalie Morales), a exposé les principaux éléments du diagnostic validé afin de présenter le contexte. Les constats du diagnostic ont permis de fournir des propositions de dispositions pour la SLGRI et de les décliner en actions pour le futur PAPI d'intention du Grand Bastia.

Ces propositions ont été soumises à la critique des participants et ont donné lieu à des adaptations afin de correspondre aux attentes des acteurs.

Le tableau de synthèse compilant les dispositions SLGRI et actions PAPI validées en ateliers et la présentation PowerPoint sont fournis en annexe du présent compte-rendu.

Thématiques abordées	Synthèse des échanges
Présentation et contexte	<p>Mme SCOFFONI (CAB) présente succinctement l'objectif des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les acteurs aux démarches engagées ; ○ Partager les résultats du diagnostic de la SLGRI ; ○ Valider les actions proposées dans la cadre du PAPI d'intention ; ○ Suggérer des structures porteuses et des financeurs des actions PAPI ; ○ Réfléchir à la portée que l'on souhaite donner aux dispositions de la SLGRI, à travers un travail collaboratif et coordonné entre tous les acteurs. ○ Prioriser les dispositions SLGRI <p>Cet atelier s'attache plus particulièrement à faire le lien entre l'aménagement du territoire et le risque inondation, notamment par la gestion du foncier.</p>
Evocations de conséquences des crues de 2015 et 2016.	<p><u>Crue de 2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Des ponceaux (de plus de 100 ans) ont été emportés par la crue. ↳ Le Quai des Martyrs à Bastia est en zone de submersion : avec la concomitance des courants, des vagues sont arrivées au niveau du 2^{ème} étage des immeubles en retrait. <p><u>En 2015 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les tampons ont été expulsés, le bitume a été levé entre l'hôpital jusqu'à l'ancien Hyper U (Furiani).
Etudes sur les cours d'eau	<p><u>Fango :</u> les services de l'Etat et la Mairie de Bastia travaillent sur une étude (intégrant des hypothèses acceptables dans le cadre d'une mise à jour du PPRI) visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser les zones de débordement du cours d'eau via une modélisation hydraulique 2. Trouver des solutions pour réduire le risque d'inondation. <p><i>Nota : la commune de Ville di Pietrabugno n'a pas été associée à cette étude car son territoire n'accueille qu'une faible partie du lit majeur du Fango (peu d'enjeux impactés), plus en amont.</i></p> <p>La Mairie de Bastia souligne la difficulté de réaliser des travaux de protection compte-tenu de la forte urbanisation présente en lit majeur (avenue Maréchal Sebastiani, au niveau de l'îlot de la Poste notamment).</p> <p>De plus, l'ouvrage enterré représentant la partie terminale du cours d'eau (de l'Annonciade à l'exutoire) est encombré par des sédiments et autres embâcles de la crue de 2016 qui réduisent sa capacité (estimation à environ 30%).</p>

	<p>↳ Plusieurs pistes d'aménagement sont évoquées : notamment l'augmentation du coefficient de rugosité du réseau avec un enduit (qui permettrait de passer d'un Strickler de 40 à 70-75 en lissant les surfaces et ainsi augmenter la capacité du collecteur). Ce procédé a déjà été réalisé à Nîmes.</p> <p>Le DGS de Bastia ne souhaite pas qu'on intègre cette étude dans le PAPI car il envisage une intervention rapide qui semble incompatible avec le planning de labellisation du PAPI d'intention.</p> <p>Des compléments d'étude, visant à prendre en compte le ruissellement pluvial (via l'intégration des principaux collecteurs du bassin versant du Fango), pourront toutefois être apportés dans le cadre d'une action PAPI.</p> <p><u>Toga</u> : une étude sur le Toga est actuellement en cours ; un projet de recalibrage est engagé, des travaux sont prévus fin 2018.</p> <p>Il semble opportun de réaliser des études complémentaires sur les cours d'eau du Monserato, Fango (afin d'y intégrer le ruissellement via la prise en compte des principaux réseaux pluviaux du bassin versant), Guaita, Poggiolo, Santa Agatha et San Pancrazio. Ces études auraient pour objectifs de redéfinir les zones inondables des cours d'eau et proposer des aménagements de protection.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Ces études seront à mener conjointement entre la DDTM et les communes afin de définir des hypothèses communes. Une refonte de l'hydrologie sera réalisée (rappel : PPRI et le TRI donnent des résultats différents). ↳ Parmi les solutions d'aménagement, la possibilité de réaliser des ouvrages de rétention multifonction visant à traiter, outre la réduction de l'aléa inondation, les problématiques d'irrigation et de sécheresse est évoquée. ↳ Selon l'objectif 5 disposition 7 du PGRI, la création de nouveaux ouvrages de protection doit être exceptionnelle, les alternatives du type mesures de réduction de la vulnérabilité doivent être analysées. ↳ La DDTM propose de compléter l'étude en y intégrant une analyse du transport solide (a priori finançable dans le cadre de la GEMAPI) et suggère la préservation des champs d'inondation en lit majeur des cours d'eau. En effet, les ZRDC et ZEC : permettent de ne pas aggraver la situation et donnent une nouvelle opportunité d'aménagement. <p><i>Nota : actuellement il n'y a pas de ZEC sur le territoire et peu de foncier encore disponible. Seul les cours d'eau sur le territoire de Furiani semblent appropriés à la réalisation de ces solutions d'aménagement.</i></p>
<p>Prise en compte de l'aléa ruissellement dans les documents d'urbanisme</p>	<p>La gestion du foncier en zone inondable est primordiale en matière de maîtrise du risque et d'aménagement.</p> <p>Compte-tenu de l'imperméabilisation du territoire, la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme est un axe important de protection des populations (via la définition de zones inconstructibles, de zones dédiées à la rétention, ou de prescriptions de construction).</p> <p>Les Schémas Directeurs Pluviaux (SDP) visent à répondre à ces attentes. Ce sont des études visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Caractériser le phénomène de ruissellement sur une commune

	<p>2. Proposer des solutions d'aménagement via la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux : parmi ces solutions, et en cohérence avec les contraintes du territoire, des actions visant à gérer les écoulements de surface / limiter le ruissellement à la source doivent être définies.</p> <p>Ces études sont associées à un zonage pluvial et un règlement (annexes sanitaires du PLU) qui permettent aux communes de définir –notamment- les mesures compensatoires à l'urbanisation devant être mises en œuvre afin de gérer l'imperméabilisation future des sols (cuve, riccade¹, rétention à la parcelle, bassin sous parking...).</p> <p>Bastia : la commune dispose d'un Schéma Directeur Pluvial (SDP) non approuvé mais qu'elle exploite en interne, de façon informelle, pour la gestion de son réseau pluvial : il lui permet de connaître les secteurs d'intervention, les aménagements envisageables et ainsi profiter d'opportunités foncières pour leur mise en œuvre. La commune met l'accent sur l'intérêt de ce document et envisage de le compléter par un zonage pluvial.</p> <p>Ville di Pietrabugno : le marché public visant à réaliser le SDP a été retardé.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gemapi, que la CAB va prendre en charge la gestion des réseaux pluviaux.</p> <p>On note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ A ce jour aucune commune ne dispose de zonage pluvial. ↳ Ville di Pietrabugno, Bastia et Furiani ont des PLU en cours de révision ↳ La mise en compatibilité des PLU avec le PADDUC doit être réalisée d'ici le 24/11/18 ↳ Un PLU à l'échelle de la CAB a été évoqué mais n'est pas engagé <p>Afin de favoriser la prise en compte du risque ruissellement sur leurs territoires, les communes sont favorables à la réalisation d'un Schéma Directeur Pluvial (actualisation de l'existant dans le cas de Bastia) et d'y associer un zonage et des annexes pluviales.</p> <p>La définition d'une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU (notamment pour les mesures compensatoires) est également acté mais celle-ci devra cependant préserver les spécificités locales.</p>
--	---

¹ * Riccade (« hérisson ») : succession de pierres placées en alternance de façon horizontales puis verticales. Utilisé dans les escaliers (perpendiculaire à la descente) de manière à éviter les glissades et à ralentir les écoulements. Ils ont tendance à être de plus en plus réutilisés.

<p>Entretien des cours d'eau</p>	<p>L'entretien des cours d'eau (non domaniaux) sur le territoire de la CAB est actuellement problématique : il est, à l'heure actuelle, sous la responsabilité des propriétaires riverains, souvent démunis face à cette gestion.</p> <p>Les collectivités peuvent se substituer aux propriétaires via une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) mais cette démarche n'est pas entreprise à ce jour.</p> <p>La CDC relève le manque d'entretien des cours d'eau sur la commune de Furiani.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ <u>San Pancrazio</u> : la commune a dû intervenir dans l'urgence suite à la crue de 2016 ↳ <u>Corbaia</u> : l'inondation de 2016 a fortement touché l'Hyper U. Des travaux visant à réduire l'aléa ont été réalisés. <p>Les récents incendies ont accentué la présence d'embâcles sur le territoire et les berges n'ont souvent pas été restaurées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La prise en compte des embâcles dans le dimensionnement des aménagements serait pertinente. <p>La DDTM rappelle que la CAB mène actuellement une étude GEMAPI visant à produire (d'ici la fin de l'année) un programme d'entretien sur 5 ans pour répondre à cette problématique. Cette étude a pour objectifs de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La gouvernance d'intervention sur les cours d'eau / L'éventuelle création d'un syndicat (type SIVOM ?). ○ Le financement. <p>Rappel : la CAB a d'ores et déjà acté une taxe GEMAPI qui doit permettre d'aider à financer les études de travaux.</p> <p>Les communes ont tendance à préférer le redimensionnement des ouvrages plutôt que réaliser un entretien dont elles ne maîtrisent pas les procédures nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Or le manque d'entretien cause des embâcles, source d'inondation. ↳ L'entretien des cours d'eau peut permettre de limiter l'inondation. <p><i>A noter : les modélisations hydrauliques ne tiennent généralement pas compte de l'entretien des cours d'eau et des embâcles potentiels.</i></p>
<p>Erosion littorale</p>	<p>L'érosion n'est, jusqu'à présent, pas un aléa pris en compte sur le territoire bien que ce soit un enjeu au niveau national.</p> <p>Les discussions montrent que cet aléa impacte localement des enjeux sur le territoire de la CAB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La CDC se sent particulièrement concerné par ce phénomène car lors d'intempéries, la route départementale du Cap Corse (côte rocheuse) a subi des dégâts. ↳ Une zone d'érosion a été identifiée à côté de la base nautique de Ville-di-Pietrabugno, au niveau de la résidence privée Minelli. <p>Proposition de la CDC de réaliser une étude à l'échelle du Cap Corse et de la CAB et d'approfondir les éléments notamment sur le secteur Minelli.</p> <p><i>A noter que la GEMAPI prend en compte l'aléa submersion marine mais pas l'érosion marine.</i></p>

<p>Supports de communication pour développer la culture du risque</p>	<p>La culture du risque est peu développée sur le territoire de la CAB : aucune démarche de communication n'est réellement engagée et l'accès aux documents existants (type DICRIM / PPRI) n'est pas aisé pour les non-initiés.</p> <p><u>Etat des DICRIM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le document est en cours de réalisation sur la commune de Bastia. ↳ Proposition de faire une trame commune pour que les administrés ne soient pas perdus dans la lecture des différents DICRIM. ↳ Leur diffusion pourrait être améliorée par le biais d'affichages en mairie, de prospectus, de mise à disposition sur internet (site des communes ou CAB). <p>Les moyens de communication intégrés au PAPI pour développer la culture du risque sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Photos et vidéos des crues fournis par les administrés (action qui a fortement intéressée la commune de Bastia) afin de les exploiter -par exemple- dans le cadre d'une exposition ou comme retour d'expérience. ↳ Articles dans les journaux communaux / communautaire diffusant les « 8 bons comportements en cas de pluies méditerranéennes intenses ». ↳ Programme de sensibilisation des scolaires : pouvant intégrer la climatologie et la météorologie (lecture d'un bulletin météo, nuages...), la dynamique des inondations (conséquences des hauteurs d'eau / vitesses sur la mobilité...), comportements à tenir en crise, ... ↳ Création d'une page internet commune, dédiée à la problématique inondation sur le site de la CAB. Le site pourrait être alimenté par l'ensemble des données des acteurs ou renvoyer vers les sites communaux. ↳ Inauguration de repères de crue, conférence... <p>La CDC dispose d'un guide des bonnes pratiques (routières) en cas d'inondation qui pourrait être diffusé.</p>
<p>Repères de crue</p>	<p>Les repères de crue sont un des supports les plus efficaces (avec la sensibilisation des scolaires) : ils permettent d'améliorer la mémoire du risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Il est impératif de choisir des emplacements pertinents, « mémorables » et visibles. <p><u>Remarques :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A Bastia, les hauteurs d'eau n'ont pas été très significatives (aux alentours de 30cm) : ce qui pose la problématique de leur visibilité. 2. Peu de bâtiments publics ont subi des hauteurs d'eau notables 3. Souhait des administrés et des activités économiques (type centres commerciaux) d'« oublier la crue ». 4. Les ERP d'importance sont des lieux stratégiques de fréquentation où il est judicieux de poser des repères.

On rappelle que, pour la définition des fiches action PAPI il doit être identifié –notamment– :

1. Un porteur d'action (destinataire des subventions)

Nota : des « partenaires » sont également identifiés dans les actions.

Par exemple, la DDTM sera partenaire de l'action 1.1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbaia » ou les communes de l'action 1.5 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires »...

Compte-tenu du fait que la majorité des actions envisagées dans le PAPI d'intention portent sur l'ensemble des 5 communes, la CAB sera le porteur de 15 actions sur les 20 définies.

2. Un montant d'action
3. Les financeurs et le taux de financement
4. La description du contenu de l'action
5. Le périmètre sur lequel porte l'action (commune ? CAB ? bassin versant ?...)
6. Le planning de réalisation

Une première version des fiches action sera transmise en juin pour remarques et/ou modifications

Pour pouvoir intégrer les actions au programme PAPI, les porteurs d'action devront signer une lettre d'engagement (le modèle sera transmis) qui formalisera leur contribution.

Ainsi, suite à cet atelier :

Les 5 communes seront sollicitées pour signer une lettre d'engagement pour la réalisation des actions suivantes :

- 4,1 « Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux »
- 1,1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha »

La CDC sera sollicitée pour :

- Valider sa position de porteur de l'action 1.2 « Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale » et fournir les éléments 1 à 6 décrits en haut de la page.
- Définir si l'agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse (AAUC) ou office de l'environnement de la Corse (OEC) peut porter l'action 4.2 « Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU » et fournir les éléments 1 à 6 décrits en haut de la page.

Les éléments étudiés (compte rendu, tableaux, fiches actions, diaporama...) durant ces ateliers sont communiqués à l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent être amendés.

Des éléments seront également être mis à la disposition du public afin de les sensibiliser à la démarche.

Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER N°2 : Prévision / Gestion de crise

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.

	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Fabienne FALCOU BENDINELLI	Chargée d'études	EGIS EAU
	Nathalie MORALES	Chef de projet Confirmée	EGIS EAU

Phase	Volet 2 « Définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » et 3 « Définition d'un programme d'actions »
Date et lieu de la réunion	Lundi 9 avril 2018 – 14h – Mairie annexe de Ville di Pietrabugno
Ordre du jour :	Présentation de dispositions SLGRI et actions PAPI pouvant être mises en œuvre sur la thématique de sur la thématique de la prévision et la gestion de crise
Prochaines réunions	Copil fin juin (date non fixée)

Liste des participants

Ateliers animés par Egis Eau, représenté par Fabienne Falcou Bendinelli et Nathalie Morales.

Les participants sont mentionnés dans la feuille de présence ci-après

Atelier 2 : Prévention / Gestion de crise

Institution invitée	Présent	Absent	Nom	Coordonnées
Communauté d'agglomération de Bastia	X		Mme SCOFFONI Audrey Mr FILIPPI Ludovic	
Commune de Bastia	X		Mr RATIER olivier	oratier@bastia.corsica
Commune de Furiani	X (départ 14H35)		Mr VECCHIOLI Thomas	
Commune de Ville-di-Pietrabugno	X		Mr ROSSI Michel Mme CASTIGLIONI Audrey Mr FALCONETTI Michel	urbanisme@pietrabugno.com dgs@pietrabugno.com
Commune de San Martino di Lota	X		Mr CARDINALI Stéphane	mairiesanmartinodl@wanadoo.fr
Commune de Santa Maria di Lota		X		
Collectivité de Corse - O.E.H.C.		X		
Collectivité de Corse	X		Mr ALBERTINI Christian	
D.D.T.M. de Haute-Corse	X		Mme FACCHINI Marine Mr CAMPANELLA Alexandre Mme NICOLINI Laetitia	marine.facchini@haute-corse.gouv.fr alexandre.campanella@haute-corse.gouv.fr laetitia.nicolini@haute-corse.gouv.fr
SIDPC- Préfecture de Haute-Corse		X		
DREAL Corse	X		Mr RIBEYRE Raphael	raphael.ribeyre@developpement-durable.gouv.fr
Collectivité de Corse - O.E.C.		X		
Acqua Publica		X		
Météo France		X		
SIS 2B	X		Mr ESPOSITO Frédéric	frederic.esposito@sdis2b.fr

Egis Eau (Nathalie Morales), a exposé les principaux éléments du diagnostic validé afin de présenter le contexte. Les constats du diagnostic ont permis de fournir des propositions de dispositions pour la SLGRI et de les décliner en actions pour le futur PAPI d'intention du Grand Bastia.

Ces propositions ont été soumises à la critique des participants et ont donné lieu à des adaptations afin de correspondre aux attentes des acteurs.

Le tableau de synthèse compilant les dispositions SLGRI et actions PAPI validées en ateliers et la présentation PowerPoint sont fournis en annexe du présent compte-rendu.

Thématiques abordées	Synthèse des échanges
Présentation et contexte	<p>Rappel des objectifs des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les acteurs aux démarches engagées ; ○ Partager les résultats du diagnostic de la SLGRI ; ○ Valider les actions proposées dans la cadre du PAPI d'intention ; ○ Suggérer des structures porteuses et des financeurs des actions PAPI ; ○ Réfléchir à la portée que l'on souhaite donner aux dispositions de la SLGRI, à travers un travail collaboratif et coordonné entre tous les acteurs. ○ Prioriser les dispositions SLGRI <p>Cet atelier s'attache plus particulièrement à définir les améliorations à apporter à la prévision et à la gestion de crise sur le territoire.</p> <p>L'atelier 2 se traduit par les propositions de dispositions SLGRI / actions PAPI peu ambitieuses alors que ses thématiques sont attendues / concret vis-à-vis de la population. La CAB est dans l'attente d'une ambition partagée par tous les acteurs.</p>
Retour sur la crue de 2016	<p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PCS ont bien été déclenchés. - Des lits picots sont été amenés depuis Corte pour les communes impactées au Nord de la CAB. Les crues sur Furiani ont cependant empêché leur acheminement et ils n'ont pu arriver à destination. <p>Cet exemple met en exergue une problématique importante liée au déplacement en tant de crise et aux interactions nécessaires entre les communes pour optimiser leur gestion de crise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut mieux sensibiliser le personnel encadrant dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) sur les bons comportements à tenir en cas de crise car bien qu'ils disposent tous d'un PPMS, des décisions incohérentes ont été prises lors de l'inondation de 2016 (lycéens rassemblés en R-1 de l'établissement par exemple). - Le Toga n'a pas débordé. A noter cependant que le Géant Casino dispose de parkings souterrains (R-2). Aucune information n'est disponible concernant leurs fermetures en cas d'alerte. Géant Casino dispose toutefois d'un Plan de Continuité d'Activité.
PCS	<p>La DDTM confirme que les PCS ont été mis à jour et sont opérationnels. Ils constituent un outil indispensable à la gestion de crise.</p> <p><u>Remarques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La CAB ne fait pas partie de la cellule de crise, elle ne connaît pas les procédures ni les COSEC. ↳ La commune de Ville di Pietrabugno, soutenue par la commune de San Martino di Lota évoque le manque de moyens matériels et de personnels (cadres, personnes relais) des petites communes et l'importance de l'entraide.

	<p>Le représentant du SDIS propose la réalisation d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) afin de mutualiser les moyens humains et matériels et ainsi optimiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les prises de décisions en crise / le commandement, en limitant le nombre de décisionnaires (1 cellule de décision) ↳ Optimiser les moyens humains des communes et autres intervenants (dont le SDIS) ↳ Limiter les déplacements du personnel intervenant en crise <p>Notas :</p> <p>Le SDIS mentionne qu'il peut accompagner les communes dans cette démarche mais il ne peut être porteur de l'action associée.</p> <p>Pour réaliser ce PICS la commune de Ville di Pietrabugno évoque la possibilité de solliciter les étudiants en Master Risques Majeurs de l'université Corse à Corte (une entreprise privée peut également être sollicitée).</p> <p>L'élaboration d'un PICS semble un incontournable pour améliorer la gestion de crise sur le territoire.</p> <p>Préalablement à sa mise en œuvre et afin d'engager la démarche (en cas de survenue d'une éventuelle inondation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le SDIS conseille d'ores et déjà de commencer à mettre en commun les informations des PCS établis (annuaire exhaustif avec toutes les communes et la CAB, moyens, locaux, plans....) ↳ L'objectif est notamment d'établir la gouvernance en temps de gestion de crise. <p>La CAB précise qu'à partir du mois de mai, une astreinte sécurité sera disponible (un Directeur) et pourra être déclenchée en crise : ce sont les prémices d'une organisation future à définir.</p> <p><i>Pour rappel : malgré une mutualisation des moyens / informations, seul le Maire dispose du pouvoir de police et est responsable de la sécurité des personnes et des biens sur son territoire.</i></p>
<p>Exercice de gestion de crise</p>	<p>Il est primordial que les communes et la CAB connaissent le fonctionnement du PCS, le rôle du DOS, COS et les procédures à engager en crise..</p> <p>Pour ce faire, la réalisation d'exercices de gestion de crise est indispensable : c'est une mise à l'épreuve, sous forme de simulation, soulevant un ensemble de problèmes que devront gérer les équipes. Cet exercice permet de développer des capacités ainsi que des réactions pertinentes dans le domaine de la gestion et de la communication de crise.</p> <p>Ces exercices doivent être effectués régulièrement afin de ne pas oublier les bons gestes à avoir en temps de crise.</p> <p>Ville di Pietrabugno n'a pas fait d'exercice depuis 2 ans et insiste sur la nécessaire régularité de leur réalisation (1 fois par an) pour permettre d'actualiser le PCS, sensibiliser le personnel communal et être pleinement opérationnel en crise.</p> <p>La commune de San Martino di Lota déclenchera son PCS lors de la prochaine alerte orange afin de réaliser un exercice.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La formation des élus peut être réalisée par le CNFPT ou le SDIS ↳ Les exercices peuvent être définis par le SDIS ou un prévisionniste du continent. <p>Dans le cadre du PAPI d'intention, il est envisagé de réaliser un exercice par commune et un à l'échelle de la CAB afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de gestion de crise du territoire.</p>

Retour d'expérience	<p>Le retour d'expérience est également un outil important pour améliorer la gestion de crise de crise. A l'heure actuelle, il semble que toutes les communes ne soient pas sollicitées pour son élaboration ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale du traitement de la crise</p> <p>↳ Sa rédaction doit être systématique pour faire remonter les dysfonctionnements et les points forts de la gestion effectuée.</p> <p>Afin d'anticiper l'élaboration des REX, une action PAPI sera consacrée à l'élaboration d'un guide définissant son contenu et identifiées les personnes chargées de l'établir.</p>
Prévision	<p>En Corse, le seul dispositif sur l'île pouvant apporter des éléments quant à l'anticipation des phénomènes d'inondation est actuellement la vigilance météo assurée par Météo-France. L'alerte dans des délais suffisants semble difficile du fait que l'aléa inondation liées aux crues torrentielles est un phénomène très rapide (contrairement aux crues de plaine) et marqué par des fortes vitesses de courant, surtout lorsqu'il est dû à des épisodes orageux.</p> <p>Des projets d'amélioration de la prévision et de la vigilance sont d'ores et déjà engagés sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La densification du réseau visant à améliorer la connaissance de la pluviométrie et de l'hydrométrie est en cours de finalisation : - La station automatique de Bastia-SAPC est en service depuis 2016 - Le radar à bande S d'Ajaccio sera en service courant 2018. • La mise en œuvre d'un réseau « Vigicrue » en Corse est programmée en 2020 : cependant il n'est pas garanti que les cours d'eau du territoire soient éligibles à la mise en œuvre des dispositifs d'avertissement de type Vigicrues Flash ou APIC (dépend de la taille du BV, du temps de réponse...) <p>La DREAL précise que la feuille de route programmée (validée prochainement, au printemps) cependant la mise en place ne sera effective qu'à l'horizon 2020...</p> <p>Dans l'attente de la mise en place de ce dispositif horizon 2020, il est évoqué la possibilité pour les communes de s'abonner à Météo France ou à un prévisionniste privé.</p> <p>↳ Cette action n'est pas retenue dans le cadre du PAPI</p> <p><i>Nota : La différence entre Météo France et un organisme privé tel que Predict Services est que Météo France ne s'engage pas sur le déclenchement du PCS : il transmet les vigilances mais n'intervient pas dans la gestion de crise.</i></p> <p>De même, compte-tenu du fait que les données radar en provenance d'Italie semblent, d'expérience, plus pertinentes que celles d'Aléria, une convention de mise à disposition des données est évoquée mais les difficultés de sa mise en œuvre et de son exploitation font que cette solution est écartée du programme d'action.</p> <p><i>Nota : cette action a finalement été réintégrée lors de la réunion plénière (2,2 « Mettre en place un partenariat pour exploiter les données radar italiennes »</i></p>
Système d'alerte	<p>La commune de San Martino di Lota dispose d'un système d'alerte citoyen (sms, appel, mail) mais ce dispositif ne compte pas beaucoup d'inscrits. L'inscription a été relayée via les enfants dans les établissements scolaires et beaucoup de parents ont refusé. L'inscription des élus et des agents communaux est automatique.</p> <p>En cas de crise la commune de Ville di Pietrabugno exploite les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) pour alerter la population.</p> <p>Bien que chaque commune dispose du Système National d'Alerte (sirènes), les administrés ne connaissent pas la signification des signaux sonores : cela pourrait être inclus dans les DICRIM et autres documents de communication visant à développer la culture du risque (axe 1 PAPI).</p>
Autres	<p>Le site SEVESO GRDF dispose d'un POI et d'un PII.</p>

On rappelle que, pour la définition des fiches action PAPI il doit être identifié –notamment– :

1. Un porteur d'action (destinataire des subventions)

Nota : des « partenaires » sont également identifiés dans les actions.

Par exemple, la DDTM sera partenaire de l'action 1,1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbaïa » ou les communes de l'action 1.5 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires »...

Compte-tenu du fait que la majorité des actions envisagées dans le PAPI d'intention portent sur l'ensemble des 5 communes, la CAB sera le porteur de 15 actions sur les 20 définies.

2. Un montant d'action
3. Les financeurs et le taux de financement
4. La description du contenu de l'action
5. Le périmètre sur lequel porte l'action (commune ? CAB ? bassin versant ?...)
6. Le planning de réalisation

Une première version des fiches action sera transmise en juin pour remarques et/ou modifications

Pour pouvoir intégrer les actions au programme PAPI, les porteurs d'action devront signer une lettre d'engagement (le modèle sera transmis) qui formalisera leur contribution.

Ainsi, suite à cet atelier :

Les 5 communes seront sollicitées pour signer une lettre d'engagement pour la réalisation des exercices de gestion de crise contenus dans l'action :

- 3.2 « Anticiper les actions de gestion de crise (exercices / REX) »

La CAB sera le porteur de cette action mais elle a besoin de l'engagement des communes dans leur réalisation afin d'élaborer un programme d'action partagé par tous.

La cellule Hydrométrique de la DREAL sera sollicitée pour :

- Définir le porteur des actions 2,2 « Mettre en place un partenariat pour exploiter les données radar italiennes » et 2,1 « Communiquer sur l'avancée du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation » (Unité hydrométrique de la DREAL ? SPC Méditerranée ?)
- Fournir, par action, les éléments 1 à 6 décrits en haut de la page.

Les éléments étudiés (compte rendu, tableaux, fiches actions, diaporama...) durant ces ateliers sont communiqués à l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent être amendés.

Des éléments seront également être mis à la disposition du public afin de les sensibiliser à la démarche.

Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER N°3 : Réduction de la vulnérabilité

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.

	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Fabienne FALCOU BENDINELLI	Chargée d'études	EGIS EAU
	Nathalie MORALES	Chef de projet Confirmée	EGIS EAU

Phase	Volet 2 « Définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » et 3 « Définition d'un programme d'actions »
Date et lieu de la réunion	Mardi 10 avril 2018 – 9h – Mairie annexe de Ville di Pietrabugno
Ordre du jour	Présentation de dispositions SLGRI et actions PAPI pouvant être mises en œuvre sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité
Prochaines réunions	Copil fin juin (date non fixée)

Liste des participants

Ateliers animés par Egis Eau, représenté par Fabienne Falcou Bendinelli et Nathalie Morales.

Les participants sont mentionnés dans la feuille de présence ci-après

Atelier 3 : Réduire la vulnérabilité				
Institution invitée	Présent	Absent	Nom	Coordonnées
Communauté d'agglomération de Bastia	X		Mme SCOFFONI Audrey Mr FILIPPI Ludovic	
Commune de Bastia	X		Mr RATIER olivier	oratier@bastia.corsica
Commune de Furiani		X		
Commune de Ville-di-Pietrabugno	X		Mr ROSSI Michel Mme CASTIGLIONI Audrey	urbanisme@pietrabugno.com
Commune de San Martino di Lota		X		
Commune de Santa Maria di Lota		X		
Collectivité de Corse - O.E.H.C.		X		
Collectivité de Corse	X		Mr SANTUCCI Christophe Mr ALBERTINI Christian	csantucci@haute-corse.fr
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse		X		
D.D.T.M. de Haute-Corse	X		Mr CAMPANELLA Alexandre	alexandre.campanella@haute-corse.gouv.fr
SIDPC- Préfecture de Haute-Corse		X		
DREAL Corse	X		Mr ELAPHOSE Alexandre	Alexandre- elaphose@developpement- durable.gouv.fr
Collectivité de Corse - O.E.C.		X		
Acqua Publica		X		
ENGIE	X		Mr VINCENSINI Mathieu	mathieu.vincensini@edf.fr

Egis Eau (Nathalie Morales), a exposé les principaux éléments du diagnostic validé afin de présenter le contexte. Les constats du diagnostic ont permis de fournir des propositions de dispositions pour la SLGRI et de les décliner en actions pour le futur PAPI d'intention du Grand Bastia.

Ces propositions ont été soumises à la critique des participants et ont donné lieu à des adaptations afin de correspondre aux attentes des acteurs.

Le tableau de synthèse compilant les dispositions SLGRI et actions PAPI validées en ateliers et la présentation PowerPoint sont fournis en annexe du présent compte-rendu.

Thématiques abordées	Synthèse des échanges
Présentation et contexte	<p>Rappel des objectifs des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les acteurs aux démarches engagées ; ○ Partager les résultats du diagnostic de la SLGRI ; ○ Valider les actions proposées dans la cadre du PAPI d'intention ; ○ Suggérer des structures porteuses et des financeurs des actions PAPI ; ○ Réfléchir à la portée que l'on souhaite donner aux dispositions de la SLGRI, à travers un travail collaboratif et coordonné entre tous les acteurs. ○ Prioriser les dispositions SLGRI <p>Cet atelier s'attache à définir les actions de réduction de réduction de la vulnérabilité pouvant être mises en œuvre : les actions visent ici à agir sur les enjeux exposés existants et non sur l'aléa.</p>
Retour sur la crue de 2016	<p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Sur le Lupino, le concessionnaire Renault a perdu une vingtaine de véhicules. ↳ Le site SEVESO Engie de l'Arinella (qui alimente Bastia en gaz) a majoritairement été impacté par le choc des vagues.
Le secteur de l'Arinella (bassin versant du Corbaïa, en aval de la voie ferrée)	<p>Le Corbaïa a donné lieu à des études réalisées il y a environ 15 ans qui ont conduit à un recalibrage / endiguement du cours d'eau visant à permettre l'installation de la ZAE d'Erbajolo.</p> <p>Des études plus récentes ont permis de définir des aménagements complémentaires (en amont des interventions précédentes) dont les travaux sont programmés pour 2019.</p> <p>Ces prochains travaux ne permettront cependant pas de protéger les bureaux d'Engie plus en amont (rive gauche), proche du lit mineur : hors les équipements de secours, nécessaires à la gestion de crise, sont positionnés en R-1, en zone inondable.</p> <p>La CAB projette de réaliser une étude visant à protéger ces locaux. Une étude complémentaire est également prévue par la SEM sur le pont du Corbaïa (au niveau de la ZAE).</p> <p>Il est également signalé une obstruction de l'exutoire du Corbaïa qui réduit sa capacité. La problématique d'entretien devrait être résolue avec la mise en œuvre de la GEMAPI.</p> <p>La DDTM propose de réaliser une OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) sur le Corbaïa, où un projet de développement est actuellement en cours. Cependant, les lots étant déjà à la vente cela apparaît impossible (trop tard).</p>

	<p>De forts enjeux demeurent en zone inondable en aval de la voie ferrée : le site SEVESO de l'Arinella et la STEP Acqua Publica ainsi que quelques habitations.</p> <p>Cette zone est cependant considérée comme un champ d'expansion et ne peut être protégée par des mesures structurelles.</p> <p>Le site SEVESO Engie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Alimente Bastia en gaz ↳ L'établissement dispose d'un POI qui traite essentiellement des fuites de gaz et autres défaillances techniques (il n'est donc pas spécifique aux inondations) et un PPI. ↳ Une étude de danger réalisée en 2014 prend en compte l'évènement de 1993 (le risque inondation considéré comme le plus important). Elle doit être actualisée en 2019 : une mise à jour de l'évènement le plus pénalisant devra être réalisée en prenant en compte – notamment- les éléments des crues de 2016. ↳ Le bâti technique a été surélevé (plancher à +2.65m) : à ce jour les installations semblent préservées : <ul style="list-style-type: none"> - Si ce n'est pas le cas, il y aura une mise en sécurité pendant l'évènement. Ainsi en cas d'inondation la procédure correspond à une coupure totale du système ce qui signifie que Bastia ne serait plus alimenté en gaz. Le plus long sera la remise en route lors du retour à la normale et la reprise d'activité. - Il existe un réservoir sous le talus, non protégé. <p>Une étude de vulnérabilité spécifique au secteur de l'Arinella constituera une action du PAPI d'intention (5,4 « Réduire la vulnérabilité du site de l'Arinella »).</p> <p>Cette action prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Une actualisation des aléas débordement de cours d'eau et submersion marine (via l'AZS) sur le secteur. <p>Ces éléments seront transmis à Engie pour permettre une actualisation de son étude de danger.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ L'étude du fonctionnement de l'exutoire et des solutions d'amélioration (parmi lesquelles la gestion des milieux aquatiques sera analysée) ↳ Un diagnostic de vulnérabilité de la STEP Acqua Publica. <p><i>Nota: les habitations seront traitées dans le cadre de l'action 5.1 « Réduire la vulnérabilité des habitations ».</i></p>
<p>Diagnostic de vulnérabilité du bâti</p>	<p><i>Pour rappel la réduction de la vulnérabilité dans le cadre d'un PAPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Ne correspond pas à des mesures « structurelles » représentées par des travaux d'aménagement de type ZEC, bassin de rétention, recalibrage, digue (correspondant aux axes 6 et 7 du PAPI) qui visent à agir sur l'aléa. ↳ Les mesures de réduction de la vulnérabilité (actions non structurelles) visent à agir sur les enjeux exposés via des actions de communication, d'information, de gestion de crise ou des travaux d'adaptation du bâti (type batardeau, zone refuge...). <p><i>Pour rappel, l'objectif 5 du PGRI, disposition D7 spécifie que les ouvrages doivent être utilisés à titre exceptionnel. Ainsi tout aménagement doit être justifié (zone à enjeux forts, urbanisés...). Les mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti sont une alternative à ces aménagements.</i></p>

Les diagnostics sont un préalable indispensable à la définition des mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre. Bien qu'imposés dans les PPRI, ils sont généralement pilotés par le porteur du PAPI ou par les communes.

L'implication des collectivités dans la démarche d'assistance à la mise en œuvre de ces mesures peut être plus ou moins importante : de la sensibilisation à la prise en charge des diagnostics et des dossiers de subventions (aide et suivi) en passant par des études pré-opérationnelles visant à définir les volumes financiers à engager (pour les diagnostics et les travaux).

- ↳ La CAB souhaite continuer à se renseigner auprès d'autres collectivités (La Rochelle par exemple) pour savoir comment se positionner dans cette démarche.
- ↳ **Il est nécessaire de développer la culture du risque avant de solliciter les propriétaires à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité**
- ↳ La collectivité doit également réfléchir à la possibilité de compléter les financements FPRNM afin d'améliorer le taux de réalisation des travaux.

La CAB souhaite avoir une 1^{ère} estimation financière sur le montant des diagnostics et des travaux proposés pour les habitations.

Nota : une estimation grossière évalue entre 5 et 15 KE par habitation le montant des diagnostics et des travaux. Un chiffrage plus fin sera fourni ultérieurement.

La CAB est intéressée par la démarche d'accompagnement des particuliers à la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité : l'action 5.1 « Réduire la vulnérabilité aux habitations » est retenue (dont diagnostics et travaux).

Les diagnostics permettent d'améliorer la culture du risque et la communication autour du risque inondation mais également de montrer l'implication de la collectivité sur ce sujet.

Subventions existantes pour le financement des démarches de réduction de la vulnérabilité :

- ↳ Le FPRNM, dans le cadre d'un PPRI approuvé finance :
 - Etudes (dont diagnostics) : 50%
 - Travaux :
 - 40% pour les particuliers,
 - 20% pour les entreprises de moins de 20 salariés,
 - Rien pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Nota : le montant des subventions est plafonné à 10% de la valeur vénale du bien.

- ↳ Il n'est pas rare que le Département (CDC) ou la Région abondent pour augmenter le taux de financements des particuliers.

La problématique est de savoir si la population va accepter de réaliser ces diagnostics.

- ↳ **Généralement la récurrence d'un événement améliore la participation aux diagnostics.** La récente inondation de 2016 peut rendre les administrés plus réceptifs à la démarche.
- ↳ Une fois les diagnostics réalisés, les propriétaires ne réalisent pas forcément les travaux pour des raisons financières. En effet, bien qu'une partie des financements soient pris en charge, **le propriétaire doit faire l'avance des travaux.**

	<p>↳ Afin d'améliorer la participation des riverains et des entreprises, il est pertinent de commencer par traiter les établissements publics (pour « montrer l'exemple »)</p>
<p>Activités économiques</p>	<p>Pour certains établissements accueillant du public tel que Leroy Merlin il n'est pas réaliste de mettre des batardeaux compte-tenu du nombre d'ouvertures trop important. Il n'est également pas possible de les positionner de manière préventive, les ouvertures étant majoritairement des issues de secours. De plus, les mesures de réduction de la vulnérabilité proposées ne doivent pas gêner l'activité des entreprises. Ces établissements nécessitent donc des dispositifs spécifiques.</p> <p>D'une manière générale, il n'est pas possible de définir préalablement les mesures applicables aux entreprises, chaque activité étant spécifique.</p> <p>Les entreprises sont généralement les enjeux les plus complexes à mobiliser. Notamment vu les taux de financement peu incitatifs proposés par le FPRNM (cf. plus haut : 20% pour les entreprises de moins de 20 salariés / 0% pour les autres).</p> <p>↳ La CCI est un acteur pertinent pour initier la démarche.</p> <p>Une action du PAPI (5.2 « Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité ») est retenue, elle pourrait être portée par la CCI selon les échanges ultérieurs avec la CAB.</p> <p>La CCI pourrait proposer un autodiagnostic des entreprises.</p>
<p>Hébergements touristiques</p>	<p><u>Le camping des Sables rouges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Est le plus ancien camping de Bastia ↳ Les ouvrages de franchissement de la Voie Ferrée contribuent à l'inondation du camping. ↳ Problématique liée à l'enjeu baignade <p><u>Centre de vacances Ijesa :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La structure des bâtis est en béton, certains bâtis disposent d'une partie en sous-sol. <p>La problématique des campings est traitée par la Préfecture pour le risque incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Des agents passent contrôler les points de rassemblement, les points hauts, le signal d'alerte... ↳ L'unité risque de la DREAL est associée aux visites de la Préfecture spécifiques au risque inondation au cours desquelles des prescriptions sont définies. ↳ Un courrier est envoyé pour demander quelles actions ont été engagées par le camping. <p>Les campings et les centres commerciaux seront traités de la même manière que les autres activités économiques : ces enjeux seront intégrés à l'action 5.2 « Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité ». Ils seront cependant mentionnés afin de prendre en compte leurs spécificités.</p>

Aménagement du territoire et urbanisme	<p>Concernant l'implantation des entreprises, il n'y a pas de planification particulière en fonction du risque inondation : il n'est pas possible de refuser l'installation d'une entreprise en fonction la dangerosité de son activité, ou, a contrario, de favoriser l'implantation d'une entreprise peu vulnérable en zone inondable.</p> <p>Dans l'hypothèse où le diagnostic de vulnérabilité préconiserait la création d'un étage refuge (en zone rouge) : la Ville di Pietrabugno mentionne qu'il est rare que les étages soient interdits dans les PLU et que le règlement peut toujours être modifié.</p>
Délocalisation	<p>Une des actions du PAPI peut consister à porter une réflexion sur la délocalisation des biens exposés à un risque « imminent »</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le DREAL précise que cette démarche doit répondre à des critères stricts pour sa prise en charge par le FPRNM (financement à 100%) : dépend des hauteurs d'eau, des vitesses, de la présence d'un étage refuge ... ↳ Il n'est pas identifié de bien exposé à un tel risque par les acteurs présents. <p><i>A noter que le conservatoire du littoral rachète beaucoup de terrain mais cela s'inscrit dans une démarche de réaménagement des espaces naturels.</i></p>
Autres	<p>La gestion des réseaux en temps de crise a été évoquée et pourra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PAPI complet, une fois la démarche de réduction de la vulnérabilité initiée par le PAPI d'intention.</p> <p>Le Port de Toga, (dont l'entrée est protégée par des ouvrages littoraux non classés) sera traité via les actions sur les activités économiques et équipements publics qu'il regroupe : l'entité en elle-même ne donnera pas lieu à une analyse particulière à ce stade.</p> <p>L'AZS est actuellement en cours d'actualisation (pilotage conjoint DREAL/DDTM) par le BRGM et sera disponible à l'horizon 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Il identifiera les enjeux soumis à la submersion marine. ↳ Le niveau marin actuellement uniforme sur l'ensemble du littoral Corse va être modifié. ↳ La CAB souhaite être associée à cette démarche. <p>Aucune action ne fait suite à la disposition concernant l'usage du cours d'eau pour la pêche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Cet usage est marginal sur le territoire de la CAB : il peut être intéressant d'associer la fédération de pêche à la démarche engagée. <p>La restauration et l'entretien des cours d'eau doit prendre en compte une dimensionnement environnementale importante afin de préserver les milieux aquatiques.</p>

On rappelle que, pour la définition des fiches action PAPI il doit être identifié –notamment– :

1. Un porteur d'action (destinataire des subventions)

Nota : des « partenaires » sont également identifiés dans les actions.

Par exemple, la DDTM sera partenaire de l'action 1.1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbaia » ou les communes de l'action 1.5 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires »...

Compte-tenu du fait que la majorité des actions envisagées dans le PAPI d'intention portent sur l'ensemble des 5 communes, la CAB sera le porteur de 15 actions sur les 20 définies.

2. Un montant d'action
3. Les financeurs et le taux de financement
4. La description du contenu de l'action
5. Le périmètre sur lequel porte l'action (commune ? CAB ? bassin versant ?...)
6. Le planning de réalisation

Une première version des fiches action sera transmise en juin pour remarques et/ou modifications

Pour pouvoir intégrer les actions au programme PAPI, les porteurs d'action devront signer une lettre d'engagement (le modèle sera transmis) qui formalisera leur contribution.

Ainsi, suite à cet atelier :

Engie (site Arinella) sera sollicité pour signer une lettre d'engagement pour la réalisation de l'actualisation de son étude de danger avec les nouveaux éléments d'aléa disponibles contenus dans l'action :

- 5.4 « Réduire la vulnérabilité du site de l'Arinella »

La CAB sera le porteur de cette action mais elle a besoin de l'engagement d'Engie afin d'élaborer un programme d'action partagé par tous.

La CAB sollicitera la CCI pour définir l'action 5.2 « Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité »:

- Définir le porteur d'action
- Fournir les éléments 1 à 6 décrits en haut de la page.

Les éléments étudiés (compte rendu, tableaux, fiches actions, diaporama...) durant ces ateliers sont communiqués à l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent être amendés.

Des éléments seront également être mis à la disposition du public afin de les sensibiliser à la démarche.

Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE :
Restitution des échanges des ateliers
Présentation des dispositions SLGRI et actions PAPI retenues

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.

	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Fabienne FALCOU BENDINELLI	Chargée d'études	EGIS EAU
	Nathalie MORALES	Chef de projet Confirmée	EGIS EAU

Phase	Volet 2 « Définition d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » et 3 « Définition d'un programme d'actions »
Date et lieu de la réunion	Mardi 10 avril 2018 – 14h – Mairie annexe de Ville di Pietrabugno
Ordre du jour	Restitution des ateliers 1, 2 et 2
Prochaines réunions	Copil fin juin (date non fixée)

Liste des participants

Ateliers animés par Egis Eau, représenté par Fabienne Falcou Bendinelli et Nathalie Morales.

Les participants sont mentionnés dans la feuille de présence ci-après

Restitution des échanges des ateliers				
Institution invitée	Présent	Absent	Nom	Coordonnées
Communauté d'agglomération de Bastia	X		Mr ROSSI Michel Mme SCOFFONI Audrey Mr FILIPPI Ludovic	
Commune de Bastia	X		Mr RATIER olivier	oratier@bastia.corsica
Commune de Furiani		X		
Commune de Ville-di-Pietrabugno	X		Mr ROSSI Michel Mme CASTIGLIONI Audrey	urbanisme@pietrabugno.com
Commune de San Martino di Lota		X		
Commune de Santa Maria di Lota		X		
Collectivité de Corse - O.E.H.C.		X		
Collectivité de Corse	X		Mr SANTUCCI Christophe Mr ALBERTINI Christian	csantucci@haute-corse.fr
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse		X		
D.D.T.M. de Haute-Corse	X		Mme NICOLINI Laetitia Mr CAMPANELLA Alexandre	laetitia.nicolini@haute-corse.gouv.fr alexandre.campanella@haute-corse.gouv.fr
SIDPC- Préfecture de Haute-Corse		X		
DREAL Corse		X		
Collectivité de Corse - O.E.C.		X		
Acqua Publica		X		
SIS 2B		X		
Météo France		X		
ENGIE	X		Mr VINCENSINI Mathieu	mathieu.vincensini@edf.fr

Les constats du diagnostic ont permis de fournir des propositions de dispositions pour la SLGRI et de les décliner en actions pour le futur PAPI d'intention du Grand Bastia.

Ces propositions ont été soumises à la critique des participants lors des ateliers de travail et ont donné lieu à des adaptations afin de correspondre aux attentes des acteurs.

Le tableau de synthèse compilant les dispositions SLGRI et actions PAPI validées en ateliers et la présentation PowerPoint sont fournis en annexe du présent compte-rendu.

Thématiques abordées	Synthèse des échanges
<p>Présentation et contexte</p>	<p>M. ROSSI (vice-président de la CAB) rappelle l'intérêt de la démarche de la SLGRI ainsi que du PAPI d'Intention et la volonté de la collectivité à s'investir pour améliorer la situation.</p> <p>Le diagnostic initial du territoire a permis de faire un bilan sur les études et les travaux en cours sur les communes.</p> <p>Les ateliers ont ensuite permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les acteurs aux démarches engagées ; ○ Partager les résultats du diagnostic de la SLGRI ; ○ Valider les actions proposées dans le cadre du PAPI d'intention ; ○ Suggérer des structures porteuses et des financeurs des actions PAPI ; ○ Réfléchir à la portée que l'on souhaite donner aux dispositions de la SLGRI, à travers un travail collaboratif et coordonné entre tous les acteurs. ○ Prioriser les dispositions SLGRI <p>Cette réunion est une restitution des éléments retenus lors des 3 ateliers de travail : elle a validé les dispositions SLGRI et actions PAPI à développer dans la suite de l'étude menée par Egis Eau.</p>
<p>Atelier 1 - Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme</p>	<p>La commune de Bastia s'est exprimée suite à la proposition d'intégrer l'étude du Fango dans le PAPI d'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Volonté d'inclure le Fango dans l'action du PAPI portant sur les études de caractérisation de l'aléa. ↳ Il n'est cependant pas envisagé de refaire le SDP. Seule une actualisation peut être réalisée notamment afin d'ajouter les zonages pluviaux. <p>La CDC soulève le manque de communication actuel sur les eaux de ruissellements dû, notamment, au refus des propriétaires de retenir des eaux sur leur parcelle : la pratique usuelle étant de les dévier vers la rue (ou autre).</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La CDC suggère d'informer les propriétaires directement lors de l'instruction des permis de construire. ↳ La prise en compte du ruissellement et des prescriptions proposées à l'issue des actions PAPI être faite notamment dans : <ul style="list-style-type: none"> ○ le PLU, ○ le règlement de voirie (opposable sauf dans le cadre d'une instruction de permis), ○ les arrêtés de permis de construire

	<p><i>Exemple de prescriptions : les clôtures ne doivent pas être en mur plein / limitation des surfaces imperméabilisées...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La CDC propose d'accompagner techniquement les propriétaires dans les démarches. <p>Le territoire ne dispose pas d'outil d'urbanisme à cette échelle de l'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Il ressort pourtant des ateliers que tous les projets doivent être envisagés en prenant en compte les communes limitrophes notamment afin de ne pas aggraver la situation sur les rives opposées. <p>Suite à la réalisation de l'atelier 1, il semble important d'introduire la notion de « prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme » dans la communication à destination des élus et du personnel technique.</p>
<p>Atelier 2 - Prévision / Gestion de crise</p>	<p>L'axe d'intervention n°2 du PAPI « surveillance, prévision des crues et des inondations », se décline en 2 actions.</p> <p>La question du partenariat (via une convention avec le CapRaia ou les italiens ?) pour la mise à disposition des données radar italiennes est à nouveau évoquée. Météo France sera interrogé sur la pertinence de ce partenariat.</p> <p>Dans l'éventualité où une convention serait entreprise la CAB devra définir les données attendues par cette convention.</p> <p>L'atelier 2 a confirmé l'importance d'une gestion de crise concertée à l'échelle du territoire.</p> <p>Des actions d'amélioration de la prévision sont actuellement en cours, dans l'attente de leurs conclusions (2020), d'autres actions ne peuvent être définies dans ce domaine.</p>
<p>Atelier 3 – Réduction de la vulnérabilité</p>	<p>La DDTM rappelle les objectifs de la GEMAPI (prise de compétence technique, accompagnement juridique et financier, volet administratif...) et insiste sur l'articulation PAPI / GEMAPI.</p> <p>Suite à l'analyse des crues de 2015-2016 sur une partie du territoire, la DDTM met en avant la nécessité de prendre en compte le transport solide (également pris en compte dans le cadre de la GEMAPI).</p> <p>La réalisation de diagnostics / mesures de vulnérabilité du bâti sur le territoire de la CAB semble être un outil pertinent afin de réduire les risques des enjeux exposés.</p>
<p>Priorisation des domaines d'intervention</p>	<p>Concernant les aménagements des cours d'eau; compte-tenu du fait que de nombreuses actions sont engagées sur les cours d'eau et que le PAPI d'intention ne prend pas en charge les travaux : aucune priorité n'a donc été fixée pour cet axe.</p> <p>Les communes disposant d'ores et déjà de PCS, la gestion de crise a été fixée comme domaine d'intervention le moins prioritaire</p> <p>La priorisation par axes d'intervention est privilégiée à une priorisation par secteur géographique.</p>

Priorisation des domaines d'interventions



On rappelle que, pour la définition des fiches action PAPI il doit être identifié –notamment– :

1. Un porteur d'action (destinataire des subventions)

Nota : des « partenaires » sont également identifiés dans les actions.

Par exemple, la DDTM sera partenaire de l'action 1,1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbaia » ou les communes de l'action 1.5 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires »...

Compte-tenu du fait que la majorité des actions envisagées dans le PAPI d'intention portent sur l'ensemble des 5 communes, la CAB sera le porteur de 15 actions sur les 20 définies.

2. Un montant d'action
3. Les financeurs et le taux de financement
4. La description du contenu de l'action
5. Le périmètre sur lequel porte l'action (commune ? CAB ? bassin versant ?...)
6. Le planning de réalisation

Une première version des fiches action sera transmise en juin pour remarques et/ou modifications

Pour pouvoir intégrer les actions au programme PAPI, les porteurs d'action devront signer une lettre d'engagement (le modèle sera transmis) qui formalisera leur contribution.

Bilan des sollicitations des acteurs suite aux ateliers

<p>Pour les 5 communes</p>	<p>Signer une lettre d'engagement pour la réalisation des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 « Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux », - 1.1 « Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha ». <p>Signer une lettre d'engagement pour la réalisation des exercices de gestion de crise contenus dans l'action 3.2 « Anticiper les actions de gestion de crise (exercices/REX) ».</p>
<p>La CDC</p>	<p>Valider sa position de porteur de l'action 1.2 « Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale » et fournir les éléments 1 à 6 décrits plus haut.</p> <p>Définir si l'agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse (AAUC) ou office de l'environnement de la Corse (OEC) peut porter l'action 4.2 « Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU » et fournir les éléments 1 à 6 décrits plus haut.</p>
<p>La cellule Hydrométrique de la DREAL</p>	<p>Définir le porteur (Unité hydrométrique de la DREAL ? SPC Méditerranée ?) des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 « Communiquer sur l'avancée du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation », - 2.2 « Mettre en place un partenariat pour exploiter les données radar italiennes ».
<p>Engie (site Arinella)</p>	<p>Signer une lettre d'engagement pour la réalisation de l'actualisation de son étude de danger avec les nouveaux éléments d'aléa disponibles contenus dans l'action 5.4 « Réduire la vulnérabilité du site de l'Arinella ».</p>
<p>CAB</p>	<p>Solliciter la CCI pour définir l'action 5.2 « Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le porteur d'action, - Fournir les éléments 1 à 6 décrits plus haut. <p>Solliciter Météo France concernant l'utilisation des données radar italienne.</p>

Les éléments étudiés (compte rendu, tableaux, fiches actions, diaporama...) durant ces ateliers sont communiqués à l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils puissent être amendés.

Des éléments seront également être mis à la disposition du public afin de les sensibiliser à la démarche.

Les prochaines étapes de validation des documents stratégiques de planification

<p>Mai 2018 (semaine 18)</p>	<p>* Restitution des ateliers : comptes rendus, présentation (diaporama), tableaux.</p>
<p>Juin 2018</p>	<p>* 1^{ère} version des fiches actions du PAPI d'intention (avec chiffrage et financements)</p>
<p>Juin 2018 (semaine 24)</p>	<p>* 1^{ère} version du document porteur de la SLGRI</p>


ATELIER 1 - Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme

PGRI		Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)							
Objectif	Sous-Objectif		Dispositions	Axe d'intervention	Intitulé	Remarques/contenu				
Objectif particulier du TRI Grand Bastia	1. Intégrer la problématique des risques d'inondation dans l'aménagement urbain	D1: Approuver le PGRI de Bastia et Ville di Pietrabugno	Faire approuver le PGRI de Furiani	Axe 1: Amélioration de la conscience et de la conscience du risque	A priori pas d'action à associer dans le PAPI					
		D2: Réviser le PGRI de Furiani dont les aléas et les enjeux ont évolué								
		D3: Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion du littoral				Améliorer la connaissance des risques	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale (CAB / Cap Corse)			
Objectif 1 - Mieux connaître pour mieux agir	1.1 Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables, les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles	D1: Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme.	Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (aléa débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine)	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.1 Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux	* Identifier les secteurs problématiques				
		D2: Accompagner les collectivités à s'approprier la connaissance du risque et à valoriser les espaces impactés				4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU	* Définir des solutions d'aménagement			
		D4: Diffuser l'Atlas des Zones Submersibles finalisé en 2014 et développer la connaissance du risque.				Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)	* Mettre en place un temps d'information après les réunions (+ documents)		
		D3: En l'absence de document d'urbanisme, arrêter également l'extension de l'urbanisme dans les zones inondables						* Intégration des spécificités locales		
	1.2 Optimiser la valorisation de la connaissance	D1: Concentrer toutes les connaissances actuelles et futures sur les inondations sur un site interne et unique	Développer la culture du risque	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.3 Création d'une page internet de centralisation de la connaissance		* Définir les mesures compensatoires			
		D2: Alimenter cette base de données par tous les acteurs producteurs de données et diffuser la connaissance.						Voir Agence d'urbanisme / office de l'environnement (CDC)		
		D3: Faire vivre la mémoire collective sur les crues historiques.						* Mini-formations du personnel technique et urbanisme		
		D4: Élaborer un programme d'éducation et renouveler régulièrement les actions d'information						NB: RG/RD		
		D1: Élaborer des plans de prévention des risques littoraux.				Élaborer des plans de prévention des risques littoraux	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.6 Étudier et pérenniser la connaissance des PHED		
		D2: Continuer la démarche de prévention des risques inondations							1.4 Élaborer une stratégie de communication à destination du grand public.	* Exposition / inauguration / événement / diffusion DCRIM
2.2 Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléas forts et les emprises géomorphologiques	D1: Mieux prendre en compte les atlas des zones inondables (AZI) et des zones submersibles (AZS)	Continuer la démarche de prévention des risques inondations	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale (CAB / Cap Corse)	1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggolo, Guata, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha	* Diffusion des conduites à tenir				
D2: Aménager durablement le territoire hors du champ d'inondation							* CAB : notamment sur le secteur Minelli			
Objectif 2 - Prévenir et ne pas accroître le risque	2.1 Élaborer les plans de prévention des risques					* Route du Cap Corse				
						* Refonte hydrologie				
Objectif 5 - Réduire les risques d'inondation à l'échelle du BV en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques		D5: Limiter le ruissellement à la source (infiltration, rétention et entretien des ouvrages)	Limiter le ruissellement à la source	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.2 Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU					
		D6: Favoriser la rétention dynamique des écoulements à l'échelle des bassins versants en intégrant le principe de solidarité amont-aval	Identifier les possibilités de rétentions / ZRDC prioritairement sur Furiani-avil			1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggolo, Guata, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha	* Redéfinition des zones inondables			
		D7: Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Éviter Réduire Compenser	Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Éviter Réduire Compenser				* Etudes et propositions d'aménagement (rétention, ZRDC, barrages (problématique sécheresse et irrigation), mesures de réduction de la vulnérabilité (car dispositions D7)			
		D8: Unifier les gouvernances des instances du domaine de l'eau et du domaine des inondations				Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'amène pas la détermination d'actions opérationnelles	* Prise en compte du transport solide			

ATELIER 2 - Prévion et gestion de crise

PGRI			Dispositions de la SLGRI (adaptations dispositions du PGRI applicables au territoire)	Propositions d'actions PAPI (fiches)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions		Axe d'intervention	Intitulé	Remarques/Contenu
Objectif 4 - Mieux préparer la gestion de crise	4.1 Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise	D1 : Aider les collectivités à élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en priorité dans les TRI				
		D2 : Diffuser le document cadre guidant les communes pour leur PCS				
		D3 : Mettre en place un programme de formation à destination des collectivités et des élus	Accompagner les acteurs locaux pour améliorer la gestion de crise	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)	
		D4 : Développer l'information préventive auprès des collectivités			1.5 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant	
	4.2 Se mettre en situation de gérer les crises	D1 : Prendre en compte l'aléa extrême pour la gestion de crise	Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement	Axe 3: Alerte et gestion de crise	3.1 Elaborer un PICS à l'échelle de la CAB	* Mutualiser les moyens (humains / matériels) * Mettre en place la gouvernance * Optimiser la circulation de l'information
		D2 : Faire des retours d'expérience de crises				* Exercices : 1 par commune et 1 global (CAB) * REX 2016 * Trame REX futurs (contenu/acteurs) * Formations des élus
		D3 : Instaurer des exercices de préparation de crise				
	4.3 Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique	D1 : Installer de nouvelles stations pluviométriques et un radar bande C	Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement	Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1 Communiquer sur l'avancée du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation	* Radar Ajaccio * Eventuels produits d'avertissement (vigicrueFlash, APIC) si adaptés
		D2 : Moderniser le réseau hydrométrique				
		D3 : Identifier les bassins versants pour la mise en place de Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL)			2.2 Mettre en place un partenariat pour exploiter les données radar italiennes	Action à faire valider par Météo France * Convention
		D4 : Développer l'élaboration de produits d'avertissement avant les SDAL				
		D6 : Informer et sensibiliser les communes sur les différents outils relatifs à la CVH				
D5 : Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque	Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque quand les données nécessaires à leur détermination seront disponibles					

ATELIER 3 - Réduire de la vulnérabilité								
Objectif	Sous-Objectif	PAPI		Propositions d'actions PAPI (Tâches)				
		Dispositifs	Dispositions de la SI-01 (adaptations des dispositions du PAPI applicables au territoire)	Axe d'intervention	Intitulé	Remarques/Contenu		
Objectif particulier du TRI Grand Bastia	2- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées.	D1: Poursuivre les travaux de réduction de la vulnérabilité	Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées	Axe 3: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	0.1 Réduire la vulnérabilité des habitations	* Communication * Etude pré-opérationnelle * Diagnostic * Travaux		
		D2: Élaborer un PAPI au travers duquel ces travaux et autres mesures seront valorisés			3.2 Mobiliser les activités économiques aux acteurs de réduction de la vulnérabilité	* Identifier les campings et les 2 centres commerciaux * Sollicitation de la CCI		
Objectif 3- Réduire la vulnérabilité		D3: Réduire la vulnérabilité des biens existants dans les zones d'alerte forte	Correspondent au sous-objectif 2 (objectif particulier du TRI Grand Bastia) : Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées.		3.3 Réduire la vulnérabilité des établissements publics	* Diagnostic * Travaux * Action prioritaire		
		D4: Concilier la prise en compte du risque et des politiques d'aménagement dans les zones d'alerte modérée				3.4 Réduire la vulnérabilité du site de l'Armetta	* STEP Acque Publica * SIVECO (actualisé en de l'Armetta, ACS actualisé) * Quartiers habitations	
		D5: Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE			Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE	Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'a même pas la détermination d'actions opérationnelles		
		D6: Adapter les usages des cours d'eau à enjeux au risque						
		D7: Intégrer à l'échelle des bassins versants des programmes d'actions visant à réduire la vulnérabilité sur le bâti existant, en particulier sur les TRI						
Objectif 5 - Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques		D1: Identifier et rendre fonctionnelles les zones d'expansion de crues	Identifier les possibilités de réfections / ZRDC prioritairement sur l'urbanité	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'évaluer des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggio, Quarta, Fango, Moserato, San Pancrazio et Santa Agatha	* Reforme hydrologique * Redéfinition des zones inondables * Etudes et propositions d'aménagement (réfection, ZRDC, barrages (problématique pêcheuse et irrigation)), mesures de réduction de la vulnérabilité (voir dispositions D7) * Prise en compte du transport solide		
		D2: Définir les objectifs et mettre en œuvre des opérations de préservation ou de restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau, des connexions entre les compartiments de l'hydrosystème					3.5 Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien des cours d'eau et de gestion des embâcles	
		D3: Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective			Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective	Axe 3: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques littoraux (CAB / Cap Corse)	* CAB : notamment sur le secteur Minelli * Route du Cap Corse
		D4: Préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire				Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		



éegis | Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

Ateliers de concertation pour l'élaboration de la SLGRI et du programme d'actions PAPI

9 et 10 avril 2018

Éléments de diagnostic

- ❖ Les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement urbain sont indissociables et dommageables
 - Écoulements conditionnés par les ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) - capacité des réseaux insuffisante
 - Les enjeux « spécifiques » vulnérables identifiés montrent que tous les cours d'eau impactent des enjeux forts (entreprises structurantes / établissements sensibles / de gestion de crise / STEP ou station de pompage...)
 - Actualisation des aléas sur Corbata à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani.
 - Fango et San Pancrazio: cours d'eau les plus dommageables / à aménager en priorité
- ❖ L'aléa submersion marine:
 - AZS diffusé et actualisation en cours (fin 2019)
 - Erosion méconnu (base nautique Minelli à VDP)
- ❖ Même si les enjeux vulnérables par BV / submersion marine sont peu nombreux, ils sont vulnérables (étblmt de gestion de crise / sensibles / campings / Seveso Arinella / Réseau (AEP – EU – Transport – Gares)

éegis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 3

Objectifs des ateliers

Nom de l'atelier	Objectifs	
	Communs à tous les ateliers	Spécifiques à chaque atelier
Atelier 1 : Amélioration de la conscience / connaissance du risque et prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	Objectifs généraux des ateliers: * Définir une ambition pour les thématiques traitées dans les ateliers / une stratégie d'intervention * Hiérarchiser les dispositions de l'ébauche de stratégie	Définir les besoins en études de caractérisation du risque inondation sur le territoire Comment gérer le foncier existant en zone inondable? Comment préserver les zones inondables / les milieux aquatiques / maîtriser l'urbanisation future?
Atelier 2 : Prévision et gestion de crise	* Définir des actions opérationnelles qui pourront être reprises dans le PAPI (identification du contenu / des Moa potentiels et des partenaires)	Comment améliorer la prévision? Communication sur le système de prévision en cours Comment faire le lien entre la prévision et l'alerte? Comment améliorer la gestion de crise?
Atelier 3 : Réduire la vulnérabilité	Thématiques communes à l'ensemble des ateliers: * Améliorer la culture du risque * Sensibiliser les différentes parties prenantes	Comment réduire la vulnérabilité des enjeux exposés? Quels enjeux sont prioritairement visés? (entreprises / établissements publics / infrastructures réseaux / habitations / transport...)

éegis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 2

Éléments de diagnostic

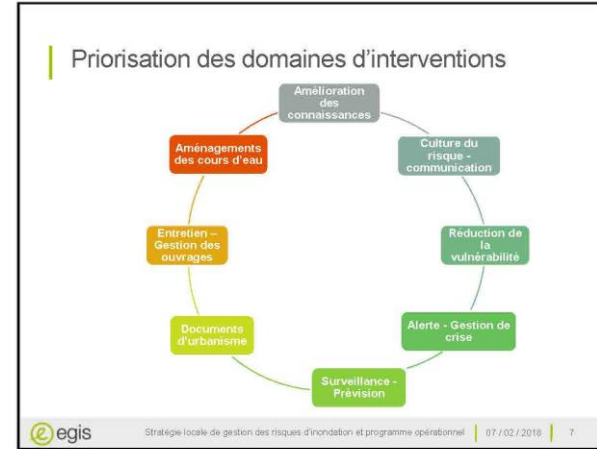
- ❖ Les ouvrages existants sont des merlons associés à un risque de rupture important et des recalibrages (ou des interventions sur des sections enterrées : ouvrages existants et projetés)
 - Il n'y a pas de digue classée ou de système d'endiguement déclaré sur le territoire.
 - Réalisation d'aménagements de protection complexes (peu d'emprise disponible / ZEC urbanisée sur Bastia et VDP).
 - Entretien des cours d'eau problématique
 - Pas de prise en compte des milieux aquatiques dans la définition des aménagements
- ❖ Des projets d'amélioration de la prévision et de la vigilance sont d'ores et déjà engagés sur le territoire:
 - Densification du réseau de mesures en cours de finalisation (station de Bastia SAPC / Radar bande S d'Ajaccio)
 - Réseau « Vigiorue » en Corse programmée en 2020 (calendrier et les actions envisagées présentées au Préfet de Corse en janvier 2018)
- ❖ PCS / DICRIM / PPRI: approuvé ou engagé

éegis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 4

Éléments de diagnostic

- ❖ Schémas Directeurs Pluviaux:
 - Bastia: en attente d'approbation
 - VDP: marché lancé
 - SMariaDL – SMartinoDL – Furiani: non pourvu
 - Pas de zonages pluviaux.
- ❖ La prise en compte du risque inondation dans le PLU varie en fonction des communes:
 - Tous les PLU du territoire étudié intègrent les éléments réglementaires du PPRI (emprise de zone inondable / bandes de recul / dispositions particulières de construction),
 - Mesures compensatoires sur SMartinoDL et Bastia uniquement
 - Pas de mesure visant à réduire le ruissellement
- ❖ Culture du risque peu développée / pas de démarche existante / pas de repères de crue

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 5



Pistes d'amélioration possibles issues du diagnostic

- Développer la culture du risque sur le territoire (à destination des populations et des acteurs locaux)
- Approfondir la connaissance de l'aléa érosion marine (notamment au niveau de la base nautique Minelli à VDP)
- Intégrer la gestion des risques et des milieux naturels dans les politiques d'aménagement du territoire via, notamment, leur prise en compte dans les PLU / Limiter le ruissellement à la source.
- Actualiser la définition des aléas inondation en prenant en compte le débordement de cours d'eau et le ruissellement pour les cours situés au Nord du Corbaia.
- Améliorer la gestion de crise et mutualiser les moyens au niveau du territoire
- Communiquer sur les outils de prévision et d'alerte actuellement en cours de déploiement
- Améliorer l'entretien des cours d'eau en respectant le milieu - Restaurer la ripisylve et les berges / Gérer les embâcles
- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées.
- Définir des aménagements de protection sur les cours d'eau les plus vulnérables où aucune intervention n'est prévue.

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 6

Atelier 1		PGIR	Éléments de diagnostic	Dispositions de la SGRB (dispositions des PGB applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Risques)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé
Atelier 1 Ox1 Mieux connaître pour mieux agir	1-1 Prendre en compte les connaissances acquises en matière de zones inondables, les états à l'heure et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles	O1: Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme	* A25 porté à connaissance en février 2018 et en cours de révision * Manque de données sur toutes les communes pour intégrer le risque ruissellement dans les documents d'urbanisme / adapter les règlements: absence d'études de caractérisation de l'aléa / de zonages pluviaux. * Absence compensatoire à l'urbanisation non définies sur Santa-Maria-di-Lota / Ville-di-Fitrubagno / Furiani. * ZEC urbanisée / urbanisables	Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (axe débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine)	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans les PLU	A1 Réaliser des schémas directeur de gestion des équipements urbains
		O2: Accompagner les collectivités à s'approprier la connaissance du risque inondable, les états à l'heure et développer la connaissance du risque	les contraintes de relief et d'occupation du sol rendent la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme est donc un enjeu majeur de territoire. Ces dispositions nécessitent des études de définition en préalable à leurs réalisations.			A2 Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU
	O3: Définir / Atlas des zones submersibles finalisé en 2016 et développer la connaissance du risque		Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		A3 Définir des supports de communication spécifiques dédiés aux acteurs locaux (RIS, services techniques)	
	O4: En l'absence de document d'urbanisme, intégrer également l'extension de l'urbanisme dans les zones inondables	Non adapté sur le territoire de la SGRB de la Bastia: PLU approuvés sur les 5 communes de la CAB.				

egis | Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 8

Atelier 1		PGR		Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGR applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Axe d'intervention			Intitulé	
Atelier 1 Où 1 Mieux connaître pour mieux agir	1-2 Optimiser la valorisation de la connaissance	D1 : Concentrer toutes les connaissances actuelles et futures sur les inondations sur un site internet unique	Rien d'existant à l'heure actuelle	* Aucun registre de crues existant sur le territoire * Doctrine relative à l'application du FAS dans le cadre des actes d'urbanisme en cours de validation.	Optimiser la valorisation de la connaissance	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.3 Création d'une page internet de centralisation de la connaissance
		D3 : Faire vivre la mémoire collective sur les crues historiques					1.6 Étudier et pérenniser la connaissance des PNEC
		D4 : Élaborer un programme d'éducation et renouveler régulièrement les actions d'information					1.5 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires 1.7 Définir des supports de communication spécifiquement adressés aux acteurs locaux (élu, service techniques)
		D2 : Alimenter cette base de données par tous les acteurs producteurs de données et diffuser la connaissance					1.4 Élaborer une stratégie de communication à destination du grand public

Atelier 1		PGR		Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGR applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Axe d'intervention			Intitulé	
Où 5 Réduire les risques d'inondation à l'échelle du BV en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Atelier 1	D5 : Limiter le ruissellement à la source (différenciation, rétention et entretien des ouvrages)	Où 2 du SDAGE rappelle l'importance de des certains droits d'assainissement, visent à gérer des eaux pluviales « recommandés » Le TRI de Bastia a été désigné notamment en raison de l'importance du risque d'inondation par ruissellement.	* Mesures compensatoires à l'urbanisation non définies sur Santa Maria di Leta / Ville di Funtabagnu / Asiani. * Pas de zonage pluvial * D'une manière générale, les mesures visent à limiter le ruissellement ne sont pas développées sur le territoire de la CAB et peuvent contribuer à améliorer la gestion / la fréquence des écoulements.	Limiter le ruissellement à la source	Axe 2: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.2 Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU
							D6 : Favoriser la rétention dynamique des écoulements à l'échelle des bassins versants en intégrant le principe de solidarité amont-aval

Atelier 1		PGR		Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGR applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Axe d'intervention			Intitulé	
Atelier 1 Où 2 Prévenir et ne pas accroître le risque	1-1 Élaborer les plans de prévention des risques	D1 : Élaborer des plans de prévention des risques littoraux	* Pas de PPR littoral ou approuvé sur le territoire * AZS porté à connaissance en février 2018 et en cours de révision	* Les aléas ruissellement et débordement de cours d'eau ne peuvent être évités. * Le diagnostic a montré que les deux sources de données principales sur le débordement de cours d'eau (PPR et cartographie de la doctrine inondation) présentent des résultats divergents : * Etude DDTM en cours pour actualiser les aléas du Corbala, San Pancrazio, Oliveto, Terra Nuova, Santa Agatha et rudes Coll'ese.	Élaborer des plans de prévention des risques littoraux	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques littoraux (ensemble CAB / Bassin Minelli uniquement ?)
		D2 : Continuer la démarche de prévention des risques inondations					1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbala (Lupino / Monserrato, Guaitella, Fango, Topè, Guatta, Grigione, Praggiu)
		D3 : Mieux prendre en compte les aléas des zones inondables (AZI) et des zones submersibles (AZS)					1.3 Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbala (Lupino / Monserrato, Guaitella, Fango, Topè, Guatta, Grigione, Praggiu)

Atelier 1		PGR		Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGR applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Fiches)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Axe d'intervention			Intitulé		
Où 5 Réduire les risques d'inondation à l'échelle du BV en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Atelier 1	D6 : Favoriser la rétention dynamique des écoulements à l'échelle des bassins versants en intégrant le principe de solidarité amont-aval	Actions visant à favoriser la rétention dynamique des écoulements proposés dans cette disposition pertinentes ? Élément stratégique à développer sur le territoire? Les mesures visant à limiter le ruissellement (cf. OÙ 5 - DS du PGR) plus adaptées.	Solutions de rétention dynamique doivent être étudiées dans les études hydrauliques visant à proposer des aménagements. Construction de nouveaux ouvrages de réduction de la vulnerability ne peut être envisagée, à titre exceptionnel et uniquement sur le périmètre des TRI, que dans les cas où aucune autre alternative n'est possible, et quand l'existence d' enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes est démontrée. * Pour protection de zones directement urbanisées ou d'infrastructures majeures. * Pas d' extension de l'urbanisation associée. * Entretien hydraulique, économique et environnemental devra être évalué. * Structure de gestion et d'entretien. La réalisation d'ouvrages en zone inondable ou de retenues marines sans fonctionnement selon ce principe est applicable au territoire de la CAB.	?	Axe 2: Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Elter Réduire Compenser	1.4 Définir des dispositions communes pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU	
							D7 : Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Elter Réduire Compenser	1.5 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires 1.7 Définir des supports de communication spécifiquement adressés aux acteurs locaux (élu, service techniques)
							D8 : Limiter les évènements des instances du domaine de l'eau et du domaine des inondations	1.6 Étudier et pérenniser la connaissance des PNEC

Atelier 1		PGI		Dispositions de la SGR (adaptations des dispositions de PGI applicables au territoire de la CAB)		Propositions d'actions PAPI (Risks)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Éléments de diagnostics	Axe d'intervention	Intitulé	Axe d'intervention	Intitulé
Atelier 1 Objectif particulier du TRI Grand Bastia	1 - Intégrer la problématique des risques d'inondation dans l'aménagement urbain	D1 : Approuver le PPII de Bastia et Ville di Pietrabugno	Approuvés le 10 août 2015. Objectif donc atteint.				
		D2 : Réviser le PPII de Futuro dont les aléas et les enjeux ont évolué	Démarche engagée, l'approbation du PPII sans son actualisation.	Faire approuver le PPII de Futuro	A priori pas d'action à associer dans le PAPI		
		D3 : Améliorer la connaissance des risques liés au littoral (submersion marine, érosion du littoral)	Aucune donnée n'est disponible sur la submersion marine (previsions notamment) mais cette problématique n'est pas en enjeu prioritaire sur le territoire. Il semble que seuls le bras maritime de Mimbali sur Ville-di-Pietrabugno soit exposé à ce risque.	Améliorer la connaissance des risques	Axe 3: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	3.5 Gérer les ouvrages hydrauliques de protection (étude visant à mettre en conformité les OH existants: Mancoment Gensup?) 3.2 Evaluer une étude de caractérisation des risques érosion littorale (ensemble PAPI / avec Météo) uniquement ?	
eegis		Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel 07/02/2018 13					

Atelier 2		PGI		Dispositions de la SGR (adaptations des dispositions de PGI applicables au territoire)		Propositions d'actions PAPI (Risks)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Éléments de diagnostics	Axe d'intervention	Intitulé	Axe d'intervention	Intitulé
Atelier 2 Obj 4 - Mieux préparer la gestion de crise	4-3 Mise en place d'une cellule de veille hydro-météo	D1 : Installer de nouvelles stations pluviométriques et un radar bande C	Définir le réseau visant à améliorer la connaissance de la pluviométrie et de l'hygrométrie est en cours de finalisation (station Bastia-SAPC en service / radar à bande S d'Alcornoque 2018) * Réseau « Vigirou » programmé en 2022				
		D2 : Moderniser le réseau hydro-météo					
		D3 : Identifier les basculements versants pour la mise en place de systèmes d'alerte locaux (SDAL)	Feuille de route DREAL/SNAPS/PC Medet a été présentée mardi 23 janvier 2018 au Préfet de Corse avec le calendrier des actions envisagées. Ce document est appelé à servir d'outil pour les décisions dans les SGR sur ce thème.				
		D4 : Développer l'élaboration de produits d'avertissement pour les SDAL					
		D5 : Informer et sensibiliser les communes sur les différents outils relatifs à la CVR					
eegis		Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel 07/02/2018 13					

Atelier 2		PGI		Dispositions de la SGR (adaptations des dispositions de PGI applicables au territoire)		Propositions d'actions PAPI (Risks)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Éléments de diagnostics	Axe d'intervention	Intitulé	Axe d'intervention	Intitulé	
Atelier 2 Obj 4 - Mieux préparer la gestion de crise	4-1 Développer et tester des démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise	D1 : Aider les collectivités à élaborer leur Plan Communal de Sauvergarde (PCS) en priorité dans les TR	PCS réalisés (entre 2014 et 2016) ou en cours d'élaboration: objectif atteint					
		D2 : Diffuser le document cadre guidant les communes pour leur PCS	PCS réalisés (entre 2014 et 2016) ou en cours d'élaboration: objectif atteint					
		D3 : Mettre en place un programme de formation à destination des collectivités et des élus	Aucun dispositif de ce type existant à l'heure actuelle	Mettre en place un programme de formation à destination des collectivités et des élus	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	3.7 Définir des supports de communication spécialement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)		
4-2 Se mettre en situation de gérer les crises	D1 : Prendre en compte l'ala entenda pour la gestion de crise	D4 : Développer l'information préventive auprès des collectivités	Objectif atteint sur le territoire de la CAB. On note que la pérennité de la démarche est assurée par la disposition D3 précédente (sous-objetif 4.1)					
		D2 : Faire des retours d'expérience de crises	Non pratiqué à l'heure actuelle (pas de mutualisation des données des différents services de gestion de crise)	Améliorer la gestion de crise	Axe 3: Alerte et gestion de crise	3.1 Elaborer un PCS à l'échelle de la CAB		
		D3 : Instaurer des exercices de préparation de crise	Exercices à l'échelle de la CAB non pratiqués à l'heure actuelle					
eegis		Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel 07/02/2018 14						

Atelier 3		PGI		Dispositions de la SGR (adaptations des dispositions de PGI applicables au territoire)		Propositions d'actions PAPI (Risks)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions	Éléments de diagnostics	Axe d'intervention	Intitulé	Axe d'intervention	Intitulé
Atelier 3 Obj 3 - Réduire la vulnérabilité	4-3 Réduire la vulnérabilité des biens existants	D1 : Réduire la vulnérabilité des biens existants dans les zones d'aléa fort	Ces dispositions ont été reprises dans la disposition "D1 : Poursuivre les travaux de réduction de la vulnérabilité spécifique au TRI du Grand Bastia" (sous-objetif "2 - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées")				
		D2 : Concilier la prise en compte du risque et des politiques d'aménagement dans les zones d'aléa modéré					
		D3 : Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE	SEVESO seuil haut EN80E (GDF Sures)	Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE			
		D4 : Adapter les usages des cours d'eau à enjeux au risque	Les usages de baignade et de pêche des cours d'eau ne sont pas un enjeu prioritaire du territoire. San Martino di Lota a identifié des intrusions d'eau pluviales dans son réseau d'assainissement (notamment qualité des eaux de baignade (plage de Pietrabugno) lors orages; traité dans le cadre de la GEMAPI).				
		D5 : Intégrer à l'échelle des bassins versants des programmes d'actions visant à réduire la vulnérabilité sur le bâti existant, en particulier sur les TR	Programme d'action de PAPI d'urgence de Gm et Bastia en cours d'élaboration: objectif atteint.				
		D6 : Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection sur les secteurs à enjeux majeurs en complément des mesures de restauration / préservation de la durabilité des milieux aquatiques	L'étude GEMAPI en cours (communiqué par la CAB) vise à apporter des éléments de réponse.	Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection de la durabilité des personnes et des biens	Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des biens	3.5 Gérer les ouvrages hydrauliques de protection (étude visant à mettre en conformité les OH existants: Mancoment Gensup?)	
eegis		Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel 07/02/2018 14					

FCM			Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire)	Propositions d'actions PAPI (Risks)			
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé		
Atelier 3 Obj 5 - Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques		D1: Identifier et rendre fonctionnelles les zones d'expansion de crues	La prise en compte des ZEC et des éventuels espaces de mobilité peut être intégrée à une étude de caractérisation de l'axe débordant de cours d'eau mais il me semble pas opportun de retenir ces dispositions comme un élément stratégique à développer sur le territoire.	?	Axe 2: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations sur les bassins versants au Nord du Corbail		
		D2: Définir les objectifs et mettre en œuvre des opérations de préservation ou de restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau, des connexions entre les compartiments de l'hydrocystème				Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective	Axe 3: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.6 Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien des cours d'eau et de gestion des embâcles
		D3: Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective				La gestion des embâcles potentiels est un facteur pouvant améliorer la gestion des crues sur le territoire de la CAB (via un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et des berges / la pose de nouveaux piliers à embâcles ou la restauration des existants)	Axe 3: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques (ensemble CAB) / base Minéralogiquement ?
		D4: Préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire				Aucune donnée n'est disponible sur la sédimentation marine (érosion notamment) mais cette problématique n'est pas en eau prioritaire sur le territoire: il semble que seule la base naufrage de Minelli sur Vile-di-pièr-abugno soit exposé à ce risque. L'action 1.2 du PAPI d'intention vise à caractériser cet axe.		

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2018 | 19

FCM			Éléments de diagnostic	Dispositions de la SLGR (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (Risks)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé
Atelier 3 Obj 6 - Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées		D1: Poursuivre les travaux de réduction de la vulnérabilité	* Il n'existe pas de démarche visant à communiquer / proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité * Les enjeux vulnérables sont localisés ou peu nombreux sur la plupart des cours d'eau / zones de submersion marine. * Les contraintes de relief et d'occupation de sol rendent la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la réduction de la vulnérabilité est donc un axe d'intervention sur la prévention du risque inondation important sur le territoire	Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées	Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1 Sensibiliser les habitants à la réduction de la vulnérabilité 5.2 Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité 5.3 Réduire la vulnérabilité des établissements publics 5.4 Réduire la vulnérabilité d'enjeux spécifiques (établissements sensibles ou équipements stratégiques de réseaux)
		D2: Élaborer un PAPI au travers duquel ces travaux et autres mesures seront valorisés	Desider de candidatures du PAPI d'intention du Grand Bistis en cours d'élaboration: objectif atteint Nota: un PAPI complet pourra être initié selon les résultats des études du PAPI d'intention.			



Débordement de cours d'eau

Débordement de cours d'eau (en lien vers le versant)	Habitations	Entreprises	Enjeux sensibles (voies / activités / camping)	Centres de soins	Autres Enjeux publics	Infrastructures sportives / culturelles	Total Structure	Enjeux spécifiques vulnérables
Poggio (Vila-Maria-di-Ven-Mu-Mu-Du)	20	3	3	0	0	2	28	5%
Spignani (San-Martino-di)	23	0	0	0	0	1	24	9%
Toga (Vila-di-Pi-Bastia)	6	37	0	3	0	0	46	22%
Fango (Vila-di-Pi-Bastia)	22	545	2	2	3	0	574	12%
Spigno (Bastia)	18	6	0	3	1	0	28	6%
Corchia (Bastia)	8	7	0	0	0	0	15	3%
San Pancrazio (Furiani)	7	32	0	0	3	0	42	2%
Spignani (Bastia)	29	6	0	0	0	0	35	6%
Terra Nuova (Furiani)	11	6	0	0	0	0	17	4%
La Via Agatha (Furiani)	18	35	3	0	1	0	57	12%
Maison de la Colline (Furiani)	1	30	0	0	0	0	31	3%
TOTAL	154	785	8	6	4	2	948	

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2016 | 21

Submersion marine

Submersion marine	Habitations	Entreprises	Enjeux sensibles (voies / activités / camping)	Gestion de crise	Autres Enjeux publics	Infrastructures sportives / culturelles	Total Structure	Enjeux spécifiques vulnérables
Santa-Maria-di-Lota	3	0	0	0	0	0	3	2%
San-Martino-di-Lota	5	0	0	0	0	0	5	2%
Vila-di-Pietro-Valgo	0	5	0	1	0	0	6	4%
Bastia	30	48	1	1	2	0	82	50%
Furiani	16	6	1	0	0	0	23	11%
TOTAL	64	59	2	2	2	0	128	

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2016 | 23

Ruissellement

Ruissellement (Vila-di-Pietro-Valgo / Bastia)	Habitations	Entreprises	Enjeux sensibles (voies / activités / camping)	Gestion de crise	Autres Enjeux publics	Infrastructures sportives / culturelles	Total Structure	Enjeux spécifiques vulnérables
Vila-di-Pietro-Valgo	271	135	1	1	1	0	410	7%
Bastia	1288	4218	32	6	33	2	5591	93%
TOTAL	1559	4353	33	7	34	2	5991	

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2016 | 22

Par commune

	SMaria	SMartino	VDP	Bastia	Furiani
Ruissellint	Non défini	Non défini	• 1 clinique, • la mairie, • 271 habit (888 pers.) • 136 entr (182 empl.)	• 6 gestion crise • 34 sensibles • 1 289 habit (32 380 pers.) • 4 219 entr (6 893 emplois) • Gares / pompage / STEP	Non défini
Sub_Marine	3 habit (7pers.)	5 habit (12 pers.)	• 5 entr (22 emplois) • Maison du Cap Corse • Base nautique Minelli	• 30 habit (120 pers.) • 48 entr (97 emplois) • STEP / Sables Rouges / 2 gares	• 36 habit (88 pers.) • 6 entr (19 emplois) • Igesa / ecomusée • Enjeux environnementaux
Débordement	Poggiolo: • 35 pers. (14 habit) • garage auto • stade et club de tennis • Miomo	Poggiolo / Griglione: • 208 pers. (6 habit indiv. 1 immeuble), • 1 chapelle • camping des Orangers	Toga / Fango: • 12 pers. (5 hab indiv) • 4 entr. (5 emplois)	Toga / Fango / Lupino / Corbaia: • 2 017 pers. (47 habit) • 191 entr. (780 emplois) • SEVESO / STEP / caserne pompiers / Gares / mairie / pref	S Pancrazio / Olivetto / Terra Nuova / S Agatha / Collines: • LES PLUS IMPORTANTS • 559 pers. (68 habit indiv) • 90 entr. (846 emplois) • Sables Rouges / écomusée / pompage

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 07/02/2016 | 24

Par aléa

Ruissellement pluvial urbain	Débordement de cours d'eau	Submersion marine
<ul style="list-style-type: none"> • 86,1M€ dommages (57%) dont 56M€ soit 65% aux entreprises (et 54M€ aux entreprises bastiaises) • 5 991 structures: 73% entreprises / 93% sur Bastia • 7 075 emplois / 33 268 habitants, (73% Bastia / 25% VDP) • 7 ét. gestion de crise (dont caserne, mairies) • 33 ét. sensibles (8 crèches, 19 scol, 2 m. mirale, 3 hôpitaux, camping Sables Rouges) • STEP / pompage / gares 	<ul style="list-style-type: none"> • 58,6M€ dommages (39%) dont 51M€ soit 87% aux entreprises (et 34M€ sur les entreprises de Furiani) • 464 structures: 62% entreprises • - Entreprises majoritaires Bastia / Furiani (6 / 11 c d'e) • - Habitat prépondérant VDP / SMaria / SMartino) • 1 569 emplois (515 pour 6 entrep) / 2 828 habitants • Fango: c d'e le + dommageable • 4 et. gestion de crise • 3 et. sensibles (crèche, 2 campings) • Et. SEVESO GDF / STEP / pompage / gares 	<ul style="list-style-type: none"> • 6,6M€ dommages (4%) dont 2,7M€ soit 42% aux établissements pub (dont 2,3M€ aux établissements publics de Bastia) • 140 structures: 53% habitations (Santa-Maria-di-Lota, San-Martino-di-Lota et Furiani) • 138 emplois / 227 habitants • 2 et. gestion de crise • 2 et. sensibles (campings) • Et. SEVESO GDF / STEP

Conséquences les plus importantes | Enjeux impactés moins nombreux / voire localisés mais vulnérables

Définition d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et de son programme opérationnel

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations dans un délai de 10 jours après sa réception.

	Nom	Fonction	Société
Rédacteur(s) :	Nathalie MORALES	Chef de projet	EGIS EAU

Phase :	Volet 2 : Elaboration de la SLGRI
Date et lieu de la réunion :	Mardi 5 septembre 2018 – 14h – CAB
Ordre du jour :	▪ Restitution de la SLGRI
Prochaines réunions :	Non fixé

Liste des participants

Cf feuille de présence ci-après

Communauté d'Agglomération de Bastia			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
SCOFFONI	Audrey	a.scoffoni@agglo-bastia.fr	
FILIPPI	Lucyrie	p.filippi@agglo-bastia.fr	
ROSSI	Willy		

EGIS EAU			
MORALES	Nathalie	nathalie.morales@egis.fr	

Commune de Ville di Pietrabugno			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
CASIGLIARI	Audrey	urbainisme@pietrabugno.com	

Commune de Bastia			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
VIVARELLI MARA	François	françois.vivarelli@genel.com	
CIRCO	Vincenzo	vincenzo@bastia.fr	

Commune de San Martino di Iota			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
PETROGNANI	Rena	Rena Jan Palmisano	
ORLANDINI	Stéphane		

Collectivité de Corse - O.E.C.			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
CALENDINI	Serge	calendini@oec.fr	

Collectivité de Corse			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
SANTUCCI	Christophe	csantucci@haute-corse.fr	


Service d'Incendie et de Secours de Haute Corse			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
ESTOSIO	Fredéric	frederic.estosio@sis76.com	


GDF-SUEZ - site de l'Arinella			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
DOMINICI	François-Etienne	Francois-etienne.dominici@gdf.fr	


Conservatoire du Littoral			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
ZANCA-ROSSI	Thibaut	m.zanca-rossi@conservatoire-du-littoral.fr	

D.D.T.M. de Haute Corse			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
CAMPANELLA	Alexandre	a.c@haut-corse.gouv.fr	
RENAUT	Maelys	maelys.renaud@haut-corse.gouv.fr	

SIDPC - préfecture de Haute Corse			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
ALBERTINI	David	haut-corse.albertini@haut-corse.gouv.fr 0493 345187	
VENTURINI	Laurent	laurent.venturini@haut-corse.gouv.fr	

DREAL Corse			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
ELAPHOS	Alexandre	alexandre.elaphos@developpement-durable.gouv.fr	

ACQUA PUBLICA			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
Rosi	Val	Val	

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien			
Nom	Prénom	Contact (courriel et téléphone)	Signature
DOLAROCA	Paul	p.dolarocca@ca-ajaccien.fr	

Synthèse des échanges

M Rossi donne un exemple concret de prise en compte du risque inondation grâce aux documents d'urbanisme : la crèche réalisée récemment sur le Port de Toga a été identifiée en zone inondable ce qui a permis son intégration dans le PCS de Bastia.

Mme Scoffoni rappelle que la stratégie proposée est associée à une temporalité : elle est valable aux jours d'aujourd'hui. La mise de ses dispositions conduira à la faire évoluer pour finalement aboutir à sa révision dans un maximum de 6 ans après son adoption. C'est une « feuille de route », évolutive, pour la gestion du risque inondation sur le territoire. Un comité de suivi sera constitué pour suivre son avancée.

Mme Scoffoni précise que la SLGRI a été construite de manière à être :

- ambitieuse : elle apporte des réponses sur l'ensemble des axes d'intervention pour se prémunir contre les inondations
- pragmatique : les grands principes proposés seront traduits en actions opérationnelles dans le programme d'action du PAPI d'intention (actuellement en cours de construction).
- Consensuelle : afin de convenir à tous

Les dispositions présentent des domaines d'intervention à différentes échelles : à une échelle « globale » (ensemble de la CAB / bassin versant) mais également au niveau des habitants.

M Serge Calendini de l'OEC mentionne que l'OEC gère les subventions FEDER. Bien que cet organisme ne soit pas identifié dans l'arrêté préfectoral du 4 mai 2015 définissant les parties prenantes de la SLGRI, ils ont été sollicités pour participer à la démarche. Le service infrastructures de la CDC (qui a participé à l'ensemble des ateliers), a donné son avis technique, pour les aspects financiers, l'OEC sera sollicitée.

M Serge Calendini mentionne des actions actuellement entreprises par la CDC qui semblent redondantes avec celles définies dans le PAPI d'intention :

- le Projet européen PROTERINA 3Evolution qui a fourni une enquête de perception du risque (solicitation téléphonique) ainsi que des actions de communication à destination des élus, des scolaires et du public.
- le Projet européen MAREGOT sur l'érosion et la submersion marine (visé à prévenir et gérer conjointement les risques qui dérivent de l'érosion côtière) en partenariat avec le BRGM et le SDIS. Des actions de communication sont également prévues dans ce programme ainsi que l'élaboration d'une stratégie de gestion du risque littoral à l'échelle de la Corse.

Des échanges ultérieurs auront lieu afin d'obtenir des précisions et ajuster le programme d'action du PAPI d'intention (actions 1.5 « Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant » et 1.2 « Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale » notamment).

L'OEC précise que vu la nature des actions proposées, l'office ne sera pas maître d'ouvrage. Compte-tenu de la clôture prochaine (15 septembre) des orientations budgétaires, il semble peu probable que l'office puisse débloquer des financements pour 2019.

Mme Renaut de la DDTM propose de reformuler l'intitulé de la disposition 3.2 en « gérer de manière pérenne l'ouvrage de protection » et renvoyer vers disposition 5.4 dans la rédaction. Il est également demandé si les élus de la CAB (Furiani compris) auront un temps d'appropriation du document SLGRI avant la mise en consultation publique. M Rossi précise que la SLGRI fera l'objet d'un conseil communautaire et que Furiani sera sollicité. De plus, dans le cadre de la consultation, des « cahiers de doléances » seront

déposés dans les mairies des 5 communes de la CAB.

Suite à une remarque de M Pierre-François de GDF-Suez, il est précisé que la disposition 3.1 « Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE » concerne les implantations des futures ICPE (et non les existantes).

Il est acté de ne pas parler de « priorité » (cf. slide 11) mais d'« enjeux ».

Mme Marie-Louise Albertini (SIDPC) mentionne que les démarches PCS sont en cours ou finalisées sur les 5 communes et précise que la mise en œuvre d'un PICS est fortement recommandée.

M Elaphos précise que, bien qu'un PAPI d'intention ne comporte pas de travaux, ce n'est pas une perte de temps : ces derniers seront définis dans les études engagées. Cette étape « d'intention » a été définie car les PAPI antérieurs ont montré que les travaux n'étaient pas systématiquement réalisés dans les PAPI.

MM Campanella et Elaphos ne souhaite pas que la disposition 2.1 « Elaborer des plans de prévention des risques littoraux soit retenue. »



COMMUNAUTÉ
DE BASSA COMUNITÀ
DE BASTIA


 **egis** | Définition d'une Stratégie
Locale de Gestion des
Risques d'Inondation et de
son programme opérationnel

Restitution de la SLGRI du TRI du
Grand Bastia

4 septembre 2018

Sommaire

- A Le périmètre
- B Démarche d'élaboration de la SLGRI
- C La gouvernance
- D Contenu de la SLGRI
- E La suite de la démarche: le programme d'action du PAPI d'intention

 | Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 2



A – Le périmètre de
la SLGRI

 | Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 3

A | Le périmètre de la SLGRI

Le périmètre de la SLGRI

Fixé par l'arrêté préfectoral du 30
mars 2015

= **Territoire de la CAB**
= 5 communes:

- Santa-Maria-di-Lota
- San-Martino-di-Lota
- Ville-di-Pietrabugno
- Bastia
- Furiani

La SLGRI est élaborée pour 6 ans
puis donne lieu à une révision.



 | Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 4



B – Démarche d'élaboration de la SLGRI

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 5

Les principes retenus

B | Démarche d'élaboration de la SLGRI

Les dispositions SLGRI / actions PAPI définies ont été retenues à l'issue des ateliers de travail avec les acteurs du territoire.

- Mener une démarche concertée**
 - 3 Copil
 - 1 Cotech avec les services de l'Etat
 - 3 ateliers de travail
 - 1 réunion plénière de restitution des ateliers
- Aboutir à un programme d'action opérationnel de mise en œuvre du PGRI**
 - * Rappel: Le PGRI est un document opposable à l'administration validé le 23 décembre 2015.
 - * Volonté de mise en œuvre les dispositions définies dans le PGRI via un programme d'action opérationnel, ainsi l'interaction forte entre la SLGRI et le PAPI d'intention.
- Etre conforme aux objectifs de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015.**
 - Défini les principaux objectifs des SLGRI à élaborer pour les TRI Corse.
 - * Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement urbain :.
 - * Améliorer la connaissance des risques liés au littoral *
 - Favoriser la mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité via notamment l'élaboration d'un PAPI

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 6



C – La gouvernance

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 7

La gouvernance

C | La gouvernance

Fixée par l'arrêté préfectoral du 4 mai 2015.

- Structure porteuse = CAB
- Définition des parties prenantes de la SLGRI = composition Copil

- Commune de Santa-Maria-di-Lota,
- Commune de San-Martino-di-Lota,
- Commune de Ville-di-Pietrabugno
- Commune de Bastia
- Commune de Furtani.
- CDC (DEHC et services Infrastructures)
- CNPF - Centre National de Propriété Forestière de Corse
- SDIS de Haute Corse
- SIDPC de Haute Corse
- CCI de Haute Corse
- CA de Haute Corse
- CMA de Haute Corse
- DDTM
- DREAL
- Météo France
- Conservatoire du Littoral
- GDF-SUEZ - site de l'Aninella
- CC de Marana-Golo (invité)
- CAPA (invité)
- Acqua Publica (ajouté par rapport à l'arrêté préfectoral)
- Engie (ajouté par rapport à l'arrêté préfectoral)

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 8



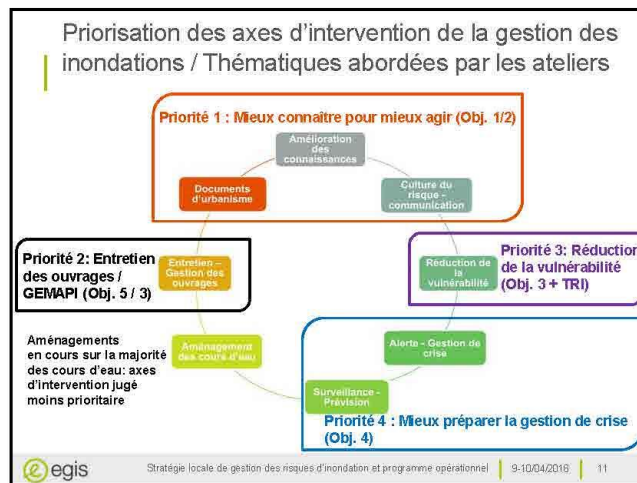

D – Contenu de la SLGRI

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 9

Contenu de la SLGRI soumis au Copil D | Le plan d'action

Objectifs	Dispositions
n°1 : Mieux connaître pour mieux agir	1.1 : Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (aléa débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine) 1.2 : Développer la culture du risque
n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque	2.1 : Elaborer des plans de prévention des risques littoraux 2.2 : Continuer la démarche de prévention des risques inondation
n°3 : Réduire la vulnérabilité	3.1 : Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE 3.2 : Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection
n°4 : Mieux préparer la gestion de crise	4.1 : Accompagner les acteurs pour améliorer la gestion de crise 4.2 : Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement 4.3 : Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque quand les données nécessaires à leur détermination seront disponibles
n°5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	5.1 : Identifier les possibilités de rétroactions / ZRDC prioritairement sur Furiani 5.2 : Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective 5.3 : Limiter le ruissellement à la source 5.4 : Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser
Objectif particulier du TRI Grand Bastia	6.1 : Faire approuver le PPRI de Furiani 6.2 : Améliorer la connaissance des risques 6.3 : Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées

SLGRI: 6 objectifs, 16 dispositions

E – La suite de la démarche: le programme d'action du PAPI d'intention

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation et programme opérationnel | 9-10/04/2018 | 12

Objectifs	Dispositions	Fiche action PAPI
n°1 : Mieux connaître pour mieux agir	1.1. Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (a) (a) débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine)	4.1 Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviux 4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU 1.7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)
	1.2 : Développer la culture du risque	1.3 Création d'une page internet de centralisation de la connaissance 1.6 Etudier et pérenniser la connaissance des PHFC 1.4 Elaborer une stratégie de communication à destination du grand public. 1.5 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires 1.7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques) 4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
n°2 : Prévenir et ne pas accroître le risque	2.1. Elaborer des plans de prévention des risques littoraux 2.2. Contribuer la démarche de prévention des risques inondations	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale 1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha <i>Principe</i> <i>Réponse apportée par étude Gemapi en cours</i>
n°3 : Réduire la vulnérabilité	3.1 : Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE 3.2 : Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection	

Préparation d'un schéma PAPI en cours de construction

Objectifs	Dispositions	Fiche action PAPI
n°4 : Mieux préparer la gestion de crise	4.1. Accompagner les acteurs pour améliorer la gestion de crise	3.1 Elaborer un PCS à l'échelle de la CAB 1.7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques) 3.2 Anticiper les actions de gestion de crise (exercices / REI)
	4.2. Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement	2.1 Communiquer sur l'avance du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation <i>Préparation d'un schéma PAPI en cours de construction</i>
	4.3. Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque, quand les données nécessaires à leur détermination seront disponibles.	<i>Non pertinent dans les délais du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation</i>
n°5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	5.1 Identifier les possibilités de rétentions / ZRDC prioritairement sur Furlani	1.1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha
	5.2 Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective	5.5 Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien des cours d'eau et de gestion des embâcles
	5.3 Limiter le ruissellement à la source	4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
	5.4 Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser	<i>Principe</i>
Objectif particulier du TRI Grand Basia	6.1. Faire approuver le PPRI de Furlani	Approbation PPRI = aboutissement étude DOTM en cours
	6.2. Améliorer la connaissance des risques	1.2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale
	6.3 Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées	5.1 Réduire la vulnérabilité des habitations 5.2 Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité 5.3 Réduire la vulnérabilité des établissements publics 5.4 Réduire la vulnérabilité des sites de l'Antifels (bassin versant du Corbiais)

Préparation d'un schéma PAPI en cours de construction

E | La suite de la démarche, le programme d'action du PAPI d'intention

Finalisation du programme d'action

- Le PAPI d'intention pourrait :
 - Comporter 20 actions
 - Représenter un montant total d'environ 2 M€HT
- Pour sa finalisation, le programme d'action nécessite :
 - D'avoir un retour sur le contenu / chiffrage / financement des fiches action
 - Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage signées
 - Les lettres d'engagement des financeurs

E | La suite de la démarche, le programme d'action du PAPI d'intention

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et programme opérationnel | 04/09/2018 | 15

Modèle de lettre d'engagement d'un cofinancier

Je, _____, représentant _____ (titre de la structure) donne, aux fins de la labellisation du projet de PAPI _____, un accord de principe à la participation financière de _____ (nom de la structure) pour le financement de l'action correspondante de ce PAPI.

Fait à _____ le _____

Modèle de lettre d'intention d'un maître d'ouvrage

Je, _____, représentant _____, m'engage à réaliser, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI _____, et d'un partenariat avec _____ (porteur de projet) l'action relative _____.

Fait à _____ le _____

Signatures : *mm.csp@stz.com* | 04/09/2018 | 17

Annexe 4 : Tableaux de correspondance
objectifs / dispositions PGRI – SLGRI -
actions PAPI et éléments de diagnostic
ayant conduit au choix de la stratégie et
du programme d'action

PGRI			Eléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé de la fiche action
1 - Mieux connaître pour mieux agir	1-1 Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables, les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles	D1 : Intégrer la connaissance du risque dans les documents d'urbanisme	Les zones inondables, bandes de recul sur les cours d'eau et dispositions particulières de constructions imposées par le PGRI sont annexées au PLU - Seuls les PLU de San Martino et de Bastia prescrivent des mesures compensatoires à l'urbanisation - Bastia a un SDP en cours d'approbation mais pas de zonage pluvial / Ville-di-Pietrabugno a un zonage pluvial - L'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme est en cours de réalisation. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est en cours. Le diagnostic montre: * Un Atlas des Zones Submersibles (AZS) a été porté à connaissance en février 2018: cet AZS est d'ores et déjà en cours de révision afin de prendre en compte des paramètres de définition spécifiques au territoire *Manque de données sur toutes les communes pour intégrer le risque ruissellement dans les documents d'urbanisme / adapter les règlements: absence d'études de caractérisation de l'aléa / de zonages pluviaux. Nota: même sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno où le PGRI intègre le ruissellement, les caractéristiques de cet aléa ne sont pas définies et la distinction entre les zones de production et d'aggravation n'est pas disponible et ne permet pas de fournir un des prescriptions d'urbanisme opportunes pour l'ensemble des zones impactées (l'emprise de cet aléa en zone urbaine étant très importante). *Mesures compensatoires à l'urbanisation non définies sur Santa-Maria-di-Lota / Ville-di-Pietrabugno / Furiani. *Le diagnostic a mis en exergue une dynamique similaire et une concomitance probable des aléas débordement de cours d'eau et ruissellement urbain: ainsi la caractérisation de l'aléa débordement de cours d'eau tel que défini dans le PGRI peut présenter des défaillances : il semblerait opportun de l'actualiser en prenant en compte les deux phénomènes sur les cours d'eau non couverts par l' "Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia" commanditée par le DDTM (actuellement en cours). Nota: cette étude vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PGRI sur les cours d'eau principaux du Corbaia à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani. Les contraintes de reliefs et d'occupation du sol rendent la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme est donc un enjeu majeur du territoire. Ces dispositions nécessitent des études de définition en préalable à leurs réalisations.	1.1 Prendre en compte le risque inondation dans les PLU (aléa débordement de cours d'eau, ruissellement et submersion marine)	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4,1 Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux 4,2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
		4,2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU				
		D4 : Diffuser l'Atlas des Zones Submersibles finalisé en 2014 et développer la connaissance du risque	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		1,7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)	
	D3 : En l'absence de document d'urbanisme, arrêter également l'extension de l'urbanisme dans les zones inondables	Non adapté sur le territoire de la SLGRI Grand Bastia: PLU approuvés sur les 5 communes de la CAB.				
	1-2 Optimiser la valorisation de la connaissance	D1 : Concentrer toutes les connaissances actuelles et futures sur les inondations sur un site internet unique	Rien d'existant à l'heure actuelle	1.2 Développer la culture du risque	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,3 Création d'une page internet de centralisation de la connaissance
		D2 : Alimenter cette base de données par tous les acteurs producteurs de données et diffuser la connaissance				
		D3 : Faire vivre la mémoire collective sur les crues historiques	* Aucun repère de crues existant sur le territoire * Doctrine relative à l'application de l'AZS dans le cadre des actes d'urbanisme en cours de réalisation.		Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	1,6 Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC 4,2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
		D4 : Elaborer un programme d'éducation et renouveler régulièrement les actions d'information	Communication sur le risque inondation inexistante en dehors des démarches PGRI / DI.		Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,4 Elaborer une stratégie de communication à destination du grand public 1,5 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires 1,7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)

PGRI			Éléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé de la fiche action	
2- Prévenir et ne pas accroître le risque	2-1 Elaborer les plans de prévention des risques	D1 : Elaborer des plans de prévention des risques littoraux	Pas de PPRL prescrit ou approuvé sur le territoire. L'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme a été diffusé en février 2018. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est d'ores et déjà engagée par la DDTM avec la collaboration du BRGM. Fin 2019, un AZS révisé devrait être disponible. Sur la base de ces données, l'élaboration d'un PPRL sera alors possible	2.1 Elaborer des plans de prévention des risques littoraux	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale	
		D2 : Continuer la démarche de prévention des risques inondations	<p>Le diagnostic a montré que les deux sources de données principales sur le débordement de cours d'eau (PPRI et cartographie de la Directive Inondation) présentent des résultats divergents :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dans la détermination des débits de crue (cf. 3.1.6.2) o Dans la détermination des paramètres hydrauliques en crue (emprise et hauteurs d'eau) <p>Les différences les plus notables ont été signalées sur les cours d'eau du San Pancrazio (Furiani) et du Corbaïa (Bastia) où le PPRI actuellement en vigueur ne retranscrit pas l'évènement historique de 2016. Il semble que divers dysfonctionnements (dont les embâcles) sont à l'origine de ces écarts.</p> <p>Les éléments disponibles et les échanges avec les acteurs locaux montrent que les aléas ruissellement et débordement de cours d'eau ne peuvent être dissociés sur le territoire pour les principales raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La concomitance des deux aléas (forte probabilité) * des temps de réponse rapides * les cours d'eau présents sur le territoire sont temporaires et l'aménagement de leurs parties terminales (généralement enterrées) conduit à penser qu'ils ont été longtemps considérés comme des exutoires pluviaux. * Une dynamique influencée par des sections enterrées ou des ouvrages de franchissement qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit des cours d'eau et pouvant être assimilées à du ruissellement. <p>L' "Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia" commanditée par le DDTM est actuellement en cours. Elle vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PPRI sur les cours d'eau principaux du Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani.</p> <p>Pour les cours d'eau non pris en compte dans cette étude, une révision du PPRI peut être envisagée à l'issue d'études hydrauliques visant à caractériser la dynamique des inondations sur les bassins versants: cette étude prendra en compte les aléas indissociables de débordement de cours d'eau et ruissellement urbain.</p>	2.2 Continuer la démarche de prévention des risques inondations		1,1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha	
	2-2 Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléas forts et les emprises géomorphologiques	D1 : Mieux prendre en compte les atlas des zones inondables (AZI) et des zones submersibles (AZS)	Idem Objectif 1 - dispositions 1,1 / 1,2 et 1,3 sur le territoire				
		D2 : Aménager durablement le territoire hors du champ d'inondation					

PGRI			Éléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé de la fiche action
3 - Réduire la vulnérabilité		D1 : Réduire la vulnérabilité des biens existants dans les zones d'aléa fort	Ces dispositions ont été reprises dans la disposition "D1 : Poursuivre les travaux de réduction de la vulnérabilité spécifique au TRI du Grand Bastia" (sous-objectif "2-Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées")			
		D2 : Concilier la prise en compte du risque et des politiques d'aménagement dans les zones d'aléa modéré				
		D3 : Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE	Une seule ICPE est identifiée en zone inondable sur le territoire: c'est un établissement SEVESO seuil haut ENGIE (GDF Suez) soumis à PPRT approuvé le 25 janvier 2016. Cette disposition, applicable sur le territoire de la CAB, rappelle l'obligation, pour les inspecteurs de l'environnement en charge de dossier de création d'ICPE de saisir la DDTM pour vérifier la conformité du projet au regard des règles existantes (PLU, PPR, AZS, ...). Le cas échéant, le projet ne sera pas autorisé.	3.1 Examiner la compatibilité entre le risque et les ICPE	Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'amène pas la détermination d'actions opérationnelles	
		D4 : Adapter les usages des cours d'eau à enjeux au risque	Les usages de baignade et de pêche des cours d'eau ne sont pas un enjeu prioritaire du territoire. On note que la commune de San-Martino-di-Lota a identifié des intrusions d'eaux pluviales dans son réseau d'assainissement lors de forts orages et des conséquences sanitaires sur la qualité des eaux de baignade identifiées sur la plage de Pietranera: cette spécificité communale sera traité dans le cadre de la GEMAPI.			
		D5 : Initier à l'échelle des bassins versants des programmes d'actions visant à réduire la vulnérabilité sur le bâti existant, en particulier sur les TRI	Programme d'action du PAPI d'intention du Grand Bastia en cours d'élaboration: objectif atteint.			
		D6 : Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection sur les secteurs à enjeux majeurs en complément des mesures de restauration/préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques	L'étude GEMAPI en cours (commanditée par la CAB) vise à apporter des éléments de réponse.	3.2 Gérer de manière pérenne les ouvrages de protection	Etude GEMAPI en cours : pas d'action supplémentaire envisagée	

PGRI			Éléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé de la fiche action	
4 - Mieux préparer la gestion de crise	4-1 Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise	D1 : Aider les collectivités à élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en priorité dans les TRI	PCS réalisés (entre 2014 et 2016) ou en cours d'élaboration: objectif atteint	4.1 Accompagner les acteurs pour améliorer la gestion de crise			
		D2 : Diffuser le document cadre guidant les communes pour leur PCS	PCS réalisés (entre 2014 et 2016) ou en cours d'élaboration: objectif atteint				
		D3 : Mettre en place un programme de formation à destination des collectivités et des élus	Aucun dispositif de ce type existant à l'heure actuelle		Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,7 Définir des supports de communication spécifiquement dédiés aux acteurs locaux (élus, services techniques)	
		D4 : Développer l'information préventive auprès des collectivités	* PCS et DICRIM réalisés (entre 2014 et 2016) ou en cours d'élaboration. * Démarche initiée en Haute-Corse dans le cadre de réunion d'arrondissement des sous-préfectures. Objectif atteint sur le territoire de la CAB. On note que la pérennité de la démarche est assurée par la disposition D3 précédente (sous-objectif 4.1)				
	4-2 Se mettre en situation de gérer les crises	D1 : Prendre en compte l'aléa extrême pour la gestion de crise	Non pris en compte dans les PCS existants		Axe 3: Alerte et gestion de crise	3,1 Elaborer un PICS à l'échelle de la CAB	
		D2 : Faire des retours d'expérience de crises	Non pratiqués à l'heure actuelle (pas de mutualisation des données des différents services de gestion de crise)		Axe 3: Alerte et gestion de crise	3,2 Anticiper les actions de gestion de crise (exercices / REX)	
		D3 : Instaurer des exercices de préparation de crise	Exercices à l'échelle de la CAB non pratiqués à l'heure actuelle				
	4-3 Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique	D1 : Installer de nouvelles stations pluviométriques et un radar bande C	En Corse, le seul dispositif sur l'île pouvant apporter des éléments quant à l'anticipation des phénomènes d'inondation est actuellement la vigilance météo assurée par Météo-France. L'alerte dans des délais suffisants semble difficile du fait que l'aléa inondation liées aux crues torrentielles est un phénomène très rapide (contrairement aux crues de plaine) et marqué par des fortes vitesses de courant, surtout lorsqu'il est dû à des épisodes orageux.		4.2 Effectuer un suivi du dispositif de prévision en cours de déploiement	Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2,1 Communiquer sur l'avancée du déploiement du dispositif de prévision en cours de réalisation
		D2 : Moderniser le réseau hydrométrique	Des projets d'amélioration de la prévision et de la vigilance sont d'ores et déjà engagés sur le territoire : * La densification du réseau visant à améliorer la connaissance de la pluviométrie et de l'hydrométrie est en cours de finalisation : o La station automatique de Bastia-SAPC est en service depuis 2016 o Le radar à bande S d'Ajaccio sera en service courant 2018. * La mise en œuvre d'un réseau « Vigicrue » en Corse est programmée en 2020 : le calendrier et les actions envisagées pour y parvenir ont été présentées au Préfet de Corse en janvier 2018.				
		D3 : Identifier les bassins versants pour la mise en place de Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL)	Suite aux études réalisées par le Cerema en 2013 et les années suivantes, l'expérience du SPC MedEst des crues de 2010 à 2016 en PACA, il a été décidé d'abandonner le concept de CVH et de mettre en place Vigicrues en Corse à partir de septembre 2020. La feuille de route DREALSCHAPI-SPC MedEst a été présentée mardi 23 janvier 2018 au Préfet de Corse avec le calendrier des actions envisagées.				
D4 : Développer l'élaboration de produits d'avertissement avant les SDAL		Ce document est appelé à servir d'ossature pour les déclinaisons dans les SLGRI sur ce thème.					
D6 : Informer et sensibiliser les communes sur les différents outils relatifs à la CVH							
	D5 : Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque	Aucun dispositif de ce type existant à l'heure actuelle Sur le territoire de la CAB, les campings des Sables Rouges (Bastia), des Orangers (San-Martino-di-Lota) et le village Club Igesa (Furiani) sont localisés sur des sites à risque inondation et/ou submersion marine élevé. Il est important de les accompagner dans la mise en place d'un Systèmes d'Alerte Locaux (SDAL) sous la responsabilité directe de leurs gestionnaires. Ces SDAL pourront être mis en œuvre uniquement quand: * le radar d'Ajaccio sera opérationnel * l'étude de caractérisation des risques liés au littoral sera restituée (action 1,2 "Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale" du PAPI d'intention) En l'état des connaissances actuelles, il est prématuré de réaliser des SDAL sur les campings (à l'échéance du PAPI d'intention). Une action spécifique sera à définir pour le programme d'action à développer à l'issue du PAPI d'intention.	4.3 Prévoir des systèmes d'alerte locaux pour les gestionnaires de camping sur site à risque quand les données nécessaires à leur détermination seront disponibles	Action non réalisable dans les délais du PAPI d'intention: une action spécifique sera à définir pour le programme d'action à développer à l'issue du PAPI d'intention.			

PGRI			Éléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)	
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Intitulé de la fiche action
5 - Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques		D1 : Identifier et rendre fonctionnelles les zones d'expansion de crues	La lutte contre les effets parfois dévastateurs des crues suppose l'application du principe de prévention et la mise en oeuvre du principe de solidarité amont-aval s'appuyant sur le respect du fonctionnement naturel des milieux aquatiques : dans ce cadre, la préservation des zones d'expansion de crue, ou de l'espace de mobilité des cours d'eau constituent des dispositions dont les bénéfiques multiples profitent à l'atteinte des objectifs environnementaux mais également à la réduction de l'aléa. Il apparaît alors important que les bénéfiques environnementaux soient optimisés dans les différents scénarii de prévention des inondations. Nota: la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables définies les zones d'expansion de crue de la manière suivante : «... des secteurs non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés, et où la crue peut stocker un volume d'eau important, comme les zones naturelles, les terres agricoles, les espaces verts urbains et périurbains, les terrains de sports, les parcs de stationnement,... » Sur le territoire de la CAB, la morphologie des bassins versant des cours d'eau se caractérise de la manière suivante: • Les parties amont des bassins versant sont rurales. Elles se caractérisent par un lit très encaissé et de très fortes pentes qui génèrent un régime d'écoulement torrentiel et de très fortes vitesses. Les enjeux impactés y sont marginaux voire inexistant dans la plupart des cas. • Les parties aval traversent les zones urbaines où la pente s'atténue mais où les vitesses restent notables (généralement 1 m/s). Les hauteurs d'eau sont généralement inférieures à 1m. Les écoulements sont conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit du cours d'eau. Cette configuration induit des zones d'expansion de crues limitées et les espaces de mobilité semblent inexistant. Les champs d'inondation (couvrant des zones à enjeux faibles) les plus notables sont signalés sur le Poggiolo, le Grigione, et les cours d'eau de Furiani mais restent restreints (voire en aval des zones à enjeux). Sur Bastia et Ville-di-Piétrabugno, les ZEC ont été urbanisées. La prise en compte des ZEC et des éventuels espaces de mobilité peut être intégrer à une étude de caractérisation de l'aléa débordement de cours d'eau mais il me semble pas opportun de retenir ces dispositions comme un élément stratégique à développer sur le territoire.	5.1 Identifier les possibilités de rétentions / ZRDC prioritairement sur Furiani	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha
		D2 : Définir les objectifs et mettre en œuvre des opérations de préservation ou de restauration de l'espace de mobilité du cours d'eau, des connexions entre les compartiments de l'hydrosystème	La gestion de la ripisylve participe à une meilleure gestion des crues. L'entretien des cours d'eau relève du devoir des propriétaires. Toutefois, le constat général est fait de l'absence d'entretien des cours d'eau par les propriétaires, d'autant plus qu'une gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant s'avère souvent plus pertinente. Dans certains secteurs, la ripisylve ne fait l'objet d'aucune gestion, et l'on observe des peuplements vieillissants sur le bord des cours d'eau, pouvant à terme s'effondrer dans le cours d'eau et déstabiliser les berges. Le phénomène d'érosion est alors accentué, amplifiant ses effets, et aggravant le risque d'inondation. Afin de prévenir ce phénomène, le SDAGE préconise de mettre en oeuvre des programmes d'entretien de la ripisylve et des berges. Sur le territoire de la CAB, les berges peuvent être très détériorées et 4 pièges à embâcles ont été installés. Dans les zones urbaines, les écoulements sont conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement qui être déconnectées du lit du cours d'eau. La gestion des embâcles potentiels est un facteur pouvant améliorer la gestion des crues sur le territoire de la CAB (via un plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et des berges / la pose de nouveaux pièges à embâcles ou la restauration des existants)		5.2 Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective	Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
		D3 : Restaurer la ripisylve et les berges, et gérer les embâcles de manière sélective	La gestion équilibrée des sédiments participe à une meilleure gestion des crues et des submersions d'origine marine. Les travaux de recalibrage ou de « restauration capacitaire » en lit mineur ont des impacts négatifs sur la déconnexion du lit mineur et du lit majeur du cours d'eau, sur l'accélération des crues et sur l'équilibre sédimentaire. Sur le territoire de la CAB, les éléments fournis par les communes et le déroulement de l'évènement de 2014 ne mettent pas en exergue une problématique importante relative au transport solide / sédimentaire des cours d'eau. Aucune donnée n'est disponible sur la sédimentation marine (érosion notamment) mais cette problématique n'est pas enjeu prioritaire sur le territoire: il semble que seule la base nautique de Minelli sur Ville-di-piétrabugno soit exposé à ce risque. L'action 1,2 du PAPI d'intention vise à caractériser cet aléa. Nota: les recalibrages projetés sur le Lupino et le Toga à Bastia correspondent à des interventions sur des sections déjà aménagées (lit mineur canalisé ou, plus majoritairement, sections souterraines).		Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale
		D4 : Préserver ou améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire	En milieu urbain comme en milieu rural, toutes les mesures doivent être prises pour limiter les ruissellements à la source, notamment dans les documents et décisions d'urbanisme, y compris dans les secteurs à risque faible ou nul, mais dont toute modification pourrait aggraver le risque en amont ou en aval. Ces mesures doivent s'inscrire dans une démarche d'ensemble assise sur un diagnostic du fonctionnement des systèmes aquatiques qui prend en compte la totalité du bassin générateur du ruissellement, dont le territoire urbain vulnérable (« révélateur » car souvent situé en point bas) ne représente couramment qu'une petite partie. Il s'agit notamment, au travers des documents d'urbanisme, de : • limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées ; • favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux ; • favoriser le recyclage des eaux de toiture ; • maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en différant l'apport direct des eaux pluviales au réseau ; • préserver les éléments du paysage déterminants dans la maîtrise des écoulements, notamment au travers du maintien d'une couverture végétale suffisante et des zones tampons pour éviter l'érosion et l'aggravation des débits en période de crue ; • préserver les fonctions hydrauliques des zones humides. En complément de l'OF2 du SDAGE qui rappelle l'importance de poursuivre la mise en place et de réviser les schémas directeurs d'assainissement, notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, il est recommandé que ces schémas intègrent un volet « gestion des eaux pluviales » assis sur un diagnostic d'ensemble du fonctionnement des hydrosystèmes établi à une échelle pertinente pour tenir compte de l'incidence des écoulements de l'amont vers l'aval (bassin versant contributeur par exemple). Le TRI de Bastia a été désigné notamment en raison de l'importance du risque d'inondation par ruissellement. A l'heure actuelle seuls les PLU de San Martino et de Bastia prescrivent des mesures compensatoires à l'imperméabilisation / Bastia a un SDP en cours d'approbation mais pas de zonage pluvial / Ville-di-Piétrabugno a un zonage pluvial. D'une manière générale, les mesures visant à limiter le ruissellement ne sont pas développées sur le territoire de la CAB et peuvent contribuer à améliorer la gestion / la fréquence des écoulements.	5.3 Limiter le ruissellement à la source	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4,2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les PLU
		D5 : Limiter le ruissellement à la source (infiltration, rétention et entretien des ouvrages)	Les ouvrages destinés à réduire localement le risque inondation sont susceptibles de générer des dysfonctionnements du cours d'eau en amont et en aval. En effet, des ruptures d'ouvrages (digue) restent possibles, et leurs actions sont limitées à la crue pour laquelle ils ont été dimensionnés.	5.1 Identifier les possibilités de	Axe 1: Amélioration de la	1,1 Réaliser une étude de caractérisation des inondations
	D6 : Favoriser la rétention dynamique des					

	<p>écoulements à l'échelle des bassins versants en intégrant le principe de solidarité amont-aval</p>	<p>De manière générale, la création de dispositif de rétention des eaux en amont permet d'éviter la multiplication des défenses en aval (enrochements, digues...).</p> <p>Les actions concourant au ralentissement des écoulements sont multiples, tiennent compte des spécificités des territoires (zones littorales, zones de montagne) et peuvent faire l'objet de combinaisons : actions sur l'occupation du sol pour favoriser la maîtrise des écoulements en amont, rétention des eaux à l'amont, restauration des champs d'expansion de crues (dont les zones humides et les espaces de mobilité des cours d'eau), aménagement de zones de surinondation dans des zones de faible enjeu, revégétalisation des berges, cordons dunaires de premier et second rang.</p> <p>Sur le territoire de la CAB, la morphologie des bassins versant des cours d'eau se caractérise de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties amont des bassins versant sont rurales. Elles se caractérisent par un lit très encaissé et de très fortes pentes qui génèrent un régime d'écoulement torrentiel et de très fortes vitesses. Les enjeux impactés y sont marginaux voire inexistant dans la plupart des cas. • Les parties aval traversent les zones urbaines où la pente s'atténue mais où les vitesses restent notables (généralement 1 m/s). Les hauteurs d'eau sont généralement inférieures à 1m. Les écoulements sont conditionnés par l'insuffisance des ouvrages hydrauliques présents (section enterrées des cours d'eau ou ouvrage de franchissement de voirie) qui génèrent des débordements et des zones préférentielles d'écoulement pouvant être déconnectées du lit du cours d'eau. <p>Cette configuration induit des zones d'expansion de crues sont limitées et les espaces de mobilité semblent inexistant. Les champs d'inondation (couvrant des zones à enjeux faibles) les plus notables sont signalés sur le Poggiolo, le Grigione, et les cours d'eau de Furiani mais restent restreints (voire en aval des zones à enjeux).</p> <p>De plus, à l'échelle de la CAB l'occupation du sol se caractérise par une:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une très forte dominante des espaces naturels qui représente 75% du territoire * Une surface cultivée restreinte représentant 7% du territoire : le relief accidenté peut expliquer ce résultat. * Seulement 18% du territoire est artificialisé : la bande littorale accueillant la majeure partie des zones urbaines. <p>Le diagnostic montre que les actions visant à favoriser la rétention dynamique des écoulements proposés dans cette disposition ne sont pas pertinentes et ne peuvent être retenues comme un élément stratégique à développer sur le territoire. Les mesures visant à limiter le ruissellement (cf. Objectif 5 - D5 du PGRI) sont plus adaptées. Les solutions de rétention dynamique doivent cependant être étudiées dans les études hydrauliques visant à proposer des aménagements.</p>	<p>rétentions / ZRDC prioritairement sur Furiani</p>	<p>connaissance et de la conscience du risque</p>	<p>et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants du Poggiolo, Guaita, Fango, Monserato, San Pancrazio et Santa Agatha</p>
<p>5 - Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Suite)</p>	<p>D7 : Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser</p>	<p>La construction de nouveaux ouvrages dont l'objectif principal est la réduction de la vulnérabilité et qui créeraient des points durs dans le lit majeur des cours d'eau ou en zone de submersion marine ne peut être envisagée, à titre exceptionnel et uniquement sur le périmètre des TRI, que dans les cas où aucune autre alternative n'est possible, et quand l'existence d'enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes est démontrée. Elle doit être réservée à la protection de zones densément urbanisées ou d'infrastructures majeures, et ne doit en aucun cas entraîner une extension de l'urbanisation ou une augmentation de la vulnérabilité. Leur pertinence hydraulique, économique et environnementale devra être évaluée.</p> <p>En outre, les nouveaux ouvrages ne doivent pas compromettre l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE pour les masses d'eau concernées ou pour celles qui en dépendent. Ces nouveaux ouvrages ne pourront être autorisés que si les projets précisent le mode de mise en place et de fonctionnement pérenne de la structure de gestion et d'entretien.</p> <p>La réalisation d'ouvrages en zone inondable ou de submersion marine sera formellement évitée: ce principe est applicable au territoire de la CAB.</p> <p>Ainsi les nouveaux projets sur le territoire devront être justifiés: un scénario prenant en compte des mesures de réduction de la vulnérabilité devra être étudié et une analyse multicritère sera élaborée.</p>	<p>5.4 Accompagner la création exceptionnelle de nouveaux ouvrages de protection en appliquant la doctrine Eviter Réduire Compenser</p>	<p>Disposition mentionnant un principe à mettre en application / n'amène pas la détermination d'actions opérationnelles</p>	
	<p>D8 : Unifier les gouvernances des instances du domaine de l'eau et du domaine des inondations</p>	<p>Des structures porteuses communes pour les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE, contrats de milieux) et de prévention des inondations (SLGRI, PAPI) seront privilégiées pour porter la compétence GEMAPI (gestion intégrée des eaux et milieux aquatiques et de protection des inondations) sur le territoire de la CAB.</p> <p>L'étude GEMAPI en cours (commanditée par la CAB) vise à répondre à cette disposition</p>			

PGRI			Éléments de diagnostics	Dispositions de la SLGRI (adaptations des dispositions du PGRI applicables au territoire de la CAB)	Propositions d'actions PAPI (fiches)		
Objectif	Sous-Objectif	Dispositions			Axe d'intervention	Fiche action	
						Intitulé	
Objectif particulier du TRI Grand Bastia	1 - Intégrer la problématique des risques d'inondation dans l'aménagement urbain	D1 : Approuver le PPRI de Bastia et Ville di Pietrabugno	Les PPRI de Ville di Pietrabugno et de Bastia ont été approuvés le 10 août 2015. Cet objectif a donc été atteint. A l'issue des études de caractérisation de l'action 1,1 du PAPI d'intention, les PPRI de ces communes pourront être révisés.				
		D2 : Réviser le PPRI de Furiani dont les aléas et les enjeux ont évolué	L'« Etude de l'aléa inondation sur les bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia » commanditée par le DDTM est actuellement en cours. Elle vise à actualiser l'aléa et fournir les éléments nécessaires à une révision du PPRI sur les cours d'eau principaux du Corbaïa à Bastia, du San Pancrazio, Olivetto, Terra Nueva, Santa Agatha et ruisseau des Collines à Furiani. La démarche est d'ores et déjà engagée, l'approbation du PPRI sera son aboutissement.	6.1 Faire approuver le PPRI de Furiani	Pas d'action à associer (étude en cours)		
		D3 : Améliorer la connaissance des risques liés au littoral : submersion marine, érosion du littoral	L'atlas des zones submersibles (AZS) a été porté à la connaissance de toutes les communes littorales de Corse en 2015, une doctrine relative à l'application de ce porté à connaissance dans le cadre des actes d'urbanisme est en cours de réalisation. Une révision de cet atlas avec une méthodologie plus adaptée aux spécificités locales (bathymétrie principalement) est en cours, elle permettra de caractériser le phénomène d'augmentation du niveau marin. Les zones côtières sont des lieux de pression démographique, économique et écologique et l'érosion des côtes peut constituer un risque pour les populations et les biens. Différentes stratégies peuvent être mise en œuvre pour une gestion adaptée du trait de côte : le « laisser faire » qui consiste à suivre l'évolution naturelle lorsque les enjeux locaux ne nécessitent pas une action de gestion ; l'adaptation (intervention limitée accompagnant les processus naturels) ; la fixation et la protection du trait de côte, pour les zones à enjeux importants (réalisées par des techniques rigides ou souples) et le « repli stratégique » (retrait de constructions existantes derrière une nouvelle ligne de défense, pour les zones à faibles enjeux ou lorsqu'il constitue la seule option garantissant le niveau de sécurité souhaité. Aucune donnée n'est disponible sur la sédimentation marine (érosion notamment) mais cette problématique n'est pas enjeu prioritaire sur le territoire: il semble que seule la base nautique de Minelli sur Ville-di-Piétrabugno soit exposé à ce risque. L'action 1,2 du PAPI d'intention vise à caractériser cet aléa.	6.2 Améliorer la connaissance des risques	Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,2 Réaliser une étude de caractérisation des risques d'érosion littorale	
	2- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées	D1 : Poursuivre les travaux de réduction de la vulnérabilité	Il n'existe pas de démarche visant à communiquer (ou proposer) sur les mesures de réduction de la vulnérabilité envisageables sur les bâtiments (habitations / entreprises / bâtiments à enjeux) en zone inondable (aléa fort ou modéré). Le diagnostic a identifié les enjeux exposés aux différents aléas inondation du territoire: hormis pour l'aléa ruissellement (dont la détermination est partielle et disponible uniquement sur Bastia et Ville-di-Pietrabugno); les enjeux vulnérables sont localisés ou peu nombreux sur la plupart des cours d'eau / zones de submersion marine. Les contraintes de reliefs et d'occupation du sol rendent la réalisation d'ouvrages de protection complexe, la réduction de la vulnérabilité est donc un axe d'intervention sur la prévention du risque inondation important sur le territoire de la CAB.		6.3 Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens des zones exposées	Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5,1 Réduire la vulnérabilité des habitations
							5,2 Mobiliser les activités économiques aux actions de réduction de la vulnérabilité
		D2 : Elaborer un PAPI au travers duquel ces travaux et autres mesures seront valorisés	Dossier de candidature du PAPI d'intention du Grand Bastia en cours d'élaboration: objectif atteint Nota: un PAPI complet pourra être initié selon les résultats des études du PAPI d'intention.				5,3 Réduire la vulnérabilité des établissements publics
						5,4 Réduire la vulnérabilité du site de l'Arinella (bassin versant du Corbaïa)	



- Études générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Egis Eau Siège social
78, allée John Napier
CS 89017
34965 - Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 99 22 00
Fax : 04 67 65 03 18
montpellier.egis-eau@egis.fr
<http://www.egis-eau.fr>